

Table des matières

Table des illustrations et tableaux	6
Liste des abréviations	7
Glossaire	8
Introduction	10
<i>I. CADRE, METHODOLOGIE ET DEMARCHE</i>	12
1. Description du contexte du stage et missions associées	12
2. Définitions	13
3. Méthodes de recherche	14
<i>II. TERRITOIRE DE MOINE ET SEVRE</i>	15
1. L'émergence de projet de territoire: du Scot au PLUi	15
2. Un territoire rural et agricole aux aménités urbaines	16
3. Les dynamiques paysagères : entre agriculture et préservation de l'environnement	18
4. Les dynamiques socioéconomiques et démographiques	24
5. La dimension d'acteurs dans le projet « le consomm'acteur »	27
6. Les enjeux de la coproduction	28
<i>III. RESULTATS : STRUCTURATION DES DONNEES, INTERPRETATIONS ET RECOMMANDATIONS</i>	30
1. Structuration des données d'analyse et interprétations	30
2. Analyse critique des démarches et méthodes de travail des commissions	30
3. Les limites de l'étude	34
4. Recommandations générales	34
Conclusion	36
Bibliographie	37
Annexes	39
1. Grille d'entretien	39
2. Retranscription des entretiens avec les maires	40
3. Grille Identité des communes	64
4. Méthodologie de travail dans les communes - Identités	67
5. Fiches identités de quelques communes de Moine et Sèvre	69
6. Missions stage : chronogramme et activités	81
7. Autres données sur Moine et Sèvre	82
8. Les chemins et sentiers de randonnée : un projet rassembleur	83

Table des illustrations et tableaux

Figure 1 : Carte intercommunale de Moine et Sèvre en Maine et Loire	10
Figure 2 : Carte d'unités paysagères de la CCMS, 2015	16
Figure 3: Rapport entre surfaces agricoles et tous autres usages	17
Figure 4: Paysages agricoles en Moine et Sèvre, © CCMS 2013	18
Figure 5: Cadre de vie et bocage en Moine et Sèvre, © CCMS, 2010 - 2011	19
Figure 6: Cours d'eau traversant le territoire près de Montfaucon et du Longeron, © CCMS 2014	20
Figure 7: Chemins et sentiers de randonnée à Saint Germain, La Renaudière, Torfou et Saint Macaire, © CCMS 2014	21
Figure 8 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine à Saint Crespin sur Moine	22
Figure 9 : Champ de tournesol avec menhir à La Renaudière, © CCMS 2014	23
Figure 10: Taches urbaines en Moine et Sèvre entre 1905 et 2008 © DREAL	23
Figure 11: Evolution de l'emploi salarié entre 2005 et 2014, ACOSS-URSSAF, 2014	25
Figure 12 : Variation de l'emploi salarié entre 2005 et 2014, ACOSS – URSSAF, 2014	25
Figure 13 : Carte de localisation des gros établissements pourvoyeurs d'emplois en Moine et Sèvre, © Futurouest, 2014	25
Tableau 1 : Répartition des secteurs de l'économie locale en 2010	26
Figure 14 : Positionnement économique de Moine et Sèvre dans le Pays des Mauges	26
Tableau 2 : Evolution de la population entre 2006 et 2012	27
Figure 15 : Evolution démographique moyenne annuelle des EPCI des Mauges et villes voisines	27
Tableau 3 : Aperçu des méthodologies : avantages et inconvénients	32

Liste des abréviations

ALUR	: Accès au Logement et Urbanisme Rénové
CCMS	: Communauté de Communes Moine et Sèvre
DREAL	: Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EPCI	: Etablissement Public de Coopération intercommunale
CGCT	: Code Général des Collectivités Territoriales
INSEE	: Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
MME	: Maison du Mineur et des Energies
PPA	: Personnes Publiques Associées
PADD	: Programme d'Aménagement et de Développement Durable
PLU	: Plan Local d'urbanisme
PLUi	: Plan Local d'urbanisme intercommunal
RD	: Routes Départementales
RN	: Routes Nationales
SCoT	: Schéma de Cohérence Territoriale
SRU	: Solidarité et Renouvellement Urbain
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l' Education, la Science et la Culture

Glossaire

Diagnostic en marchant : En plus de la démarche classique pour réaliser les diagnostics territoriaux, les bureaux d'études en charge du PLUi en Maine et Sèvre ont sillonné à pied ou en voiture tout le territoire intercommunal avec le service urbanisme intercommunal et les élus, pour mieux le découvrir et le comprendre. Ce travail en milieu physique a aussi permis aux habitants de donner leur avis, ou d'exprimer leurs inquiétudes, notamment sur l'aménagement et l'organisation urbaine.

Démocratie participative (ou démarches participatives) : C'est le dialogue entre pouvoirs locaux et habitants. Ces élus locaux sont les représentants des habitants et par conséquent, responsables des services publics ainsi que « porte-parole » des habitants. C'est pourquoi il est important pour ces élus de maintenir une certaine confiance envers leurs habitants, voire leurs électeurs. Lorsqu'une personne ou un groupe de personnes souhaite prendre une quelconque initiative, il se heurte souvent à une certaine crainte. Ces craintes varient selon le statut des personnes.

Participation : C'est l'ensemble des procédés permettant l'intervention de personnes ou groupements privés dans l'élaboration d'une décision publique. Selon la déclaration de Rio 1992, « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient.» Cette définition de droit d'accès à l'information s'applique aujourd'hui à d'autres domaines que l'environnement. La participation peut se limiter à une simple consultation, ou s'élargir à une concertation pour déboucher sur une co-construction de projet de territoire.

SCoT : C'est un document d'urbanisme qui détermine sur le moyen et long termes un projet stratégique de territoire. C'est un outil de mise en cohérence et un cadre de référence des politiques publiques en matière d'urbanisme, de logement, des déplacements, de l'économie, des infrastructures, de la préservation de l'environnement, de la lutte contre l'étalement urbain... Il couvre un champ spatial plus large que le PLUi et s'impose à tous les autres documents d'urbanisme à une échelle territoriale inférieure. Le SCoT des Mauges regroupe sept (7) intercommunalités, dont Maine et Sèvre. « Pour l'élaboration du PLUi et dans un souci de simplification, le SCoT devient l'unique document intégrant les documents de rang supérieur ».

ALUR (loi) : Elle a été promulguée le 24 mars 2014. Son objectif est de « réguler les dysfonctionnements du marché, protéger les propriétaires et les locataires et permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ». Les mesures phares concernent notamment l'accès de tous à un logement digne et abordable, la lutte contre l'habitat indigne et les copropriétés dégradées, les politiques publiques du logement, la modernisation de l'urbanisme dans une perspective de transition écologique des territoires.

Trame verte et bleue (TVB) : C'est « l'un des projets phares du Grenelle de l'Environnement. Elle vise à maintenir ou à reconstituer un réseau d'échanges sur les territoires pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer, en d'autres termes, assurer leur survie. » Elle contribue ainsi « à freiner le déclin de la biodiversité, dont l'une des causes principales est la fragmentation des habitats naturels. La préservation globale de la biodiversité doit permettre de maintenir les fonctionnalités des écosystèmes et les services rendus. En Pays de la Loire, comme en Maine et Sèvre, « ces services sont essentiels pour l'attractivité, l'économie et la qualité de vie du territoire » (tourisme, qualité de l'eau, agriculture, etc.).

Communauté de communes ou intercommunalité: C'est « [...] un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave. Elle a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. (CGCT, art. L. 5214 – 1)

Il existe en France trois grandes catégories d'EPCI à fiscalité propre. Il s'agit de :

- La communauté de communes → sans objectif de seuil démographique, mais doit constituer un ensemble d'un seul tenant et sans enclave ;
- La communauté d'agglomérations → « ...regroupe plusieurs communes formant, à la date de sa création, un ensemble de plus de 50 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave autour d'une ou plusieurs communes centre de plus de 15 000 habitants. Ces communes s'associent au sein d'un espace de solidarité, en vue d'élaborer et conduire ensemble un projet commun de développement urbain et d'aménagement de leur territoire» (INSEE, 2015).
- La communauté urbaine → regroupe plusieurs communes dans un espace de solidarité. Depuis la loi du 12 juillet 1999, elles doivent constituer un ensemble d'un seul tenant et sans enclave de plus de 500 000 habitants.

Au 1er janvier 2013, il existait 2 456 d'EPCI en France. L'intercommunalité Moine et Sèvre est la peuplée du Pays des Mauges. C'est un « territoire de marches entre la Bretagne, le Poitou et l'Anjou», (moineetsevre.fr, 2011). Cette intercommunalité est appelée à devenir, dans les années qui viennent, la commune nouvelle Sèvremoine.

Cet autre statut a été créé en décembre 2010. C'est une réponse à l'émettement du territoire français. C'est une collectivité publique qui se substitue à plusieurs autres communes (dix dans le cas de Moine et Sèvre). Ces dernières subsisteront sous le nom de communes déléguées.

Introduction

La communauté de communes Moine et Sèvre est une intercommunalité de 24 661 habitants (INSEE, 2012) située dans le département de Maine et Loire. Elle est née de la fusion, en 2007, de deux communautés de communes que sont Val de Sèvre et Sèvre et Moine. Cet ensemble territorial regroupe actuellement dix communes (figure 1).

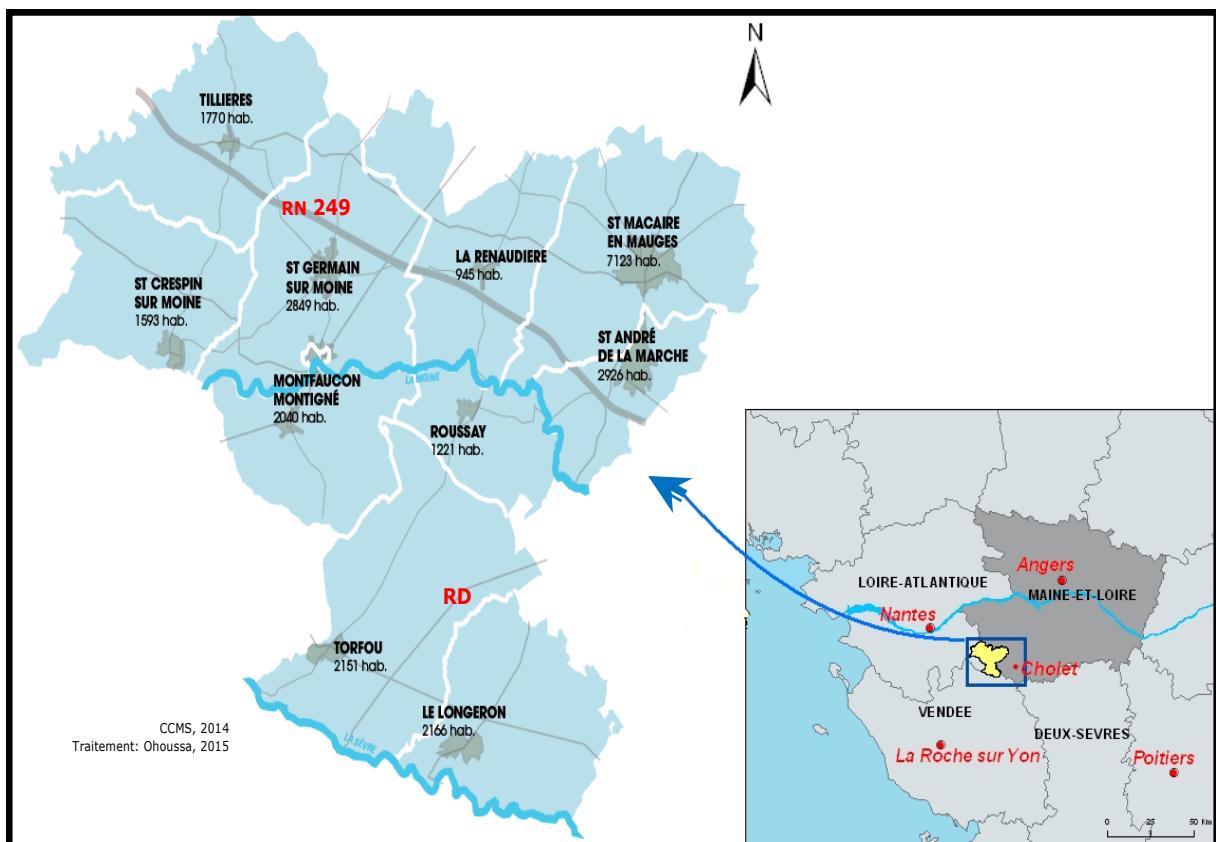


Figure 1 : Carte intercommunale de Moine et Sèvre en Maine et Loire

C'est un territoire qui se décrit comme étant agricole et rural avec un passé industriel. Pour Chauvet (1987), le territoire a une « trame originale de bourgs industriels » et il y a une cohésion entre agriculture et industrie. Du fait de l'activité agricole notamment, le territoire intercommunal est marqué par un paysage de haies et de bocage. Le territoire est évolutif, sur les plans démographique, économique et social. Par le passé, les Mauges s'appelaient des « districts industriels ». Moine et Sèvre est défini jusqu'à présent par certaines personnes comme un territoire « d'usines à la campagne. C'était l'histoire ; mais c'est encore la réalité aujourd'hui » (maire de Roussay). En ce sens, Fernand Braudel (1990) aussi pense que « ...le passé étant enseignement et composante valable de notre vie, définir le passé, c'est situer les [habitants] dans leur propre existence... ». Les situer implique de remonter le temps ensemble pour construire le futur collectivement.

Les acteurs de ce territoire, dans leur volonté d'émerger collectivement, ont, après la fusion en 2007 des deux communautés de communes, réfléchi depuis 2008 à l'élaboration d'un projet de territoire. Comme le veut la loi ALUR (Accès au Logement et Urbanisme Renouvelé) de mars 2014, et depuis trois ans, l'intercommunalité s'est vue confier la compétence des documents d'urbanisme et prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Outre les démarches législatives et réglementaires

qu'exige la mise en place d'un tel document, les élus ont approuvé l'idée de la coproduction du diagnostic territorial à travers le travail sur les Identités des communes. Cette démarche qui relève de la participation citoyenne au projet est selon Marion (2010), « le partage de l'information et de la décision », garantissant ainsi la survie des groupes sociaux. Pour cet auteur, c'est la « clé du triomphe de la démocratie et de la réussite d'un projet inscrit dans le temps ». La démarche des élus de Moine et Sèvre semble s'inscrire dans cette logique. De plus, le souci de l'homogénéité les a amenés à partir d'une grille commune élaborée par les bureaux d'études chargés de réaliser le diagnostic dans le cadre du PLUi. En substance, ils voudraient répondre aux questions « **Qui sommes-nous ?** » « **Que voulons-nous pour notre territoire ?** Ou encore **que voulons-nous devenir ?** »

Leur Identité sont alors leur passé, leur présent, leurs patrimoines, leurs activités, notamment l'agriculture. Les élus, les associations et des habitants ont fait ce travail pour être au cœur de ce document d'urbanisme, pour que « chaque commune ait sa place dans ce document » qui est un outil d'application des projets d'aménagement et du développement durable.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un « document d'aménagement traduisant par des règles comparables, le projet de développement et de mise en valeur » du territoire. Ce document a le même statut juridique qu'un Plan Local d'Urbanisme ; la différence se situe dans le « changement d'échelle territoriale pour la réalisation d'un projet de territoire ». En règle générale, le PLU vise trois préoccupations essentielles selon Caillaud et Aubert (2003). Il s'agit de :

- favoriser le renouvellement urbain,
- préserver la qualité architecturale et,
- mettre en valeur l'environnement.

Dans le cas de la communauté de communes Moine et Sèvre, ce PLUi qui a vocation à devenir PLU, permettra au territoire intercommunal, une plus grande cohérence.

Que peut-on entendre par coproduction d'un diagnostic ?

Coproduire sous-entend, faire collectivement. Ce travail cherche avant tout à comprendre le territoire, dans sa façon de se projeter dans l'avenir en termes d'aménagement du territoire et de planification urbaine. Pour cela, quelques objectifs ont été définis. Il s'agit :

1. D'évaluer la démarche participative adoptée par les communes dans la réalisation de ce PLUi et les représentations des élus par rapport aux réalités du territoire,
2. D'étudier les enjeux du transfert de la compétence communale urbanistique à l'intercommunalité,
3. D'évaluer la place du paysage en temps qu'espace de vie dans la perception des populations (l'appropriation de cet élément et sa mise en valeur).

Au regard des enjeux de cette construction identitaire qui participe de l'élaboration du PLUi, il se pose alors, de façon récurrente, la question de savoir :

Comment procéder pour transférer une compétence et une vision de l'urbanisme d'une échelle communale à une échelle intercommunale ?

Pour mieux comprendre l'enjeu de la coproduction de ce diagnostic, on reviendra brièvement sur les différents travaux réalisés avant que les acteurs aient décidé de faire ce travail sur les Identités, ainsi que l'histoire, le contexte, le cadre et la finalité d'un tel projet. Quelles sont alors les raisons qui soutiennent cette volonté de projet de territoire ? Qui sont les acteurs et quel territoire ? Quelles démarches pour aboutir au projet ? Quels outils ?

En lien avec ces interrogations, le document sera composé de trois parties.

- Cadre, méthodologie, démarche,
- Le territoire de Moine et Sèvre,
- Résultats : Structuration des données, interprétations et recommandations.

I. CADRE, METHODOLOGIE ET DEMARCHE

1. Description du contexte du stage et missions associées

La mission de stage qui est une partie de ce mémoire de master 2, émane de la communauté de communes Moine et Sèvre. Cette mission a été prescrite dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal. En effet, la loi ALUR de mars 2014 prévoit qu'à compter du 1er janvier 2017, les EPCI (établissements Publics de coopération intercommunale) seront compétents de droit en matière de PLU. Par anticipation à cette échéance, et surtout au regard du dynamisme de ce territoire, les élus ont décidé dès 2008, d'un projet de territoire dans lequel ils ont décliné un ensemble d'actions à mener, dont l'élaboration de leur PLUi qui deviendra avec l'approbation de la commune nouvelle un Plan Local d'Urbanisme (PLU). Dans leur volonté de conduire ensemble le destin de leur territoire, ces élus ont commandité un « diagnostic en marchant » réalisé par des bureaux d'études.

A l'issue de la présentation des résultats de ce diagnostic en octobre 2014, les élus ont décidé de poursuivre ce travail et préparer la réflexion stratégique par un travail sur les Identités dans chaque commune. Une grille commune a été conçue par les bureaux d'études avec l'appui du service urbanisme intercommunal et mise à disposition de toutes les commissions urbanisme communales (cf. annexes 2). Dès lors, les communes ont mobilisé divers acteurs de leur territoire pour répondre à la question « **Qui sommes-nous et vers quoi voulons-nous aller** » ? Pour avoir un document harmonieux et faire ressortir les points de convergence et les particularités de chaque commune, l'offre de stage sur les Identités dans le cadre du PLUi a été proposée entre mars et juillet 2015.

Ma mission a commencé notamment par une connaissance du territoire, des acteurs et des documents afférents au PLUi. Le but dans un premier temps est de restituer le plus fidèlement possible ce que pensent les communes d'elles-mêmes. Dans le deuxième temps, faire une synthèse des dix fiches rédigées, préalablement validées par les communes. La troisième tâche a été d'analyser ces fiches avec un regard extérieur. Pendant environ quatre mois, avec l'aide de ma tutrice de stage, j'ai conçu un document qui retrouvait la grille remplie par les communes. Il s'agissait de réécrire sous forme de fiches, avec les trois grandes entrées de la grille, les identités des communes. Le contenu et le format sont préalablement validés par la chargée de mission urbanisme. Plusieurs allers-retours entre les communes et le service urbanisme intercommunal ont été nécessaires, principalement au cours du mois d'avril. Des observations ont été faites jusqu'en juin par des élus, autres que ceux en charge de l'urbanisme dans les communes. Ces observations sont faites en face à face, par mails échangés ou par téléphone.

Quelques communes se servent déjà de cette fiche lors des échanges sur les Centralités, une autre phase de l'élaboration du PLUi.

D'autres activités ont été menées au cours de cette période de stage. Il s'agit de la présentation en conseil communautaire de la fiche d'une des dix communes pour donner un aperçu du travail. Quelques réunions, notamment celles en lien avec le PLUi et la commune nouvelle ont été les autres activités de ce stage.

Afin d'avoir un seul document pour tous, il m'a été demandé de condenser les dix fiches, la synthèse et l'analyse, tout en respectant le format et la charte graphique du service urbanisme intercommunal. Ce document final de 66 pages, intitulé « Les communes et leurs identités » a été revu et amendé par Mme Anne PITHON, la Directrice Générale des Services et Monsieur Jean-Louis MARTIN, le vice-président en charge de l'urbanisme. L'intégration de leurs différentes observations était la dernière tâche de ce stage (cf. chronogramme de la mission de stage en annexe). Sont jointes à ce mémoire, en annexe, trois des dix fiches ; l'intégralité du document diffusable peut être consulté, ultérieurement, sur le site de la communauté de communes.

Le travail sur les identités qui participe à l'élaboration du document d'urbanisme a répondu à un besoin de stage de fin d'études de master 2. Un lien a été établi entre la thématique du stage et le thème du mémoire. Une partie des données d'analyse est d'ailleurs tirée du travail des communes. En ce sens, il paraît important de clarifier quelques-uns des termes qui sont utilisés dans ce mémoire.

2. Définitions

Pour parer aux éventuelles ambiguïtés qui pourraient survenir dans ce document, voici des essais de définition. Les mots qui semblent nécessaires de définir sont : paysage, patrimoine, identité, Projet de territoire et commune nouvelle.

Paysage

Il est selon la Convention de Florence 2000, «une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. Il est protégé et géré pour les acteurs du territoire. Il varie aussi selon les usages et les aspirations des personnes. En Moine et Sèvre, ce concept désigne les cours d'eau, les héritages issus du passé industriel. Il est également le produit des activités agricoles, en rappel aux périmètres de haies et de bocage qui sont plantés, cultivés et entretenus par les agriculteurs.

Patrimoine

Selon l'UNESCO, c'est « l'héritage du passé dont nous profitons aujourd'hui et que nous transmettons aux générations à venir. » Il peut être une œuvre humaine (le bâti architectural), ou une richesse naturelle (les menhirs)... En Moine et Sèvre, le patrimoine est très lié au passé industriel et à l'agriculture.

Identité

La notion d'identité intéresse depuis toujours, des domaines variés de la science : la philosophie, la sociologie, la géographie, l'art etc. De fait, l'utilisation de cette notion est multiple et prête parfois à confusion. L'identité en tant que notion liée à l'espace n'a pas toujours faire l'objet d'étude.

Plusieurs types d'identité existent : identité culturelle, spatiale, individuelle, collective. Celle que tentent de définir les élus de Moine et Sèvre, c'est un tout. De ce tout, émergent l'espace, la culture, le territoire en tant qu'espace de vie et patrimoine. Grandjean (2009) associe l'identité à l'espace pour lui donner une certaine matérialité. Elle dénonce aussi l'instrumentalisation des politiques par rapport à ce concept.

En effet, la notion d'identité est difficile à définir, et tout aussi « difficile à contourner du fait des relations qu'elle permet d'établir entre des phénomènes très variés ».

Selon Jean-Claude Kaufmann cité par Grandjean, l'identité, c'est « le même et le différent, la singularité et l'altérité, l'appartenance à un groupe mais aussi le besoin de se sentir autonome par rapport à ce groupe ». C'est aussi ce qui est unique, qui se distingue des autres. Elle se construit dans la dualité du « mouvement d'assimilation et de différenciation ».

Projet de territoire

C'est un projet porté par le pouvoir public et qui implique pour sa réalisation, tous les acteurs du territoire. C'est dans ce document que sont déclinées les actions qui seront menées sur le territoire sur moyen et long termes comme la mise en place du PLUi. En l'élaborant, les élus de Moine et Sèvre ont voulu donner les « lignes directrices du développement stratégique » sur les 10 à 20 ans à venir. C'est l'expression d'une prise en main de son destin et de l'affirmation de son identité. Ce projet qui a mobilisé élus, agents municipaux, associations locales et autres organismes extérieurs, a duré trois ans. Cinq (5) objectifs ont été déclinés dans le document. « Il s'agit de :

- Poursuivre et affirmer le développement économique du territoire,



- Organiser le développement de la population en créant deux pôles urbains : Saint Macaire en Mauges /Saint André de la Marche d'une part, et Saint Germain sur Moine / Montfaucon-Montigné d'autre part,
- Organiser la répartition des services sur le territoire grâce à la notion de quartiers,
- Développer et conforter le sentiment d'appartenance au territoire en permettant à chacun d'y trouver sa place,
- Engager le dialogue et la coopération avec les territoires voisins : l'agglomération choletaise, le vignoble nantais, le nord Vendée et le Pays des Mauges et ses communautés. »

3. Méthodes de recherche

Les communes ont présenté leurs travaux principalement sous forme de mots-clés ; ce qui pourrait conduire à des interprétations différentes de celles qu'elles auraient voulu à la retranscription. C'est pour éviter ce biais que le service Urbanisme intercommunal a organisé de façon systématique des entretiens en face-à-face avec un ou plusieurs représentants élus dans les dix communes. Cet entretien a pour finalité, l'explication et la mise en contexte du contenu de la grille. De plus, pour mieux comprendre le territoire dans sa structuration, dans le cadre du stage, plusieurs visites de terrain ont eu lieu avec la chargée de mission urbanisme de Moine et Sèvre. La matière principale pour faire ce travail est donc la grille structurée en trois parties à savoir : les particularités liées aux lieux, celles liées aux usages et les synergies.

En ce qui concerne les communes, le travail a été, pour l'essentiel, fait en groupe avec une organisation quelque peu variable. Trois catégories d'acteurs notamment ont produit la grille Identité. Il s'agit des élus, des associations et des habitants.

En analysant la méthodologie de chaque commune, on espère déterminer le jeu de rôle des acteurs ainsi que leur positionnement dans les projets. Plusieurs autres données de la grille seront prises en compte. Cela permettra de confronter, dans la mesure du possible, les représentations d'élus et les réalités du terrain.

Pour comprendre davantage l'enjeu de la coproduction de ce diagnostic, trois (3) entretiens d'environ une (1) heure chacun ont été réalisés auprès de trois maires, puis retranscrits intégralement. Pour cette étude, ces trois acteurs ont été sollicités en raison de leur statut au sein de la structure intercommunale, ou de la spécificité de leur commune. Ces deux éléments sont déterminants dans cette étude.

La commune de Tillières a été sollicitée parce qu'elle est une des deux communes viticoles du territoire. Cette commune a aussi une position géographique que beaucoup qualifient de « particulière ». Roussay a fait partie de l'enquête car son maire est en charge de l'urbanisme ; il pourrait donc répondre, avec plus de précision aux questions liées au PLUi. Cette commune a également une vie associative dite « intense ». Quant à La Renaudière, elle a été sollicitée, parce qu'elle est la plus agricole des dix communes, la plus petite en taille humaine et son maire est le président de la communauté de communes. Il semble important de prendre le point de vue du premier responsable de l'institution dans le cadre de cette étude sur la co-construction du territoire en phase de devenir la commune nouvelle.

En ce qui concerne la grille d'entretien, elle est composée de deux séquences : la première est commune aux trois interviewés et se rapporte à la vie du territoire dans son ensemble et aux projets en cours. La seconde séquence est quelque peu changeante parce que des questions plus locales ont été abordées, notamment la particularité de la commune et de son histoire, surtout agricole.

Afin de croiser certains éléments de ces trois discours, le logiciel Tropes a été utilisé. Ce logiciel d'analyse de discours permet entre autres, de déterminer les éléments sur lesquels sont basés les discours des personnes.

II. TERRITOIRE DE MOINE ET SEVRE

1. L'émergence de projet de territoire: du Scot au PLUi

Le Pays des Mauges avec 71 communes regroupées en sept (7) communautés de communes⁵, a élaboré dès 2008, son schéma de cohérence territoriale (SCoT). Ce SCoT a été approuvé en 2013. Les décideurs de Moine et Sèvre sont unanimes sur le fait que le SCoT leur a « fait prendre conscience que [leurs] communes étaient en train de glisser vers des communes dortoirs, résidentielles ». L'avantage est que la population augmentait, mais cette situation cachait un certain « appauvrissement du territoire » et une surconsommation du foncier.

Moine et Sèvre, une des sept intercommunalités des Mauges, en s'inscrivant dans ce schéma de cohérence, a, elle aussi élaboré son projet de territoire. C'est dans ce projet, signé par les dix maires en février 2011, que sont déclinées les politiques et actions à mener sur le territoire dans les années à venir. Le PLUi est pour ces acteurs, un « outil pour la réalisation du projet de territoire ». Il permettra aussi de « créer de la cohérence au niveau de l'habitat », ainsi que des autres domaines vitaux.

Mais ce changement d'échelle d'action ne semble pas aller de soi. Il faut dire que l'idée de « confier son pouvoir à un tiers », suscite peur et beaucoup de questionnements. Comme le dit le maire de Roussay, « on s'est aperçu que les communes avaient peur dans le cadre d'un PLUi, d'un document global de se dire mais, par quel gros en va être mangé ? Qui va diriger derrière ? ». Une étude réalisée sur plusieurs communes suisses dans les années 2000, a montré combien les élus étaient craintifs, voire réticents à l'idée de fusionner. En effet sur 2 896 communes suisses en janvier 2001, seules 137 fusions de communes ont été conclues. Le pays enregistre de fortes oppositions à rendre obligatoire la fusion des communes, car les acteurs craignent de perdre leur autonomie. Cette situation s'explique notamment par le fait que le territoire local est un terrain à forts enjeux, et constitue en lui-même un enjeu car il est « une ressource ». L'attitude des élus de Moine et Sèvre pour passer des PLU locaux à un PLUi semble donc se justifier.

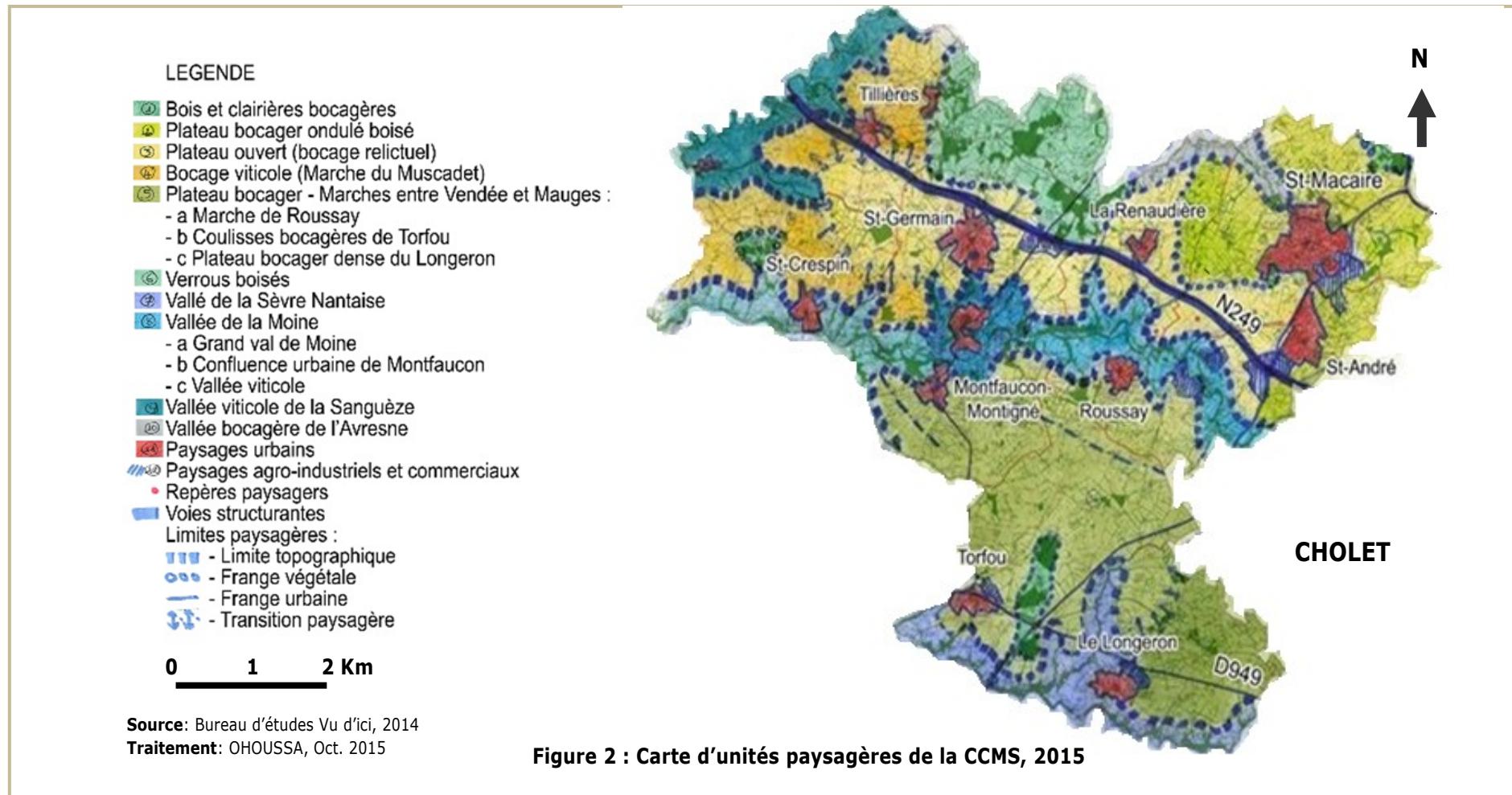
Dans le même temps, la législation se durcit, les besoins des habitants s'accroissent, et par conséquent, les domaines d'intervention des communes. L'échelle communale ne permet plus la résolution des problèmes et la satisfaction des besoins. Il faut donc accepter de revoir l'espace d'action communale ; ce qui implique de le questionner, de le remettre en cause, et d'aller vers des fusions de plus en plus importantes.

En ce sens, le travail sur les identités vient dissiper « ces peurs, ces incertitudes, ces hésitations », confortant chacune des communes dans leur position d'acteurs, et non de receveurs d'ordre. C'est semble-t-il, la philosophie des élus qui veulent « apporter [leur] pierre à l'édifice » sans « se laisser guider complètement » par les directives provenant du Pays ou d'autres super puissances.

Cette démarche de prendre part à son propre développement semble être une culture sur le territoire. Pour certains élus, cette attitude est liée à la « double culture agricole et ouvrière ».

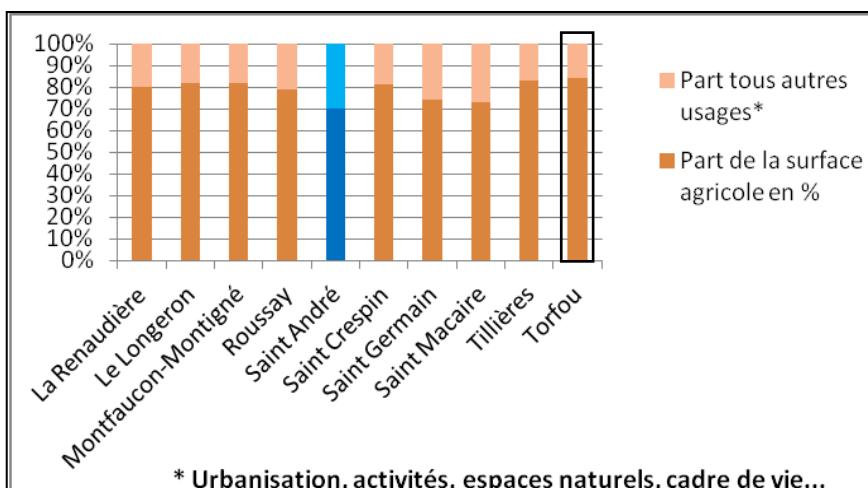
5 Ce sont : CC Saint Florent le Vieil, CC du Canton du Champtoceaux, CC du Canton de Montrevault, CC du Centre des Mauges, CC de la Région de Chemillé, CC du Bocage et CC Moine et Sèvre

2. Un territoire rural et agricole aux aménités urbaines



Moine et Sèvre est un territoire rural ; ruralité qui tient non seulement à l'activité agricole, mais aussi au « mode de vie à la campagne ». L'histoire révèle que l'ensemble des dix communes a été sous l'influence de l'activité industrielle (extraction de la mine, fabrication de la chaussure, filature, tissage) jusque dans les années 1970/1980. Puis en raison de la délocalisation de l'industrie vers les pays du Sud, le territoire, sans complètement s'y défaire, s'est davantage tourné vers une agriculture diversifiée et des activités tertiaires. La proportion de la superficie communale dédiée à l'agriculture dans les communes est assez importante et varie de 70 à 82 %.

On constate par ailleurs sur cette carte de petites taches rouges, représentant l'urbanisation, les traits discontinus et les blocs bleus sont les cours d'eau et les taches les plus importantes représentent l'activité agricole ; ce qui prouve, en plus des statistiques, le caractère rural et agricole du territoire. Le bocage, les activités agricoles groupées avec des spécialisations (élevage, vignoble...) donnent une certaine structuration au paysage.



Source : Chambre d'agriculture de Maine et Loire, 2014

Figure 3: Rapport entre surfaces agricoles et tous autres usages, Ohoussa 2015

En comparant les communes entre elles sur la seule base de la surface agricole, on en déduit que la commune de Saint André de la Marche est la plus urbanisée du territoire intercommunal car c'est elle qui destine le moins d'espace à l'agriculture, soit 70 %. En surface communale, elle est comparable à Roussay qui pratique cette activité sur 79 % de sa surface. La commune de Saint Macaire en Mauges tout en étant la plus peuplée, avec d'importants équipements urbains, est cependant plus agricole que Saint André de la Marche. Mais c'est Torfou la plus vaste des dix communes ($32,35 \text{ km}^2$) qui se classe en première position parmi les communes les plus agricoles en Moine et Sèvre, cédant 82 % de sa surface à l'agriculture avec la spécificité de l'élevage d'alpagas. Cet élevage profite à l'artisanat au travers de la laine qu'il lui fournit et aussi au tourisme, notamment pédagogique.



Figure 4: Paysages agricoles en Moine et Sèvre, © CCMS 2013

Les communes pour avoir compris leur potentiel agricole au-delà du caractère économique, mettent en avant leur paysage qui est un élément de « cadre de vie agréable ». Grâce notamment au secteur viticole, les communes de Tillières et de Saint Crespin sur Moine se font connaître au-delà de Moine et Sèvre et se sont forgées une renommée grâce aux appellations de vin. D'ailleurs, sur le château d'eau de Tillières, très visible depuis la quatre voies, on aperçoit l'ancien logo de la commune qui rappelle le vignoble. Selon l'un des interviewé, le vignoble constitue « la vitrine » de Tillières.

Ce qui fait l'unanimité au sein de ce territoire, c'est le caractère agricole, et la proportion du territoire qui est consacrée à cette activité. A partir des travaux réalisés par la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire en février 2014, la production agricole prédominante est l'élevage et représente, selon la l'institution, 87,5 % des exploitations. C'est un élevage diversifié. L'élevage bovin y est majoritaire. L'élevage constitue de fait « le pivot principal de l'économie agricole : ce sont ¾ des entreprises du territoire ». On en déduit, au regard de ces éléments que l'agriculture occupe une place importante sur le territoire. C'est un élément qui lie les dix communes et constitue leur identité ; identité que toutes revendiquent d'ailleurs. Aussi, par rapport au Maine et Loire, Moine et Sèvre est plus agricole. Pour l'intercommunalité en 2010, ce sont 23 % de ses établissements qui relevaient du secteur agricole, contre seulement 17 % pour le département

3. Les dynamiques paysagères : entre agriculture et préservation de l'environnement

Le territoire de Moine et Sèvre destine 79 % de son territoire à l'agriculture. En raison du type de relief (les coteaux) et d'un ensemble de cours d'eau, les agriculteurs pratiquent beaucoup l'élevage. C'est cette activité qui favorise le paysage de haies et de bocage sur le territoire. Et par bocage, on entend « un paysage typique constitué de haies, de prairies et de mares ». Il est différent d'un paysage naturel, car planté et entretenu par l'homme. Il y a en Moine et Sèvre des bocages ouverts et des bocages fermés.

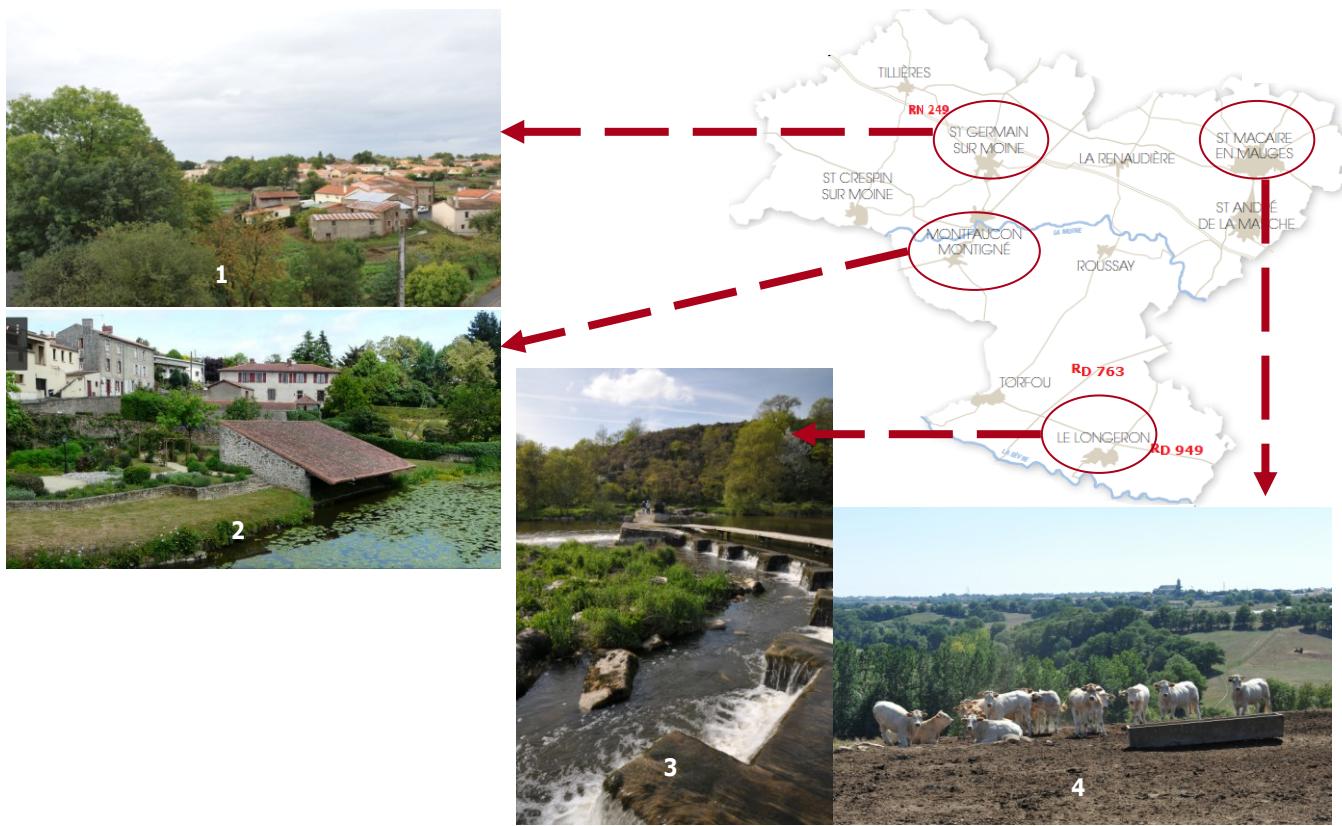


Figure 5: Cadre de vie et bocage en Moine et Sèvre, © CCMS, 2010 - 2011

Des bourgs parfois en hauteur permettent de mieux apprécier des différents paysages. Ces quatre photos, sans être les plus représentatives du territoire, mettent en lumière la diversité des paysages, en lien avec des pratiques agricoles qui participent au bon équilibre environnemental. Sur la photo 1 un ensemble de haies sont plantées près des habitations. La photo 2 prise à Montfaucon-Montigné montre un ancien lavoir avec des aménagements à proximité, favorisant ainsi la promenade et autres activités de loisir. La troisième est une rivière (la Sèvre) avec des coteaux et une végétation abondante. La dernière image prise à Saint Macaire en Mauges combine élevage et bocage.

Selon une étude menée par la Mission Bocage du Pays de la Loire en mars 2008, il est observé, depuis 1950 « une déstructuration du maillage bocager et une diminution importante du linéaire de haies, des surfaces en prairies et du nombre de mares sous l'influence d'une mécanisation accélérée, du productivisme et de la modification des faire-valoir ». Ce rythme a été ralenti dès les années 1990 grâce à une prise de conscience généralisée, et à l'apport des associations au travers du replantage.

Le diagnostic territorial réalisé en Moine et Sèvre en 2014, quant à lui, révèle que le territoire résiste à cette situation car ici, « *le réseau de haie est encore bien structuré* ». L'inventaire réalisé dans le cadre de cette étude montre qu'il y a une « *moyenne globale importante de 70 mètres/linéaires de haie par hectare* » en plus de nombreux boqueteaux répartis sur l'ensemble du territoire.

Selon les propos du maire de Roussay, les paysages de « *haies et de bocage sont encore préservés grâce l'élevage bovin* ». Il affirme d'ailleurs que les « *animaux entretiennent le paysage* ». Contrairement à l'image populaire de l'agriculteur pollueur, en Moine et Sèvre, cette tranche de la population bénéficie d'une certaine reconnaissance, non seulement parce qu'ils sont des acteurs économiques, mais aussi parce qu'ils participent à la richesse et à la diversification des paysages. Les propos du maire de Tillières

illustrent bien cette vision, car dit-il : « le paysage est très lié à l'activité agricole, parce que ce sont les agriculteurs qui entretiennent le jardin de la France ». C'est certainement parce que la haie bocagère « intègre de nouveaux éléments, et participe à l'amélioration du cadre de vie aussi bien des ruraux que des agriculteurs. La haie, joue en effet plusieurs rôles : Le plus important semble être la régulation du climat, ensuite une régulation hydraulique (pénétration de l'eau), la conservation des sols (lutte contre l'érosion), l'accueil et l'équilibre de la faune sauvage. De plus, les arbres servent de brise-vent ainsi, un frêne de 12 mètres de haut par exemple assure un espace de protection de 240 mètres de l'autre côté de la haie. Nombreux sont les oiseaux qui y vivent... ». Pour l'agriculteur, c'est avant tout, un outil de travail car il délimite la parcelle, sert de barrière pour les animaux, protège les sols et les eaux contre la pollution...

Hors l'agriculture, ce qui fait la richesse de cette intercommunalité, ce sont les cours d'eau (la Moine, la Sèvre, la Sanguèze, la Braudière, les étangs...).

A la question « quels éléments paysagers mettriez-vous en avant si vous aviez à établir un plan de paysage aujourd'hui ? », les trois élus interviewés ont cité unanimement les cours d'eau, puis le bocage. Pour eux, ce sont des éléments paysagers remarquables, car ils favorisent le développement de la biodiversité et offrent une certaine qualité de vie. Leurs aménagements paysagers témoignent bien de l'importance qu'ils accordent à ce patrimoine. On peut à cet effet citer l'étang de Saint André de la Marche et son parc, le ruisseau aménagé près de la maison de retraite à l'entrée de bourg à Tillières avec



Figure 6: Cours d'eau traversant le territoire près de Montfaucon et du Longeron, © CCMS 2014

circuit piétonnier.

Il y a aussi ces 200 km de chemins et sentiers de randonnée qui permettent de découvrir la « grandeur nature » du territoire. C'est un ensemble de dix-sept circuits accessibles à tous grâce à un travail cartographique et une notice détaillée des lieux. C'est une occasion unique de valorisation du patrimoine. Ces quelques images ci-après témoignent de la richesse du patrimoine paysager du territoire.

Il serait intéressant, d'ici quelques années de mesurer l'impact de ces politiques de mise en valeur du paysage et de dresser une statistique et la typologie des randonneurs. Ce faisant, on pourrait anticiper les éventuelles dégradations de la végétation et du sol, ou imaginer des infrastructures touristiques, comme c'est déjà le cas à Torfou avec la proximité du Puy du Fou. Sont mises en annexes quelques figures cartographiques sur les circuits.

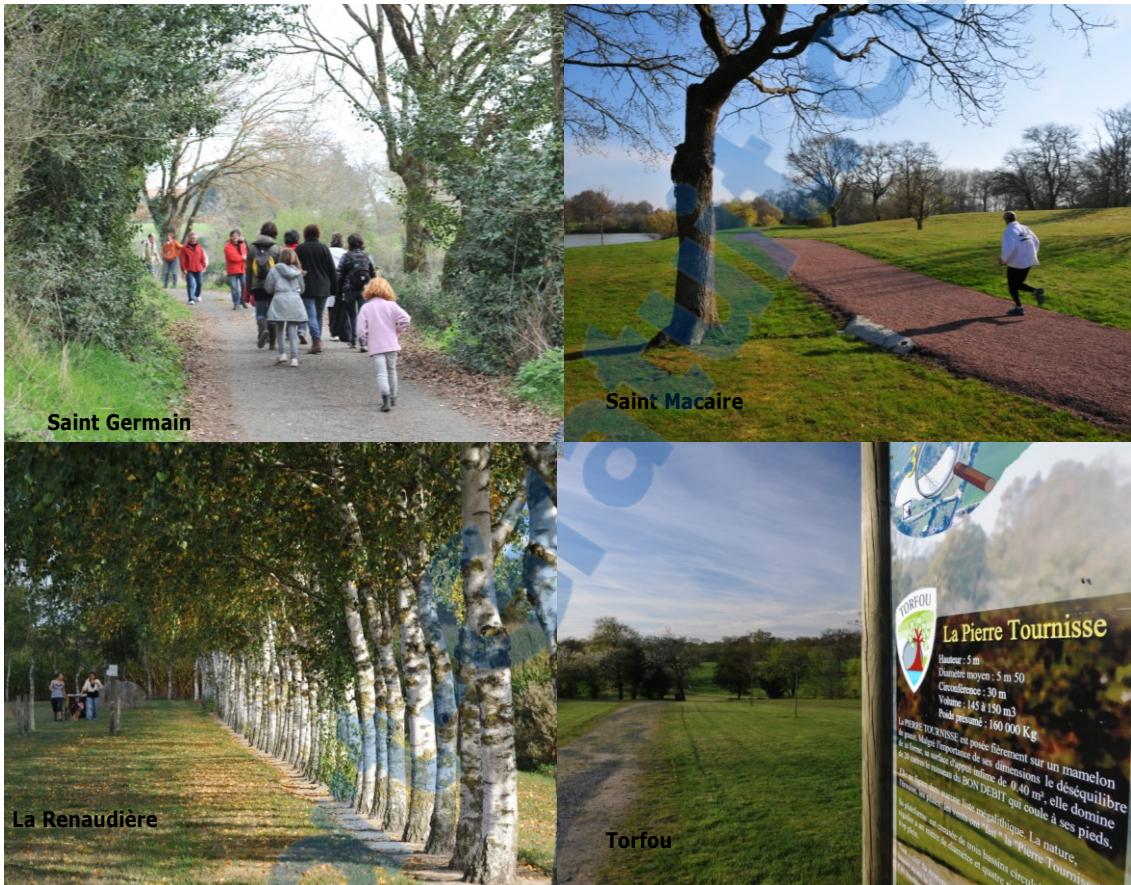


Figure 7: Chemins et sentiers de randonnée à Saint Germain, La Renaudière, Torfou et Saint Macaire, © CCMS 2014

En ce qui concerne le patrimoine industriel d'autan, il se trouve diffus dans le bâti architectural. Cette activité a marqué des générations de personnes. « On estime à environ 80 % de la population active, les personnes ayant travaillé dans l'industrie jusque dans les années 1980 » dans les communes de Saint Macaire en Mauges et Saint André de la Marche.

Entre le XVII^e et le XIX^e siècles, les premières maisons construites étaient celles des tisserands. C'était un lieu de vie et de travail. Puis progressivement, des usines s'implantent sur le territoire, augmentant le nombre d'habitants et diversifiant l'habitat. On y trouve des maisons de maîtres dites « maisons de caractère », celles d'ouvriers et les premières habitations à loyer modéré (HLM). Les différents matériaux des toitures permettent aujourd'hui encore de catégoriser le type de bâti. Ces toitures sont en shed (pour le bâti industriel), en ardoise (pour les maisons bourgeoises) et les autres habitations ont leur toit en tuile. Lors du travail sur les identités, les Roussayais ont insisté sur ces trois catégories qui constituent une richesse. Cela n'est pas spécifique à cette commune ; on retrouve ces types d'habititations sur l'ensemble du territoire.

Montfaucon-Montigné avec ses 16 km², a abrité entre le XIXe et le XXe, neuf (9) ateliers de chaussures ou de pantoufles. C'est quatre fois plus à Saint Macaire en Mauges. Mais la plupart ont cessé leurs activités dans les années 1970 et les locaux sont transformés en maisons d'habitation, en commerce, en restaurant ou en école. D'autres sont détruits. L'histoire industrielle toujours en cours en Moine et Sèvre est visible dans plusieurs communes grâce à la saboterie Audouin qui a traversé le temps (de 1890 à nos jours) ou à l'usine de machines agricoles Grégoire-Besson et qui emploie sur cette commune, 173 personnes ; soit plus de 8 % de la population totale.

Il y a aussi sur cette commune un projet d'AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) qui renseigne sur l'importance du patrimoine.

Grâce à l'activité minière, la commune de Saint Crespin sur Moine a accueilli 120 logements. Cela a permis d'héberger les ouvriers venus du Nord de France pour travailler. Cette arrivée de travailleurs sur la commune a aussi permis d'avoir en plus de la culture traditionnelle agricole, une culture ouvrière et militante. La rénovation et la mise en service de la Maison du Mineur et des Energies dès septembre 2015 immortalise ce passé industriel. Cette initiative est de compétence intercommunale.



Figure 8 : Rénovation et mise en valeur du patrimoine à Saint Crespin sur Moine

Cette volonté de sauvegarder le patrimoine industriel s'est traduite à Saint André de la Marche par la mise en place du musée des chaussures, de compétence intercommunale. A Saint Macaire en Mauges, les élus rêvent d'un éco-musée des vieux métiers de la chaussure. A Tillières, en l'entrée de bourg, un moulin à vent symbolique est construit au carrefour pour rappeler ce passé industriel.

Il faut dire que dans toutes les communes du territoire, le patrimoine industriel est, à des proportions variables, mis en valeur à des endroits stratégiques ; par exemple la Colonne à Torfou (illustration en page de garde).

Mais le patrimoine, notamment naturel se trouve parfois en opposition avec les autres activités dominantes du territoire ; ce qui pourrait dans certains cas, entraîner son rejet. Cela semble être depuis quelques années, le cas des menhirs de La Renaudière. Sa présence rendrait difficile la circulation des engins agricoles. C'est le cas de ce menhir au milieu d'un champ de colza.



Figure 9 : Champ de tournesol avec menhir à La Renaudière, © CCMS 2014

Hors l'agriculture, ce qui consomme l'espace en Moine et Sèvre, c'est l'urbanisation. En plus de l'industrie qui a favorisé la démographie jusque dans les années 1970/80, le territoire s'est ouvert aux flux en raison de sa position géographique (entre la Loire Atlantique et du Choletais), du bas coût du foncier et du cadre de vie de qualité.

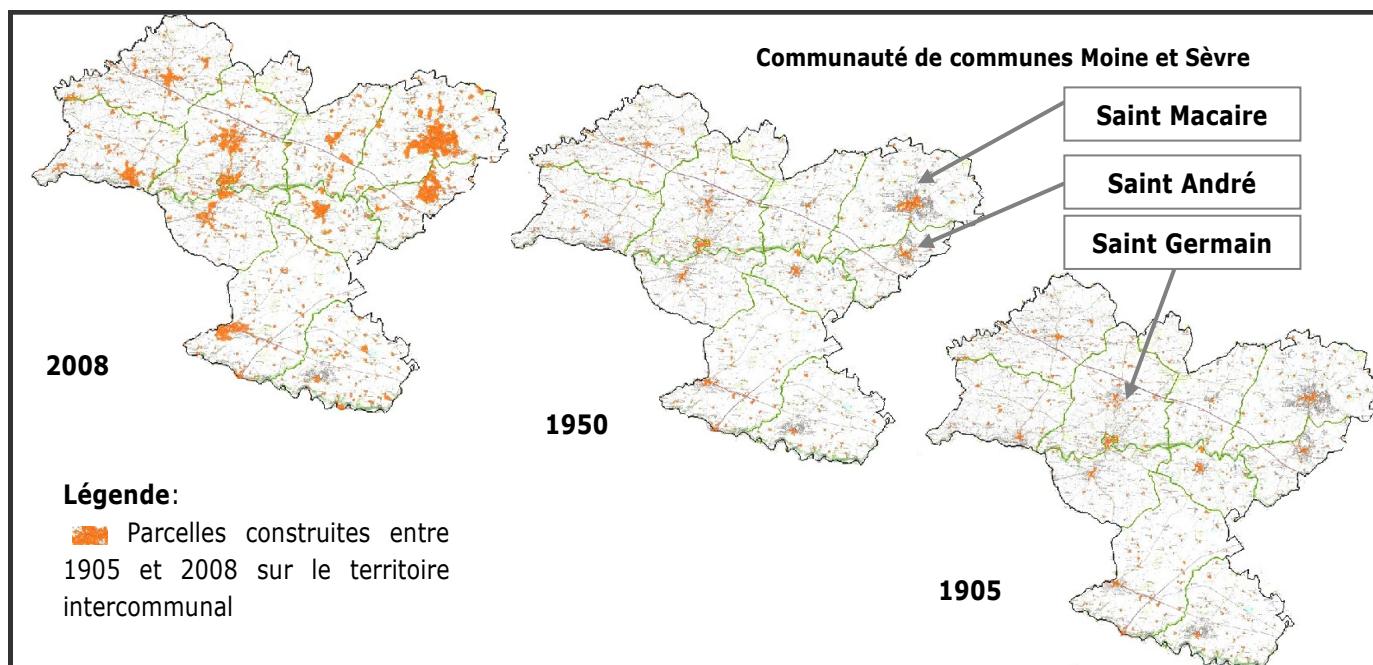


Figure 10: Taches urbaines en Moine et Sèvre entre 1905 et 2008 © DREAL

Les données recueillies sur le site de la DREAL montrent que l'urbanisation du territoire s'est accélérée après les années 1950. Mais on voit Saint Macaire en Mauges amorcer son urbanisation dès 1905, certainement grâce au volume important des activités industrielles. Par ailleurs, les communes proches de Nantes comme Tillières, Saint Crespin sur Moine, celles à cheval entre Nantes et Cholet telle que la commune de Saint Germain sur Moine, ont-elles aussi une urbanisation nettement plus marquée que Torfou par exemple. L'urbanisation semble plus diffuse à la pointe Sud du territoire intercommunal.

4. Les dynamiques socioéconomiques et démographiques

La vie économique en Moine et Sèvre a été rythmée depuis le XVIIe et le XVIIIe siècles par le développement progressif de l'industrie et par l'élevage. Ces « usines à la campagne » emploient une main d'œuvre importante.

Les élus de Moine et Sèvre revendentiquent l'existence des entreprises sur leur territoire comme étant la résultante des politiques d'accueil et d'accompagnement qu'ils offrent aux entrepreneurs. Car ... « les politiques restent à l'écoute et [leur] apportent de bonnes conditions ». De plus, « *elles trouvent une main d'œuvre locale..., des gens qui vivent ici qui sont entreprenants, travailleurs...* ». En effet, au premier janvier 2014, le territoire comptait 1 497 entreprises et 7 883 emplois.

Le décompte de la population totale à cette même date était de 24 784 habitants⁶ ; ce qui représente environ 1/3 de la population. La commune de Saint André de la Marche par exemple estime en 2015, à 1 200 le nombre de personnes qui travaillent sur la zone communale. Ce bassin d'emplois est généré par zone commerciale, la route nationale 249, la proximité de Saint Macaire en Mauges (7 100 habitants) et Cholet. Il y a sur toutes les communes, soit une zone artisanale, soit une zone d'activité ou une zone industrielle ; toutes choses qui participent au dynamisme économique du territoire. Cette économie, aujourd'hui en partie agricole a des capacités de résister à la situation économique grâce aux agriculteurs qui se regroupent de plus en plus et qui mutualisent leurs équipements à travers par exemple le réseau CUMA (Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles), ou la promotion du bio et des AMAP (Association pour le Maintien de l'Agriculture Biologique) ou la mutation en statut de sociétaires.

Le positionnement entre Nantes et Cholet, notamment en bordure de la quatre voies, favoriserait la viticulture en Moine et Sèvre, et partant, l'économie agricole locale. Parce que accessibles, les vignerons écoulent leurs productions et « ... sont moins en concurrence les uns avec les autres ». C'est pourquoi, selon la chambre d'Agriculture de Maine et Loire, « la diminution du nombre de chefs d'exploitation a été moindre en raison du développement des formes d'exploitations sociétaires. Et cette diminution des exploitations est faible comparativement à celle du département, qui tombe à environ 42 % entre 1979 et 2010, contre environ 52 % en Moine et Sèvre.

Selon ACOSS-URSSAF⁷, entre 2005 et 2014, Moine et Sèvre a enregistré une augmentation de l'emploi salarié. Cette augmentation est 12 fois plus importante qu'au niveau départemental. La courbe de l'emploi aussi subit des variations, révélant des moments difficiles qui se sont traduites par une baisse de l'emploi salarié, de l'ordre de - 1,20 % entre 2012 et 2013. Mais depuis, la courbe ne cesse de se redresser avec des indices positifs.

⁶ Ce sont des études menées par la communauté de communes. Leurs chiffres sont différents de ceux de l'INSEE parce que actualisés.

⁷ L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale

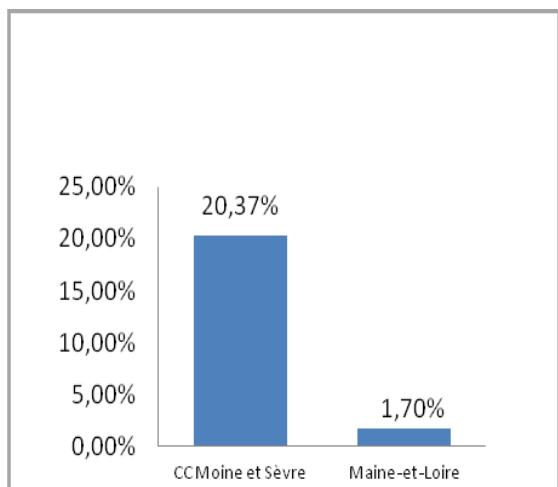


Figure 11: Evolution de l'emploi salarié entre 2005 et 2014, ACOSS-URSSAF, 2014



Figure 12 : Variation de l'emploi salarié entre 2005 et 2014, ACOSS – URSSAF, 2014

Ce dynamisme économique permet au territoire d'être compétitif, d'attirer de plus en plus d'entreprises, et de « résister à la situation économique » ambiante. En plus de la RN 249 qui dynamise le territoire, plusieurs groupes de renommée nationale et internationale et une congrégation religieuse le structurent en polarités économiques comme le montre la carte qui suit.

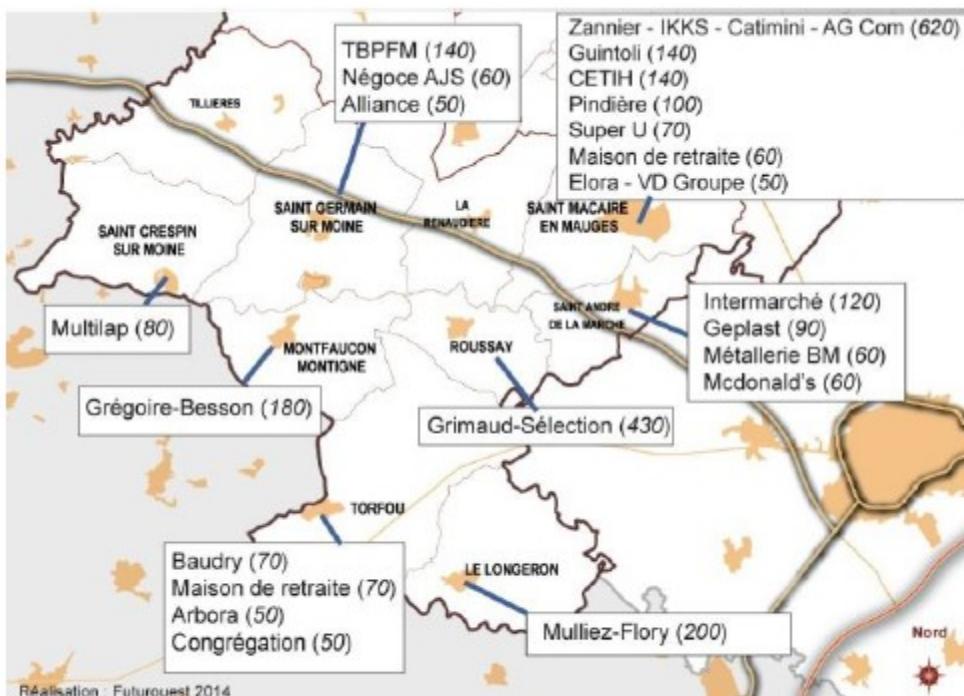


Figure 13 : Carte de localisation des gros établissements pourvoyeurs d'emplois en Moine et Sèvre, © Futurouest, 2014

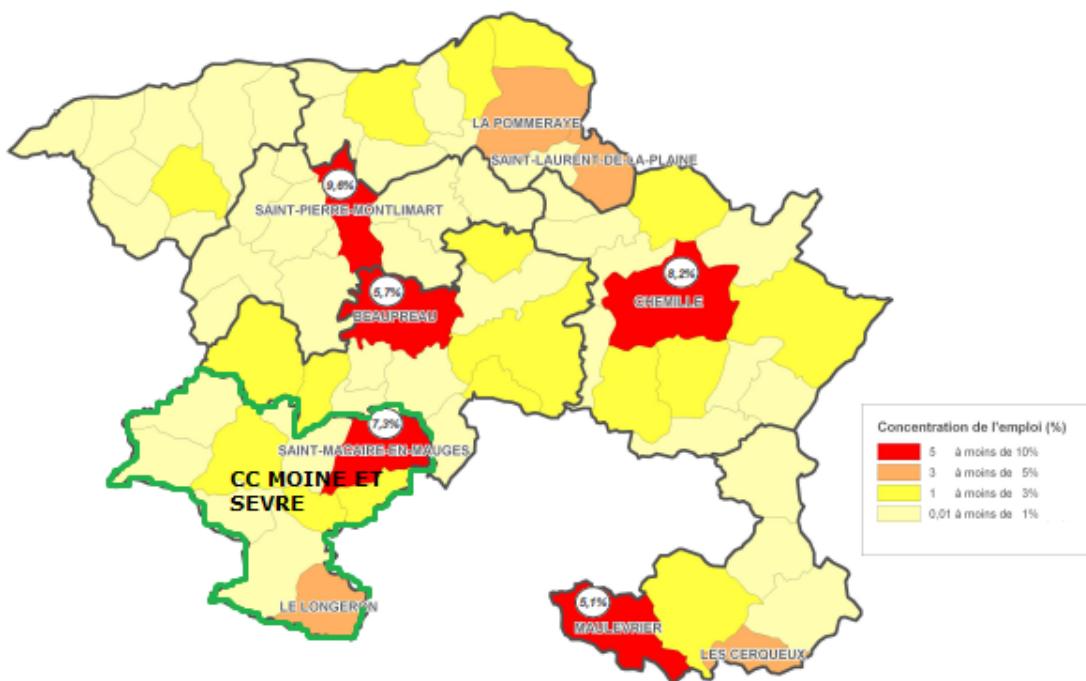
L'économie locale se nourrit également de nombreux secteurs d'activité, à des proportions variables comme l'indique le tableau suivant.

Tableau 1 : Répartition des secteurs de l'économie locale en 2010

Secteurs	Proportion (en %)
Commerces et services	46
Agriculture	23
Secteur de la construction	11
Administration et santé	11
Industrie	9

Source : INSEE, 2010 – Total établissements en 2010 = 1 712

Ce tableau montre que l'industrie, bien qu'en plus faible proportion que les autres secteurs, est toujours présente sur le territoire. On constate aussi que l'économie bien que reposée sur l'agriculture, est diversifiée. La Chambre de Commerce et d'Industrie en 2011 constate que Saint Macaire en Mauges se classe troisième parmi les cinq (5) plus importantes communes du Pays des Mauges du point de vue concentration de l'emploi ; soit 7,3 % derrière Saint-Pierre Montlimart (9,6 %) et Chemillé (8,2 %). Ce diagnostic montre une fois de plus, l'importance de Moine et Sèvre dans cet ensemble géopolitique que constitue le Pays des Mauges.



Source : CCI de Maine-et Loire. DDT – SIEE, septembre 2011

Figure 14 : Positionnement économique de Moine et Sèvre dans le Pays des Mauges

Pour ce qui est de la démographie, en se basant exclusivement sur les données INSEE de 2006 à 2012, on constate que Moine et Sèvre a une évolution annuelle de 1,22 %, ce qui représente au cours de cet intervalle de temps, l'accueil de 300 personnes par an. En six (6) ans, ce sont donc 1 819 personnes qui se sont ajoutées à la population de base. Cette croissance équivaut en chiffres, aujourd'hui, à la

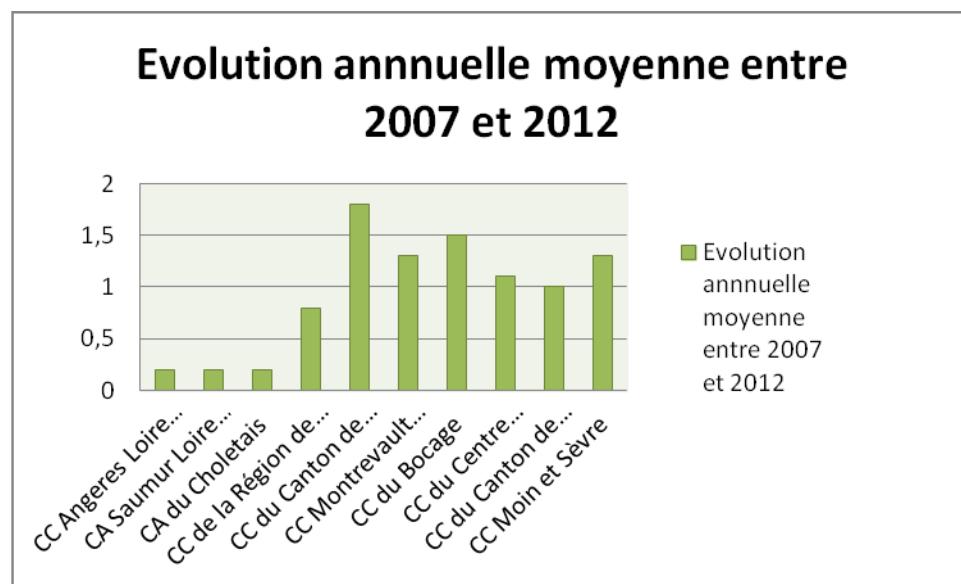
population totale de la commune de Tillières. Cette démographie est toujours en croissance au regard des 25 000 habitants décomptés par l'intercommunalité en janvier 2015.

Tableau 2 : Evolution de la population entre 2006 et 2012

Années	Habitants	Variation
2006	22842	
2009	23676	834
2012	24661	985

Source: INSEE: 2006, 2009 et 2012

L'ensemble des communes, lors du travail sur les identités ont affirmé avoir une démographie stable ou croissante. Les chiffres entre 2006 et 2014 confirment leur analyse. Aussi, par rapport aux grandes agglomérations (Angers et Cholet) et EPCI du Pays des Mauges, une étude menée par l'INSEE en décembre 2014, montre que la démographie en Maine et Sèvre est assez dynamique. L'écart entre elle et Cholet par exemple est de - 1.1 % en termes de variation.



Source : INSEE, RP 2007 et 2012

Figure 15 : Evolution démographique moyenne annuelle des EPCI des Mauges et villes voisines

5. La dimension d'acteurs dans le projet « le consomm'acteur »

Au premier rang des acteurs, se trouvent les élus. Ils sont au nombre de 200 actuellement. Ils sont conseillers municipaux ou communautaires. Certains d'entre eux siègent à l'EPCI. Ce sont les décideurs politiques ; ils ont décidé de ce projet de territoire, du diagnostic en marchant, du travail sur les identités. Ils ont aussi décidé de co-construire leur territoire, ensemble avec les autres acteurs. Ils

estiment que les personnes vivant ou travaillant sur le territoire ne sont pas des consommateurs, mais des « consomm'acteurs ». C'est pourquoi, depuis plusieurs décennies, ils travaillent en impliquant dans les projets, habitants, associations et autres acteurs économiques. C'est aussi pour cette raison que dans le cadre du travail sur les identités, il leur a semblé important d'associer ces composantes de la société. Pour le maire de La Renaudière (2015) comme pour l'universitaire Horber-Papazian (2001), « la vie sociale, humaine est dans les communes historiques ». La participation collective à ce travail apparaît selon l'élu comme une question de fondement, de solidité du projet. L'élu, c'est aussi celui dont la mission consiste à « apporter des services à la population ».

En ce qui concerne les associations, un document interne de la communauté de communes totalise en 2015, 422 associations investies au quotidien sur le territoire. On les retrouve dans de nombreux domaines tels que la petite enfance (Lap'1 crespin, Ti'loups), dans la restauration du patrimoine industriel à Tillières, dans les actions en faveur de la recherche à Roussay avec la fête des cucurbitacées...

Dans le travail sur la construction identitaire des communes, elles apparaissent dans neuf communes sur dix comme des acteurs du développement local et de la cohésion sociale. Alain Chauvet (1987) dans sa thèse intitulée « Porte nantaise et Isolât Choletais » définissait déjà le territoire comme un espace de « cohésion sociale et de solidarité importante ». Dans l'entretien réalisé avec le maire de Roussay, associer les associations, « c'était une certitude ». Des élus, en voulant donner une définition du territoire, font même référence aux associations en disant que « ... c'est un territoire où de grandes solidarités s'exercent à travers les associations [...]. Ce sont des associations qui apportent un service à la population ». Cet élu, dans une interview d'environ une heure, a mentionné 15 fois les associations dans ses propos. Dans une certaine mesure, les associations sont vues comme un des piliers des communes, car « sans elles, les territoires vont mourir », a affirmé le maire de Roussay.

Pour l'observatoire du Pays des Mauges (2003), une faible densité d'équipements dans un espace géographique donné, expliquerait la forte densité d'associations, qui est une « émanation de la cohésion sociale soutenue ». Une cartographie des associations à cette date montre un territoire largement couvert; il n'y a pas de commune sans ancrage associatif.

En plus des politiques et des associations, il y a les habitants qui vivent et investissent le territoire au quotidien. Nombre d'entre eux sont impliqués dans la vie associative. Lors des réunions sur les identités, la commune de Tillières a convié à la table de discussion des habitants volontaires pour enrichir ce travail. Un autre élu a choisi de confondre les habitants aux membres des associations. Grâce à eux, notamment les habitants propriétaires de biens immobiliers, le projet BIMBY connaîtra du succès. Ce faisant, des économies pourront être faites sur le foncier.

Puis enfin, il y a les acteurs économiques que sont les entrepreneurs, les agriculteurs, les commerçants, les artisans...

Le dynamisme de l'intercommunalité se nourrit de l'effort et de la participation de tous ces acteurs.

6. Les enjeux de la coproduction

Pourquoi coproduire ce diagnostic ? Le projet de territoire a été le « carnet de route » dans lequel les grandes lignes pour le développement du territoire sont déclinées. Puis le « diagnostic en marchant » dont la restitution des résultats par les bureaux d'étude en charge du PLUi a suscité chez les élus la question « **qui sommes-nous et vers quoi voulons-nous aller ?** ». C'est pour répondre à cette question que le travail sur les identités a été fait. Pour les élus qui, depuis 40 ans travaillaient ensemble sur des projets ponctuels, la mise en place d'un PLUi, qui s'entend comme une certaine dérogation de son pouvoir, semble ne pas être un fait anodin. Cette délégation de pouvoir suscite même des « peurs, des incertitudes, des hésitations » (Horber-Papazian, 2001). Cependant, aller vers un PLUi s'impose aujourd'hui pour la survie et la cohérence des territoires. Cohérence des territoires du Pays des Mauges que le SCoT approuvé en 2013 s'est attelée à définir. Cette cohérence se trouve à tous les niveaux de la vie locale : habitat, déplacement, économie, préservation de l'environnement, offre en services et

équipements... Pour les élus de Moine et Sèvre dont le territoire se trouve entre Nantes et Cholet, la coproduction leur permet d'aller d'une seule voix aux grandes instances de décision. Plus localement, la coproduction éviterait la concurrence entre communes et selon le maire de Roussay, « on a de grande chance de réussir. Alors que si on y va séparément tout seul, on est certain d'une chose, c'est qu'on va échouer ». Deux élus sur trois ont évoqué la concurrence qui existait entre communes et qui était handicapante pour le devenir du territoire.

Ce projet à dix est aussi l'expression d'une volonté d'équilibre économique et de rééquilibrage des services et équipements. En ce sens, les acteurs réfléchissent à la mise en place des pôles de centralités : regrouper des services et équipements pour les renforcer. C'est le cas par exemple de la gendarmerie de Montfaucon-Montigné qui se délocalise à Saint Macaire en Mauges ou de la maison de retraite de Saint André de la Marche qui fusionnera désormais avec celle de Saint Germain sur Moine. En faisant projet à dix, les populations locales sortent aussi gagnantes selon le président de la communauté de communes : en effet, elles auront accès à l'ensemble des services fournis sur le territoire intercommunal ; ce qui n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.

Sur le plan environnemental, le PLUi permettra la poursuite des continuités écologiques et un raccordement des modes doux entre communes.

Il y aurait aussi sur le plan économique, un recadrage de l'implantation des zones d'activité et zones économiques. Par ailleurs, le regroupement de certains investissements permettrait de réaliser des économies : une déchetterie intercommunale, ou la commande commune d'une étude par exemple.

Le plan local de l'habitat (PLH) repensera la distribution des constructions sur le territoire pour permettre la compétitivité et l'attractivité de toutes les parties.

Sur le plan humain, selon les élus du Longeron, travailler ensemble permet « l'élargissement des horizons, la sortie de l'esprit de clocher pour un rapprochement des populations, une mutualisation des moyens, une coopération ».

En prenant en compte la culture des Mauges, l'attachement des personnes à leur espace, les propos des élus, l'organisation de travail, notamment chez les agriculteurs et les analyses d'Alain Chauvet, la co-construction du PLUi va de soi sur ce territoire, malgré l'influence de la périurbanisation nantaise.

III. Résultats : structuration des données, interprétations et recommandations

1. Structuration des données d'analyse et interprétations

Toutes les communes traversées par la RN 249 n'y voient que des avantages : Tillières pour la promotion du vin. Elle est selon les élus, la « porte du vignoble ou porte des Mauges ». Ceci est vrai aujourd'hui selon l'endroit où l'on se place. Puis, par le passé, plusieurs autres communes de Moine et Sèvre cultivaient le vin. C'est actuellement une activité de loisir dans les communes de Roussay et de La Renaudière Saint André de la Marche et Saint Germain sur Moine, respectivement pour la zone commerciale et la zone industrielle. Seule La Renaudière a souligné avoir perdu du foncier agricole à cause de cette route. Peut-être qu'une enquête auprès des populations riveraines révélerait des gênes et autres contraintes. En ce sens, certains agriculteurs Andréatins expriment une certaine gêne quant à la circulation des engins agricoles qui se complique à cause des flux routiers.

Les communes Roussay, Saint Crespin sur Moine estiment être à l'abri des nuisances sonores. Mais tel que configuré aujourd'hui, l'ensemble du territoire est à l'abri des nuisances de l'autoroute car les habitations sont à bonne distance d'elle ; contrairement à la ville d'Angers que l'autoroute traverse en plein cœur ou certaines communes de Loire Atlantique qui se trouvent juste au-dessous des voies expresses.

2. Analyse critique des démarches et méthodes de travail des commissions

Il n'y a pas eu d'enquête spécifique sur le regard que portent les communes sur leurs démarches. Cette analyse se base uniquement sur les données recueillies auprès des représentants élus dans les dix communes sur leur méthodologie de travail, lors du remplissage de la grille identitaire qui leur est commune. Seules trois d'entre elles (La Renaudière, Rousay et Tillières) ont eu l'occasion, grâce aux entretiens avec les maires, de se prononcer. Des trois, c'est La Renaudière qui a remis en cause sa démarche. Elle pense qu'il aurait été plus intéressant de « sensibiliser » les participants sur le motif de la réunion, plutôt que de les avoir pris sur coup. Pour l'élu enquêté, en procédant autrement, peut-être qu'ils seraient parvenus à récolter plus d'informations, surtout auprès des associations invitées.

Dans tous les cas, les élus en décident de ne pas faire tous seuls ce travail de construction, ont compris l'enjeu et l'importance de la participation. Marion (2010) dans son document intitulé *Participation citoyenne au projet urbain*, affirme, en s'appuyant sur des expérimentations réalisées sur des ouvrières dans les années 1920 par la Western Electric Co, et autres projets d'aménagement urbains réalisés récemment dans des régions françaises, que « la participation vise l'harmonie sociale ». Il pense en effet que le fait de porter l'attention à une population, permet de faire « baisser l'agressivité » et que l'échange à lui seul, permet d'énoncer ce qui ne va pas, d'éviter le refoulement et les justifications. La productivité des personnes viendrait aussi du fait qu'elles se sentent « membres » et non des sujets qui reçoivent des ordres ou qui subissent des décisions. L'individu en étant membre et coordinateur de son groupe, optimise « la circulation de l'information et, par conséquent, la qualité des décisions. ». Par ailleurs, pour lui, il est plus intéressant de « travailler sur les méthodes avant de travailler sur les objectifs. Le maire de La Renaudière rejette l'auteur en remettant en cause la méthode adoptée en pensant qu'il aurait fallu commencer par mettre au courant. Mais quelles sont les contraintes et les conditions de succès de participation à un projet ?

La participation implique de la disponibilité, de la stratégie, de l'ajustement constant, l'acceptation de l'autre, un coût, du temps, et j'en oublie.

Moine et Sèvre en faisant son travail identitaire et de co-construction, a certainement fait face à certaines de ces contraintes. On essaiera de comparer les démarches des dix communes en décryptant la typologie des participants, les difficultés rencontrées et l'organisation du travail visant la collecte maximale d'informations. En procédant ainsi, on espère déterminer la ou les méthodologies les plus fructueuses qui pourraient être transposables ailleurs. L'intérêt de cette analyse est aussi de comprendre la place que les élus accordent aux autres acteurs qui, selon leurs propos sont « indispensables » pour la cohérence et le développement du territoire.

La plupart des communes ont d'emblée convié les associations pour faire ce travail. Plutôt que de dresser les communes dans l'ordre alphabétique comme cela se fait habituellement, on a préféré les regrouper selon qu'elles ont invité ou non des associations, voire plus.

Un condensé des démarches méthodologiques adoptées dans les communes donne ce qui suit :

Tableau 3 : Aperçu des méthodologies : avantages et inconvénients

Communes	Typologie des participants	Petits groupes	Part. partielle ⁸	Part. totale ⁹	Observations-bilan
Saint Germain sur Moine	E	Oui	Oui	Non	- Gain de temps - Participation restreinte aux seuls élus
Le Longeron	E + Assoc	NR	NR	NR	- Gain de temps - Démarche indirecte de participation → exclusion possible
Torfou	E + Assoc	Oui	Oui	Non	- Participation partielle → gain de temps - Participation importante des associations (30)
Saint André de la Marche	E + Assoc	Oui	Non	Oui	- Diversité des points de vue → travail global de la grille
La Renaudière	E + Assoc	Non	Non	Oui	- Diversité des points de vue → travail global de la grille
Roussay	E + Assoc	Oui	Non	Oui	- Diversité des points de vue → travail global - Pas d'habitants invités
Montfaucon-Montigné	E + Assoc + Sages	NR	NR	NR	- Participation élargie aux sages → diversité des participants
Saint Crespin sur Moine	E + Assoc +Hb	NR	NR	NR	- Participation diversifiée (3 habitants)
Tillières	E + Assoc +Hb	Oui	Non	Oui	- Participation active et diversifiée (18 habitants)
Saint Macaire en Mauges	E + Assoc +Hb + Com	Oui	NR	NR	- Participation active et très diversifiée → Large prise en compte des composantes de la commune

Source : Les communes et leurs identités, CCMS, Juil. 2015 / **Traitemet** : OHOUSSA A., Août 2015

* E= Elus, Assoc = Associations, Hb = Habitants et Com = Commerçants, NR = Non Renseignée

⁸ Chaque participant ou groupuscule de participants ont travaillé sur une des 3 thématiques de la grille

⁹ Chaque participant ou groupuscule de participants ont travaillé sur l'ensemble de la grille

Commentaire :

Les communes dans leur grande majorité ont, après la collecte des données, fait un renvoi systématique aux participants par mail, afin de valider le travail en le complétant ou non. Cela traduit bien l'importance des propos de chacun, et par conséquent que l'ensemble des données retenues engagent le groupe, notamment les commissions urbanisme communales. Saint Germain sur Moine a travaillé sans inviter les associations. Pour la commission, c'est le sujet qui, vraisemblablement ne relèverait pas de leurs compétences, et il y a aussi la question de temps : temps de mobilisation et de travail. Interrogé sur la question, un élu de la commission urbanisme avoue avoir « un peu de regret », car ils se sont rendu compte que les autres communes ont convié les associations...

Le Longeron quant à lui, a procédé différemment : on constate une participation différenciée des associations. Il a été demandé aux élus, après une première réunion de travail, de porter l'information aux associations et de recueillir leurs avis. Pourquoi ne pouvaient-elles pas travaillé directement au cours d'une réunion comme sur les huit (8) autres communes ? En demandant aux élus d'aller recueillir l'information, il est possible qu'ils sélectionnent seulement les associations avec lesquelles ils sont en bons termes et laissent de côté toutes les autres potentiellement capables d'apporter un plus au projet. L'inconvénient de cette forme d'exclusion pourrait être source de tension latente et causer des blocages pour des projets à venir.

Pour les Renaudins, les Roussayais, les Andréatins et les Torfousains, il est « impératif » d'écrire leur identité avec les associations.

Montfaucon-Montigné a fait participer, en plus des associations, le conseil des Sages. Ce type de conseil n'existe-t-il pas dans les autres communes ? Quelle est leur spécificité ? On sait par exemple que c'est la seule commune qui a fusionné depuis quelques dans l'intercommunalité.

Pour Crespin sur Moine et Tillières, les habitants sont une composante à part, à prendre en compte comme telle dans cette construction. D'ailleurs ces deux communes ont enregistré la participation de 21 habitants anciens comme nouveaux.

Sans préciser le nombre d'habitants ayant participé, Saint Macaire en Mauges a eu, pour ce travail, le plus de diversité de participants. En plus d'associer habitants et associations, les commerçants ont été mis à contribution.

Partant de l'hypothèse (Marion, 2011) selon laquelle, faire participer les habitants au sens large à la construction du projet de territoire permettait « d'éviter les blocages et les justifications » ultérieures, la commune de Saint Germain sur Moine, et celle du Longeron dans une certaine mesure, ont probablement pris des risques. Elles ont, par la même occasion, peut-être gagné en temps, ou en efficacité : on pourrait supposer que cette forme « d'exclusion » équivaudrait à la recherche « du regard informé » que l'habitant ou le membre associatif n'aurait pas.

L'intérêt de convier les participants à travailler sur les trois (3) thématiques de la grille, est comme le dit la commune de Roussay, l'opportunité « d'avoir une diversité de regards et de points de vue différents ». Enfin, pourquoi pour Tillières, il est aussi important de faire participer autant d'habitants (18) ? C'est parce pour le maire, « la co-construction est une habitude » sur cette commune. Il y a même sur cette commune, un conseil municipal pour enfants.

Au regard de tout ce qui précède, on pourrait dire que tous les paramètres pour réussir des projets quelque soit leur envergure, sont réunis dans cette intercommunalité quand on met bout à bout les choix des dix communes. Quelques-uns méritent d'être mentionnés :

- Les élus **se réunissent en amont** pour échanger sur le sujet et se mettre d'accord,
- Plusieurs réunions sont organisées → **disponibilité et appropriation** du sujet,
- Ils travaillent par **internet** ; c'est un gain de temps et une appropriation des technologies
- Ils acceptent de « **partager l'information** » en invitant à des proportions variées, plusieurs catégories d'acteurs du territoire : pour eux, ce ne sont pas des consommateurs, mais des *consomm'acteurs*,

- Le travail est fait par **petits groupes** sous la direction d'un élu
- Enfin, après synthèse, le **travail est soumis aux participants** pour le valider → Tous sont responsabilisés et valorisés.

3. Les limites de l'étude

La bibliographie est abondante pour ce mémoire de master 2 : Dix fiches identité des communes, trois entretiens et des travaux réalisés sur l'EPCI dans le cadre d PLUi. Il faut aussi rester dans la cadre de la problématique définie et tenir compte du temps. Cependant, il aurait été intéressant par exemple, de comparer Moine et Sèvre à des intercommunalités voisines sur la démarche d'élaboration du PLUi ou du processus de construction de leur commune nouvelle, mais l'accès à l'information serait probablement difficile et long.

On dit en Moine et Sèvre que la vie associative est très intense. Il y a 422 associations pour environ 25 000 habitants, soit une (1) association pour 59 habitants. Il n'y a pas eu de comparaison avec d'autres territoires, faute de temps et de données disponibles sur des territoires de mêmes tailles.

En ce qui concerne les trois (3) entretiens réalisés, il aurait été peut-être intéressant d'interroger des techniciens de service, ou des associations, ou d'élargir l'entretien aux dix maires du territoire. Mais ceci nécessitera beaucoup plus de temps. Néanmoins, les trois entretiens donnent une vision globale du territoire et des projets, au moins en ce qui concerne l'urbanisme et l'aménagement du territoire.

La connaissance de la prise de position des associations dans les décisions communales aurait permis de comprendre davantage leur positionnement et leurs influences dans les projets d'aménagement et de développement durable. De plus, en ce qui concerne la démarche méthodologique des communes, il aurait été intéressant de dresser la liste de présence des participants, leur nombre et leur statut. Mais cela demande beaucoup de temps et exige de parcourir les dix communes et d'obliger les commissions à revenir sur un aspect d'un travail réalisé depuis plusieurs mois.

4. Recommandations générales

La diversité de Moine et Sèvre s'est une fois de plus révélée à travers les différentes démarches adoptées par les commissions urbanisme communales pour réaliser le travail sur les identités. Il serait intéressant, en dépit de la charge de travail qu'implique l'élaboration du PLUi, que les différentes commissions communales se retrouvent et discutent sur les avantages et les inconvénients des démarches. Pour l'instant la majorité des commissions pense avoir adopté la démarche la plus productive.

En ce qui concerne les potentialités touristiques du territoire, notamment les paysages naturels et patrimoniaux (les cours d'eau, les menhirs...), les sentiers de randonnée, une communication plus large pourrait permettre une meilleure valorisation.

Il y a déjà un travail qui est fait pour valoriser le patrimoine industriel. Le livre « Regards sur l'histoire industrielle en Moine et Sèvre », la Maison du Mineur et des Energies à Saint Crespin sur Moine en cours de rénovation, le musée de la chaussure à Saint André de la Marche sont quelques-unes des réalisations. A l'image de la commune de Tillières, les autres communes avec de petites actions, pourraient valoriser et rendre plus attractive leur entrée de bourg avec du patrimoine. Dans le cas de Tillières, c'est le moulin à vent en entrée qui rappelle la ruralité de la commune.

... l'économie, les entreprises

Selon un document interne de la communauté de communes, il existerait au 1^{er} janvier 2014 sur le territoire, 1497 entreprises. Certaines sont mises à disposition des entrepreneurs par l'EPCI. Il pourrait être bénéfique de rendre visibles ces actions en mettant par exemple le logo de la communauté de

communes sur les hôtels d'entreprises pour faire la part du privé du public. Sans autre forme de communication, juste avec ce visuel, certaines personnes de passage sur le territoire, pourraient se sentir interpellées et cela pourrait les amener, si besoin à se renseigner auprès de l'EPCI en cas de projet d'implantation.

... répartition des services

Sur les communes, un élément fort émerge et constitue l'identité première des communes. La Renaudière par exemple est riche de son agriculture, de ses associations et a la particularité de ne posséder aucun logement vacant. Il serait peut-être judicieux que, dans les années à venir, il y ait plus de services et d'équipements pour attirer davantage de personnes du troisième âge ou des jeunes à la recherche de logement locatif de petites tailles (T1, T2) sur la commune.

... agriculture et paysage

L'agriculture participe de la beauté du territoire, il faudrait peut-être penser à introduire dans le PLUi en cours d'élaboration des actions de protection au-delà des contraintes réglementaires existantes. On pourrait envisager de créer, sur une des communes, ou de façon rotative, un marché pour la vente directe des produits agricoles du territoire. Et pour ralentir un peu plus la consommation foncière, on pourrait re-sensibiliser les propriétaires terriens à propos du projet BIMBY où le nombre de propriétaires acquis à cette cause est de 1 % à Roussay contre 3, 24 % à Tillières (Atelier Dulieu, 2015).

Conclusion

Le territoire de Moine et Sèvre, face aux défis de son temps, trouve des réponses nouvelles pour rester dynamique, attractif tout en sauvegardant son identité hier industrielle, aujourd’hui agricole avec un secteur économique diversifié. Pour ne pas se laisser « engloutir » par les agglomérations voisines de grande taille, des réflexions et des travaux de fond sont menés, notamment ce projet de territoire qui a préparé la réflexion stratégique du travail sur les Identités dans la logique de l’élaboration du PLUi et de la création de la commune nouvelle. Grâce à ce travail, les communes se sont révélées à elles-mêmes, avec leurs forces et leurs faiblesses. Cette démarche volontaire a l'avantage de faire participer les différentes composantes du territoire à un projet d'envergure : l'aménagement du territoire au sens large. De toute évidence, et selon le souhait des élus, la formalisation du PLUi et son application permettront une plus grande cohérence territoriale et un rééquilibrage des équipements et services déjà existants et ceux en phase de création. Pour les habitants, ce sera un accès plus large à l'ensemble des équipements et services du territoire. Sur le plan environnemental, les continuités seront renforcées. Par conséquent, l'économie n'en sortira que grandie.

Le PLU intercommunal est une occasion pour l'intercommunalité de muscler sa « *prise de compétences* » et développer une ingénierie au service des communes.

Tout ceci vient confirmer la volonté des élus de dynamiser leur territoire et de préserver son attractivité tout en renforçant sa compétitivité.

Mais l'élaboration du PLUi a aussi certaines contraintes, voire des inconvénients. Même si la singularité (population, agriculture, richesse, positionnement géographique) de chaque commune est vue comme une richesse, il faut savoir s'adapter et accepter constamment l'autre pour réussir ensemble. En passant de dix à une entité décisionnelle (la commune nouvelle), les communes déléguées perdent en partie leur prérogative en termes d'aménagement et d'urbanisme. En rééquilibrant les services et équipements, on assistera à leur suppression de quelques-uns par endroits. Les habitants qui y sont attachés ou qui, par le passé s'identifiaient par rapport à ce bien, pourraient avoir le sentiment de dépossession : la délocalisation d'une gendarmerie ou d'une maison de retraite par exemple.

En dépit de tout cela, la coproduction a révélé aux acteurs du territoire une autre image de lui-même avec tous ses défis. C'est une démarche que les communes peuvent revendiquer comme un pari réussi. Même si à l'heure actuelle, il n'est pas possible de mesurer les retombées d'une telle démarche, il est évident que communiquer et oser partager l'information permet de lever d'éventuels blocages et conflits au projet. L'idée de coproduire, voire de co-construire est noble ; elle suppose la participation de tous les acteurs du territoire. Un suivi-évaluation dans les années à venir sera bénéfique pour parfaire la démarche et servir d'exemple pour les voisins pour qui, Moine et Sèvre est déjà un territoire dynamique avec « une bonne résistance à la situation économique ».

Le travail sur les identités est novateur. « C'est une démarche qui n'existe pas, on ne peut pas copier, donc on y pense au fur et à mesure ». Il a donc un coût et comporte des difficultés.

Bibliographie

- Bleton-Ruget A., Bodineau P. et al. (2002) : « **Pays** » et **Territoires** de Vidal de la Blache aux lois d'aménagement et développement du territoire, Institut d'histoire contemporaine de Bourgogne
- Cassin I. (2002) : Le PLU : **Plan Local d'Urbanisme**, éditions Le Moniteur, Paris
- Caillaud M. et Aubert B. (2003) : **La loi SRU en 90 questions**, éditions Le Moniteur, Paris
- Chauvet A. (1987) : **Porte Nantaise et Isolât Choletais**, Essai de géographie régionale, Thèse de doctorat, Université de Nantes, Ed. Hérault, PP 270 p.
- Communauté de Communes Moine et Sèvre (2011) : **Projet de territoire**, 36 p.
- Communauté de Communes Moine et Sèvre (2013) : **Regards sur l'histoire industrielle en Moine et Sèvre**
- Communauté de Communes Moine et Sèvre (2015) : **Les communes et leurs identités**, juillet 2015
- Communauté de Communes Moine et Sèvre (2015)
- Entretien avec Huchon D., Maire de La Renaudière et président de la Communauté de Communes
 - Entretien avec martin J-L., Maire de Roussay, Vice-président en charge de l'urbanisme
 - Entretien avec Rousseau M., Maire de Tillières, Vice-président en chargé de l'action sociale
- Gorgeon C. et Laudier I. (2008) : **Territoires et identités en mutation**, éditions L'harmattan, Paris
- Grandjean P. et al. (2009) : **Construction identitaire et espace**, éditions L'harmattan, Paris
- Horber-Papazian Ed. K. (2001) : **L'espace local en mutation**, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, Suisse
- INSEE (1968 à 2014) : Recensement de la population
- Marion Ch. (2010) : **Participation citoyenne au projet urbain**, éditions L'Harmattan, Paris
- Réunions – bureaux d'études PLUi (2015) : **Potentialités des communes**, Atelier Dulieu et Tavernier, Tillières

Sites web

- WWW.ligerien.christian.pagesperso-orange.fr
- www.moineetsevre.fr
- www.bocage-paysdelaloire.fr
- WWW.Persee.fr
- www.geoportail.fr
- www.cartesfrance.fr/populations/logement
- www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr
- www.paysdesmauges.fr



Mémoire de fin d'études

Diplôme de master 2 : Géographie et aménagement du territoire

Année universitaire : 2014 – 2015

Option : Paysages urbains: stratégies et médiation

Coproduction d'un diagnostic dans le cadre d'un PLUi : cas de la communauté de communes Moine et Sèvre

Par Assiba, Benoîte OHOUSSA

ANNEXES

Soutenu à Angers, le 11 / 09/ 2015

Devant le jury :

Sous la présidence de : M. M. EL HANNANI

Maitresse de stage : Mme Isabelle LELANDAIS-LAURENT

Enseignante référente : Mme Cécile RIALLAND-JUIN

« Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST ».

Annexes

1. Grille d'entretien

Cette grille d'entretien se compose de deux parties : la première se rapporte au territoire intercommunal. Elle est donc commune aux trois (3) personnes enquêtées. La seconde est relative à la vie de la commune de l'enquêté.

1. Territoire intercommunal

- En tant que maire, comment définiriez-vous le territoire intercommunal dans le Pays des Mauges ?
- Pourquoi un projet de territoire et quelles sont vos attentes ?
- Qu'est-ce que la mise en place du PLUi va changer pour votre commune, vos habitants en lien avec la commune nouvelle ?
- Dans le cadre du PLUi, vous avez décidé de mener une réflexion sur votre identité. Pourquoi avoir fait ce travail ?
- Avez-vous des exemples de territoires qui ont expérimenté cette démarche ?
- Si vous avez à refaire ce travail sur les identités, auriez-vous des modifications à apporter à la démarche adoptée par la commune ? Lesquelles ?
- Que diriez-vous de la démarche adoptée par les autres communes ?
- Quelles conséquences pour votre commune, vos habitants, d'élaborer le PLUi sans ce travail sur les identités ?
- Avez-vous rencontré des oppositions dans l'élaboration du PLUi en cours ?
Si oui, comment l'expliqueriez-vous ?
- Moine et Sèvre est un territoire agricole (79 % de la surface intercommunale) urbanisé. Quels sont, selon vous, les apports du PLUi en cours d'élaboration pour préserver ce statut agricole que vous revendiquez ?
- Quelles politiques en faveur du paysage ?

2. La vie des communes

La Renaudière, une commune de Moine et Sèvre

- Présentez-nous la commune de La Renaudière, s'il vous plaît
- La Renaudière destine 80 % de son territoire à l'agriculture. Quelle est son histoire agricole ?
- Comment expliquez-vous que les agriculteurs Renaudins ne cultivent-ils pas le vin comme Tillières et Saint Crespin ?
- Le maire de Tillières définit sa commune comme étant la commune la plus nantaise de Moine et Sèvre.
- Quel est votre avis ?
- Roussay est dit être une commune centrale en Moine et Sèvre. Quel est votre avis ?
- Si vous aviez à établir un plan de paysage aujourd'hui, quels éléments paysagers mettriez-vous en avant ?
- Les menhirs comme patrimoine naturel et paysager : quelles appropriations et quelle place dans vos projets ?
- Quels sont les avantages / inconvénients des menhirs sur votre territoire ?
- Avez-vous un PPRI ?
- Aimeriez-vous abordé d'autres points pour compléter votre propos ?

Merci de votre collaboration

Roussay, une commune de Moine et Sèvre

- Présentez-nous la commune de Roussay, s'il vous plaît
- Quelle est l'histoire agricole de Roussay?
- Comment expliquez-vous que les agriculteurs Roussayais ne cultivent pas le vin ?
- Si vous aviez à établir un plan de paysage aujourd'hui, quels éléments paysagers mettriez-vous en avant ?
- Avez-vous un PPRI ?
- Aimeriez-vous abordé d'autres points pour compléter votre propos ?

Merci de votre collaboration

Tillières, une commune de Moine et Sèvre

- Présentez-nous la commune de Tillières, s'il vous plaît-
- Quelle est l'histoire agricole et surtout viticole de Tillières ?
- Comment expliquez-vous cette spécialisation dans le secteur viticole ?
- Quelles sont les raisons de votre appartenance à Moine et Sèvre plutôt qu'au vignoble nantais ?
- Avez-vous connu les ravages du phylloxera dans les Mauges?
- Si vous aviez à établir un plan de paysage aujourd'hui, quels éléments paysagers mettriez-vous en avant ?
- Aimeriez-vous abordé d'autres points pour compléter votre propos ?

Merci de votre collaboration

2. Retranscription des entretiens avec les maires

Déroulement de l'entretien

Date & Lieu : 30/06/2015 à la communauté de communes Moine et Sèvre

Durée: 1 heure

Impressions générales: Interviewé disponible et enthousiaste de parler de son territoire

Identité et statut: M. Michel Rousseau, Maire de Tillières et Vice-président en charge de l'action sociale

Assiba: En tant que maire, comment définiriez-vous le territoire intercommunal dans les Mauges ?

Monsieur le Maire: [...] Moine et Sèvre dans le Pays des Mauges, c'est ... un territoire qui a une position géographique un peu spécifique... puisqu'on est entre Cholet et Nantes... Et qu'on a fait un travail surtout depuis 2008 sur un projet de territoire... C'est vraiment réfléchir à ce qu'on est, d'où on vient et où on veut aller. [...] Il y a une population assez nombreuse qui arrivent sur le territoire parce qu'il y a des

entreprises... Il y a des entreprises parce qu'il y a la RN249. Donc ça c'est Moine et Sèvre ça ; c'est vraiment [...] un territoire aussi proche du vignoble et proche de Cholet. Donc, on fait partie des Mauges mais on fait partie aussi de la limite des Mauges... On travaille historiquement avec les Mauges depuis 40 ans. Donc on y trouve toute notre place dans ce territoire... Mais, effectivement, on est limitrophe... C'est un peu particulier quand même quoi... Le gros bénéfice pour Moine et Sèvre, c'est d'avoir des zones d'activité économiques qui donnent du dynamisme à ce territoire... Et sans redire tout ce qu'il y a dans le projet, il y a quand même un ou deux points qui sont importants... on veut pouvoir accueillir des populations et leur proposer des services que la population recherche... c'est-à-dire on fait très attention aux services de santé..., on fait très attention aux services de la petite enfance... on a un réseau de bibliothèques [...] exemplaires. On veut aussi proposer quelque chose d'attractif ; donc les entreprises apportent quelque chose [ndr] et nous on doit aussi apporter des services aux populations.

Assiba: Vous en tant qu'acteurs du territoire...

Monsieur le Maire : Complètement... On a des partenaires. Guillaume par exemple travaille à plein temps pour les entreprises du territoire de la collectivité Moine et Sèvre. On a un chargé de missions Guillaume qui, [...] depuis des années passe son temps à favoriser la venue des entreprises sur ce territoire, à les organiser, à les mettre en relation pour qu'elles puissent mieux fonctionner ; et donc ça génère des ressources qui nous permettent de pouvoir proposer des services à la population.

Assiba: Par rapport au projet de territoire, quelles sont vos attentes aujourd'hui ? Les retombées par exemple ?

Monsieur le Maire: Je pense qu'on a des retombées par rapport à [...] on a écrit ce qu'on voulait. C'est-à-dire qu'on a écrit ce qu'on voulait, à partir de ce qui existait déjà... mais à partir aussi de choses nouvelles... A partir de ce qui existait déjà, l'économie en fait partie... où on veut aller, c'est par rapport par exemple à des services à la population ; donc, le numérique par exemple. Le numérique c'est quelque chose qui fait partie du projet de territoire comme un moyen [...] d'attractivité... Quand on parle du service petite enfance par exemple... ou des bibliothèques, ça c'est quelque chose aussi qui a été conforté par le projet de territoire. Les choses véritablement nouvelles, le numérique c'est un moyen ; il y a un autre moyen, c'es le PLUi (le plan local d'urbanisme intercommunal). C'est vraiment toutes les dix communes. On a senti que pour que ce soit véritablement cohérent dans toutes les communes, pour qu'il n'y ait pas de disparité entre les communes quoi... ; qu'il y ait pas une commune qui soit plus attractive qu'une autre.

Assiba: [...] faire l'équilibre...

Monsieur le Maire : [...] complètement, oui...

Assiba: Dans le cadre du PLUi, vous avez décidé de mener une réflexion pour travailler sur les identités. Pourquoi vous avez fait ce travail ? Est-ce que vous-vous appuyez sur des expériences qui ont eu lieu ailleurs ?

Monsieur le Maire : [...] oui en partie... mais c'est quand même né de notre volonté de dire s'il y a dix communes dans cette communauté de communes, c'est que chaque commune doit apporter quelque chose à dix communes. Donc, notre idée c'est qu'est-ce qu'il y a de spécifique sur telle et telle commune et qu'est-ce que telle commune va mettre en valeur au bénéfice d'elle-même... c'est vrai pour sa propre commune mais aussi au bénéfice des dix communes parce qu'on peut penser que des gens qui vont venir habiter à Saint-Germain par exemple, il y aura plus de services à Saint-Germain qu'à Tillières par exemple. C'est normal, c'est prévu dans notre plan ; mais Tillières peut proposer quelque chose qui

n'existe pas à Saint-Germain. On a ce côté [...] environnement touristique... c'est aussi pour qu'aucune commune ne soit écrasée par une autre... D'où le travail sur les identités. Qu'est-ce qui caractérise ma commune, qui va mettre en valeur ma commune ? Mais qu'est-ce que je vais apporter aussi à la commune voisine ? C'est ça le travail sur les identités.

Assiba: Est-ce qu'il y a une commune qui a travaillé sur les identités tel que vous l'avez fait ?

Monsieur le Maire : Je ne suis pas capable de répondre [...] Je pense que nous, ce travail... nous on l'a souhaité... je pense que d'autres territoires font le même travail... Mais nous on essaye de le pousser le plus loin possible... J'avoue, il y a sans doute d'autres territoires qui font le même travail. Peut-être autant en profondeur, je ne sais pas.

Assiba: Par rapport au PLUi qui sera mis en place d'ici peu, qu'est-ce que ça va changer pour votre commune, pour vos habitants ?

Monsieur le Maire : Je pense que depuis quelques années, [...] il y a le SCoT du Pays des Mauges, il y a un projet de territoire et puis il y a chaque commune. Dans le mandat précédent, entre 2010 et 2013 [...], on a travaillé sur le SCoT du Pays des Mauges. Comme son nom l'indique c'est des schémas de cohérence. C'est-à-dire que là, il faut une ligne conductrice, la même [...] sur les soixante ou soixante-dix communes du SCoT. Après, le projet de territoire à dix communes, c'est aussi quelque chose de cohérent pour les dix communes mais cohérent aussi avec le SCoT. Et la petite commune de Tillières, elle a fait son PLU dans le même temps et forcément on est en cohérence, et avec le SCoT et le projet de territoire. Ce n'est pas si facile que ça ; on sait qu'à un moment donné, ce qui va faire la cohérence au niveau du SCoT, c'est aussi toute les petites communes qui sont cohérentes entre elles. C'est-à-dire que on a transformé, enfin, on a pris un peu le SCoT qui est quelque fois un peu contraignant, en disant qu'il y a une grande règle qui arrive au-dessus de nous et nous on est obligé de se l'appliquer, on est bien obligé de rentrer là-dedans ; mais nous on a transposé en question, en disant, mais nous on va apporter aussi quelque chose au SCoT quoi. Et ça c'est Moine et Sèvre ça. [...] On ne veut pas se laisser guider complètement ; mais on est d'accord sur le cadre général ; mais on veut apporter notre pierre à l'édifice. Et ça, nous par exemple à Tillières, on a changé notre point de vue sur l'aménagement de Tillières, en moins de trois ans. C'est-à-dire Tillières c'est une commune qui a progressé beaucoup en population entre 2000 et 2007, on est passé de 1200 à 1300 à peu près, ce qui est énorme. Et nous quand on a été élu en 2008, on se dit qu'est-ce qu'on fait. Et il y avait une hypothèse, on s'est dit, on va continuer, 300 à 500 habitants de plus. Et on s'est vite rendu compte que c'était dangereux quelque part pour Tillières, parce qu'on allait toujours courir après les équipements etc. Et on fait une réflexion, revenir en arrière, ça nous quand même un peu bousculé, on a dit bien ce n'est pas comme ça qu'il faut faire. Et là on a dit bon bien ok, on 1200 habitants en 2008, on a aucun intérêt d'aller à 1500. Mais ça c'est une révolution culturelle quoi. Parce que dans la tête des gens, c'est très difficile quoi. Mais, on a fait ça et à un moment donné, on a affiché que ce sera comme ça, parce que sinon la commune, elle va toujours courir après les emprunts, les remboursements, les end dettements etc. Et le fait de travailler aujourd'hui sur les identités, on peut le faire parce qu'on a fait ce chemin là quoi. Par contre maintenant, il n'est pas du tout question d'effacer Tillières ; mais de le rentrer dans un schéma avec les autres.

Assiba:[...] chacun existe ; mais ensemble...

Monsieur le Maire : [...] absolument... tout à fait...

Assiba: Le territoire de Moine et Sèvre est à 79 % agricole ; je veux dire du point de vue superficie...

Monsieur le Maire : oui, oui...

Assiba:[...] dans le cadre du PLUi, qu'est-ce qui est fait pour préserver ce statut parce que visiblement, c'est quelque chose de très important pour les communes...le statut agricole...

Monsieur le Maire : [...] disons qu'on y tient énormément...mais c'est aussi à double lecture. Il y a la contrainte ministérielle qui dit qu'il ne faut pas consommer d'espace agricole, et d'un autre côté, on va complètement s'intégrer au schéma de dire aujourd'hui quand on fait un lotissement par exemple, il faut mettre quinze maisons à l'hectare en gros... alors que c'est fini les parcelles de 2000 mètres carrés... Donc, l'idée c'est si on fait, quand on fait un lotissement, on va avoir quelques maisons avec des surfaces relativement importantes... 600 à 700 mètres carrés, on va dire... On va faire une tranche de maisons qui vont être autour de 400 mètres carrés... Et, on va faire une tranche de maisons accolées les unes aux autres quoi...

Assiba:[...] peut-être avec des jardins en commun...

Monsieur le Maire : [...] oui, oui... Donc, le schéma simplifié, c'est ça... Maintenant quand on urbanise, on optimise le plus possible les surfaces... Il faudrait pouvoir faire le même raisonnement [...] dans les zones d'activité économiques, les zones artisanales, les zones industrielles. Aujourd'hui, il y a des entreprises qui se sont implantées il y a vingt ans, dans certaines zones industrielles ; elles ont du terrain, parce qu'elles se sont dit nous, le jour où on va vouloir s'agrandir, mais elles ne se sont jamais agrandies. Mais, alors, il aussi d'autres qui se sont agrandies, on est bien d'accord... Mais quand on regarde certains terrains sur des zones industrielles, il y a des terrains de perdus quoi... Et donc, effectivement, nous on a une agriculture très dynamique en Maine et Sèvre et sur l'ensemble des Mauges d'ailleurs... et il faut laisser du terrain à ces gens-là... pour exercer leur activité hein... A Tillières, il y a cinq ans, il y avait une centaine d'hectares qui n'était pas cultivée. Aujourd'hui, il n'y en a plus du tout. Tout est cultivé. Donc, il y eu un moment des agriculteurs ont laissé courir, ... qu'ont cessé leur activité... de fait, leurs terrains n'étaient plus exploités. [...] les agriculteurs ont besoin de surfaces, et ils ont repris ces surfaces.

Assiba: Quelles sont vos politiques en faveur du paysage ?

Monsieur le Maire : [...] Je pense qu'il y a une clé qui est très claire ; mais il faudrait la lire de plus près... c'est ce qu'on appelle au travers du SCoT et du projet de territoire la trame verte et bleue, c'est-à-dire la préservation des rivières ; donc il y a un fort travail sur la qualité des eaux et sur la qualité des paysages, c'est-à-dire, préserver les haies qui sont nécessaires à l'équilibre écologique. [...] le paysage est très lié à l'activité agricole, parce que se sont les agriculteurs qui entretiennent le jardin de la France hein... mais ce n'est pas qu'une formule, c'est quand même un peu vrai. Et je pense que à partir de là, nous en tant qu'élus, on a un regard particulier sur ce que font les agriculteurs par rapport au bocage. c'est-à-dire qu'il y a des règles établies, et pour nous les élus, c'est de leur faire prendre conscience des règles... qui nous sont un peu imposées, peut-être...mais comment nous on les transforme au quotidien dans des actions auprès des agriculteurs... Donc, par exemple à Tillières, on a fait le tour de la commune à peu près, avec des petits groupes de travail des élus et des agriculteurs en discutant sur les haies par exemple. Les agriculteurs disent que nous, cette haie nous embête parce que avec la machine on ne peut pas passer. On aimerait la supprimer. Donc, on discute. On dit ok, d'accord, tu suprimes cette haie, où est-ce qu'on peut en planter une autre qui ne te dérange pas ? Et, en général, ça fonctionne. Parce que les gens ils se disent, je supprime une haie qui fait trois cent mètres, mais là, je suis prêt à en planter une autre qui fait 500 mètres. [...] Donc, c'est des compensations en fait. [...] par rapport à la qualité des eaux, les agriculteurs ont fait beaucoup d'efforts même si on dit qu'ils polluent. Ils ont fait énormément d'efforts. Là où on a un peu plus de problème, c'est avec les particuliers. Les gens qui désherbent leurs

jardins et ne se rendent pas compte des doses qui sont phénoménales par rapport à ce que mettent les agriculteurs. De là, il y a un chemin considérable de fait. Et, il faut continuer.

Assiba: Qu'est-ce qu'on peut dire de Tillières dans Moine en Sèvre en deux mots ?

Monsieur le Maire : J'ai envie de dire que c'est la commune la plus nantaise de Moine et Sèvre [...] et marquée par son vignoble... c'est une évidence... Je défends aussi les slogans inscrits sur les pancartes quand on rentre et quand on sort de Tillières, « c'est Tillières porte du vignoble ou porte des Mauges ». C'est-à-dire qu'on est à la frontière entre les deux [...] et franchement, on est vraiment ... je ne sais pas si le mot est un peu excessif, mais on a bien la double culture [...] du vignoble et des Mauges. [...] Je pense que ça nous donne une ouverture sur les sujets qu'on peut débattre en Moine et Sèvre.

Assiba: [...] vous le dites bien et... votre commission urbanisme n'a pas abouti à autre chose [...] Je ne sais pas si vous avez participé à la fiche identité, mais c'est aussi l'avis qui ressort...

Monsieur le Maire : [...] Oui, disons que le travail qu'on a fait sur la fiche d'identité, je pense que ça nous caractérise à Tillières. Bon, d'autres communes le font aussi, [...] j'aime bien comme c'est fait à Tillières ... c'est habitude de créer des petits groupes de travail... il y a des élus mais il y a des gens qui ne sont pas des élus et qui viennent à des groupes de travail, qui sont intéressés et qui donnent des avis que l'on prend en compte dans la mise en œuvre de la vie du village.

Assiba:[...] votre démarche, est multiple par rapport à cette fiche. Autant, il y a de communes presqu'autant il y a de démarches... Parlons du vignoble... Pourquoi vous avez pris cette spécialisation ? [...] Vous êtes deux communes sur dix à pratiquer cette agriculture... Quelle est l'histoire ?

Monsieur le Maire : [...] C'est une question de terrain, de terroir ; il y a des terres qui sont favorables à la vigne d'autre part. Et puis, peut-être que si on réfléchit après au niveau du village, aujourd'hui, on se dit l'agglomération est un peu cernée par la vigne... mais historiquement, si l'agglomération est là, c'est parce qu'il y avait de la vigne. C'est-à-dire que c'est l'agglomération qui s'est mise dans la vigne... à l'origine, parce que c'était aussi [...] proche, là où il y avait le plus d'emplois et d'activités économiques. Cette lecture, elle est importante... Après, ce qui crée aussi du dynamisme, ça peut paraître tout banal, mais de la viticulture sur Tillières, [...] c'est qu'en fait quand on regarde le vignoble nantais, on est en bordure du vignoble...complètement... Or, toutes les communes qui sont en bordure du vignoble, sont plutôt favorisées parce qu'elles ont moins de concurrence que celles qui sont au cœur du vignoble. C'est tout bête... J'habite Cholet, j'ai envie d'aller acheter du vin localement, la première commune qu'on retrouve, c'est Tillières. Donc, on s'arrête à Tillières. Et ça crée en fait, un avantage commercial qu'ont les viticulteurs de Tillières [...] ou sur Saint Crespin aussi ; mais Saint Crespin, c'est plutôt les Vendéens qui viennent acheter leur vin Alors que nous Tillières, c'est les Choletais. L'avantage est le même. Quand on est au bord d'une rue du vignoble, on est plutôt avantagé. Enfin, c'est dans notre région hein... après quand on est en campagne, c'est autre chose. Je pense que ça à favoriser les viticulteurs de Tillières et le fait qu'ils soient un peu favorisés grâce à ça, et bien, ils sont moins en concurrence les uns avec les autres... parce que quelque part il y a du boulot pour tout le monde. Ils se sont [...] bien organisés entre eux plutôt que concurrents. Je pense que c'est un avantage géographique.

Assiba:[...] Et surtout si le territoire est accueillant et qu'il y a de la qualité, on s'arrête toute suite...

Monsieur le Maire : [...] sur le plan commercial, c'est la technique de base, c'est-à-dire que, à Tillières, on dit qu'on produit du Muscadet, bon ok. Mais, en fait, les viticulteurs, ils ont vite compris que quand il y a un Choletais qui vient acheter du Muscadet, si on lui propose et un Carménère rose ou Carménère

rouge ou des choses comme ça, il vient acheter du Muscadet, et il repart avec trois vins. [...] ça c'est aussi la diversification du marketing de base hein...

Assiba: On ne cultive pas du tout du vin à Cholet ?

Monsieur le Maire : Non, pas du tout, pas du tout... ça s'arrête strictement à Tillières. C'est un avantage géographique... je pense.

Assiba: Au regard de tout ça, comment expliquez-vous votre appartenance politique, si vous voulez, à Moine et Sèvre plutôt que d'appartenir au 44 ?

Monsieur le Maire (rires)... C'est la question qu'on traite tous les jours ...en ce moment... Effectivement, oui... non mais, c'est (...) comment dire... c'est... il faut dire que cette question, elle s'est posée il y a vingt cinq ans... à peu près... A Tillières, c'était vraiment une question importante parce que, à l'époque le Maire de Tillières, il était commerçant à Vallet ; il était le président des commerçants de Vallet et il était membre du comité des fêtes de Vallet. Et lui Maire de Tillières, à un moment donné on fait quoi... Il a fini par dire qu'est-ce que ça change d'aller [...] d'être attaché à la Loire Atlantique ? On sera toujours une commune limitrophe... de fait... donc, aujourd'hui la question s'est reposée ... plusieurs fois et donc les élus ont répondu la même chose et aujourd'hui, évidemment, c'est encore plus important avec les regroupements comme ça... Alors moi, aujourd'hui, Maire de Tillières pour un deuxième mandat... et le conseil municipal de 2008 à 2014 et celui d'aujourd'hui, on n'a pas du tout envie d'être en commune nouvelle avec Vallet... On a strictement rien contre Vallet, au contraire, c'est des gens qu'on connaît très bien et qu'on apprécie... mais, on a pas fait tout ce chemin là depuis deux mandats pour maintenant aller en commune nouvelle avec Vallet...

Assiba: Pour moi ce n'est même pas dans la commune nouvelle... Depuis toujours avez appartenu à Moine et Sèvre, c'est plutôt de ce côté et pas de l'autre.... ?

Monsieur le Maire : [...] mais parce que ... je pense c'est par rapport à des habitudes de travail ensemble... et puis il y a toujours des frontières... On passe de l'autre côté de la frontière, qu'est-ce que ça change... On est encore frontalier... mais bon... Je suis très clair par rapport à ça... Par contre, effectivement, dans notre développement [...] économique, géographique, culturel...etc. il faut qu'on crée des partenariats, si c'est nécessaire, entre Tillières et Vallet ou entre Moine et Sèvre et la future commune nouvelle de Vallet ; parce que, je pense par exemple aux transports... c'est sans doute le point clé... c'est-à-dire que aujourd'hui, il y a tout le réseau Lila qui existe en Loire Atlantique... et qui s'arrête à Vallet. Or, il y a plein de gens de Tillières et de Gesté aussi qui travaillent sur Nantes... Il faut absolument créer des partenariats parce que la mobilité c'est la clé du système aussi... La mobilité ne s'arrête pas aux frontières...

Assiba: Et puis le territoire continue...

Monsieur le Maire : Le territoire continue... Donc, non, non, restons en Mauges. Ce n'est pas un problème, c'est vraiment du chemin qu'on a fait ensemble... Et puis on est frontalier, on l'est ... c'est tout hein...

Assiba : [...] Saint Macaire n'est pas frontalier... elle se dit plus dans la culture des Mauges que dans la culture ligérienne...

Monsieur le Maire : [...] oui...

Assiba: Ce n'est pas forcément une affaire de frontière... et cette frontière ça ne se voit même pas...

Monsieur le Maire : [...] tout à fait oui... Je pense c'est très débattu en ce moment... que certains voudraient nous récupérer, enfin, ou nous éjecter ça dépend des jours... enfin c'est pas forcément les mêmes personnes... c'est pas forcément quelque chose de facile parce que les gens posent des questions et bon nous on a une réponse ... On voit que... enfin c'est historique quoi... c'est pas simplement parce que c'est l'histoire... c'est pas qu'on n'a pas envie de changer... c'est parce que on construit en ce moment un projet, depuis six, sept ans maintenant, il va continuer et franchement on n'est pas à la veille de l'aboutissement du projet... On n'a pas envie de changer de partenaire... c'est pas possible...

Assiba:[...] pour moi, c'est ... il n'y a rien de gênant, mais je veux juste comprendre en fait... au contraire, je vois les dix qui vont ensemble... qui émergent ensemble... qui ont envie de grandir ensemble... Il faut bien comprendre qu'est-ce qui les motive pour rester ensemble... On ne poserait pas la même question à Saint André, je vous la pose [...] à cause de votre activité... cette activité qui est très marquée... le vin... On ne peut pas définir Tillières sans le vin...

Monsieur le Maire : Oui, mais Tillières ce n'est pas non plus que le vin quoi... [...] Je ne sais même pas d'ailleurs sur le plan historique et jusqu'où il faudrait remonter, pourquoi Tillières a été mis au Maine et Loire et pas en Loire Atlantique quoi...

Assiba (rires) D'accord... c'est très lointain...

Monsieur le Maire : [...] Oui...

Assiba: Est-ce que vous avez connu le phylloxera dans les Mauges ?

Monsieur le Maire : Oui...

Assiba: Comment ça s'est passé ?

Monsieur le Maire : Alors là... il y a bien longtemps... je n'ai pas une connaissance particulière sur l'incidence sur les vignobles... On sait ça s'est résolu hein avec des plants hybrides qui étaient résistants au phylloxera ... mais je n'ai pas de connaissances particulières et j'espère qu'aujourd'hui on n'est pas à la veille d'un nouveau, pas de phylloxera, mais il y a quand même des maladies qu'on ne sait pas maîtriser hein...

Assiba: Si vous avez à établir un plan de paysage aujourd'hui, quels éléments paysagers mettriez-vous en avant ?

Monsieur le Maire : Je pense que sur le coup, il faut qu'on valorise un ruisseau qui traverse la commune de Tillières...

Assiba: Comment il s'appelle ?

Monsieur le Maire : La Braudière ... C'est un affluent de la Sanguèze ; et franchement là on a un ruisseau... mais si on nous fait prendre conscience... il traverse le village, la commune... Quand on est du côté de la pharmacie là... le pont, bien, il longe le pont...

Assiba: C'est juste à côté-là...

Monsieur le Maire : Oui... Pour l'instant, ce n'est pas aménagé vraiment... Mais, on envisage de faire de nouvelles constructions... un petit peu à l'écart... [...] et un projet aussi de faire un circuit pédagogique... on a la chance à Tillières, les deux écoles sont proches... Très proches l'une de l'autre, on peut aller dans les deux écoles à pied ; et quasiment toute suite en sécurité le long du ruisseau... et parcourir à pied tout le ruisseau... On va travailler avec le CPIE là-dessus qui sont déjà au courant de notre projet ; mais le ruisseau n'était pas très accessible parce qu'il avait besoin d'être entretenu. Maintenant, c'est fait [...] On peut donc passer à la phase circuit pédagogique... c'est-à-dire [...] découverte du ruisseau avec l'eau, avec les poissons... la faune, la flore...

Assiba: Est-ce que vous avez le PPRI ?

Monsieur le Maire: Oui...

Assiba: Comment il fonctionne ?

Monsieur le Maire : On a un bassin qui retient les eaux au-delà du village pour éviter les inondations... Donc là c'est le plan de prévention, oui...

Assiba: Si vous avez à reprendre le projet, qu'est-ce que vous changeriez par exemple ?

Monsieur le Maire : [...] notre façon de travailler en petits groupes, je pense que ça, je ne changerai pas ça... On avait déjà travaillé comme ça, il y a cinq, six ans, lorsqu'on avait travaillé sur le PLU... Dans ce cadre, il y a des réunions publiques obligatoires, et nous à Tillières, on a, en fait, doublé voire triplé les réunions...

Déroulement de l'entretien

Date & Lieu : 07/07/2015 à la communauté de communes Moine et Sèvre

Durée: 52 minutes

Impressions générales: Interviewé disponible et enthousiaste de parler de son territoire

Identité et statut: M. Jean-Louis Martin, Maire de Roussay et Vice-président en charge de l'urbanisme

Assiba: [...] Comment vous définiriez Moine et Sèvre dans le Pays des Mauges ?

Monsieur le Maire: Un territoire d'usine à la campagne. C'était l'histoire ; mais c'est encore la réalité aujourd'hui.

Assiba: D'accord.

Monsieur le Maire: [...] J'en prendrais pour exemple, Grégoire-Besson par exemple à Montigné... le groupe Grimaud à Roussay ; plus toutes les entreprises qu'il peut y avoir à Saint-Germain sur l'actipôle et sur la zone artisanale (industrielle) de Saint Macaire, la même chose sur Le Longeron, et dans une moindre mesure sur Torfou [...] et encore il y a une zone artisanale importante à Saint Crespin, zone artisanale à Tillières ; il y a peut-être qu'à la Renaudière il y ait moins ; c'est aussi un territoire où de grandes solidarités s'exercent à travers les associations, on n'a pas un village où il n'y a pas vingt cinq à

trente associations et ce n'est pas des associations qui dorment ; c'est des associations qui apportent un service à la population.

Assiba: En 2011, vous avez signé un projet de territoire, pourquoi vous l'avez fait et quelles sont vos attentes par rapport à cet acte ?

Monsieur le Maire: Alors pourquoi on a fait un projet de territoire, parce qu'on s'est aperçu que si on travaillait chacun dans son coin, dans sa commune, si on se faisait concurrence, on allait droit dans le mur. Parce qu'on avait des capacités financières de façon isolée qui ne pouvait pas rendre ce pourquoi on était en droit d'attendre un résultat.

Assiba: D'accord.

Monsieur le Maire: [...] Donc, on s'est dit en travaillant à dix, en étant cohérent sur un projet à dix, on a de grande chance de réussir. Alors, si on y va séparément tout seul, on est certain d'une chose, c'est qu'on va échouer.

Assiba: Parce que vous pouvez entrer en concurrence ?

Monsieur le Maire: On se fait de la concurrence. Et c'est vrai, alors là, on est sur le projet de territoire plutôt axé sur l'économie, et on s'aperçoit aujourd'hui qu'on est en PLUi, même sur l'habitat se faire de la concurrence, ça ressemble à rien et c'est ridicule.

Assiba: D'accord. Puisque vous commencez à parler de PLUi qui est toujours en cours d'élaboration, qu'est-ce que ça va changer pour votre commune, pour vos habitants en lien avec la commune nouvelle?

Monsieur le Maire: La même chose de la cohérence. [...] Si je prends l'exemple de l'habitat, si je prends l'exemple des jeunes qui partent de chez leurs parents pour être apprentis ou des jeunes qui peuvent venir sur notre territoire pour avoir un CDD ou un premier emploi, le territoire, aujourd'hui n'est pas capable de les accueillir au niveau logement ; parce qu'on n'a pas de T1, on n'a pas de logement locatif adapté à ces populations là. Et c'est bien qu'aujourd'hui nos populations qui veulent, les jeunes qui veulent un premier emploi, ils sont obligés de prendre la mobylette pour faire vingt cinq kilomètres, ça ne marchera pas. [...] Déjà, ça va être un problème pour les jeunes, pour un premier emploi, c'est un exemple hein, on peut en trouver pleins d'autres [...] et c'est aussi un gros problème pour nos entreprises. Parce que si nos entreprises n'arrivent pas à trouver sur le territoire de la main d'œuvre et des jeunes à former [...] bien, elles partiront [...] vers des territoires où elles vont trouver. Donc, c'est du gagnant-gagnant ça hein. Et donc aujourd'hui si on n'a pas de cohérence au niveau de l'habitat, au niveau du parcours générationnel, eh bien, on ne s'en sortira pas. C'est un des intérêts du PLUi. [...] Et on aura, j'imagine la même chose pour tout ce qui va être la trame pour les déplacements ; si chacun essaye de faire son bout de déplacement tout seul, ça ne sera pas cohérent. Et donc ce sera contre-productif, la collectivité va investir, et ça ne servira à rien. Donc, on va perdre de l'argent et les populations ... le but d'un élu, c'est d'apporter des services à la population. On va prélever de l'impôt, et en échange, on ne mettra pas un service de qualité à disposition de la population.

Assiba: D'accord, toujours dans le cadre du PLUi, vous avez décidé de faire un travail sur les identités, est-ce que c'est parce que vous prenez exemple sur d'autres territoires ? Pourquoi vous avez fait ce choix, parce que réglementairement, vous n'êtes pas obligés ?

Monsieur le Maire: Ce choix là, quand on a imaginé, décidé de partir sur un PLUi, on ne savait pas qu'on irait faire un travail sur les identités. On a fait un diagnostic en marchant. Quand on fait la

restitution des diagnostics en séance plénière, on s'est aperçu que les communes avaient peur dans le cadre d'un PLUi d'un document global de se dire mais, par quel gros en va être mangé ? Qui va diriger derrière ? C'est toujours la même chose hein, l'homme quand il a un morceau de pain dans sa paume, il a peur de partager avec les autres. Parce qu'il se dit, le plus fort, il va me le piquer. Ce n'est pas brillant ; mais bon, on est comme ça. Et tout le monde, de se dire, on va perdre notre identité. Mais qui on est vraiment ? Et ça nous a sauté à la figure, et on s'est dit, si on veut que ce document d'urbanisme soit efficace, et qu'il présente bien une globalité et pas un empilement de dix PLU les uns derrière les autres, [...] il va falloir qu'on efface tous ces freins. Et ce premier frein, c'est qu'on a peur de perdre notre identité. Et c'est là qu'on s'est dit, bien si on a peur de perdre notre identité, déjà c'est quoi notre identité ? Et donc, on est parti sur cette démarche.

Assiba: Donc, ce n'est pas forcément parce que vous preniez appui sur des exemples qui existent.

Monsieur le Maire: Non, on a d'autres territoires qui nous sont proches, qui sont dans une démarche PLUi et qui n'ont pas fait ce travail là.

Assiba: D'accord. Vous avez pris connaissance de la démarche adoptée sur les autres communes ; vous savez, vos démarches sont variables d'une commune à une autre, vous avez pris connaissance de la démarche des autres ?

Monsieur le Maire: Non, parce qu'on était quasiment un des premiers dans notre environnement

Assiba: Non, non, quand je dis des autres, c'est des neuf (9) autres.

Monsieur le Maire: [...] Non, parce que même dans nos diagnostics, on s'est dit mais qui ont est. Donc, l'identité, on avait commencé à l'appréhender dans nos diagnostics ; mais ça ne nous a pas sauté à la figure. Parce qu'on s'imaginait à être les seuls à se dire mais qui on est.

Assiba: D'accord. La démarche [...] que vous avez adoptée dans votre commission, elle est un peu différente de celle de Tillières, celle de la Renaudière....

Monsieur le Maire: Au niveau du travail sur les identités, Ah oui ! Concrètement.

Assiba: Si vous devez reprendre ce travail aujourd'hui, allez-vous modifier des choses, ou c'est votre démarche qui semble être la meilleure ?

Monsieur le Maire: (rires) Alors là, [...] je serais bien un petit peu prétentieux de dire que c'est la mienne qui est la meilleure. Toujours est-il que la façon dont on a procédé à Roussay, ça a marché.

Assiba: Super ! ... ça signifie que vous êtes satisfait.

Monsieur le Maire: Satisfait de la façon dont ça a fonctionné. Alors, il y a peut-être d'autres manières hein ! Et la manière dont on a fonctionné, c'est d'emblée, on associe les associations.

Assiba: Ailleurs aussi, on a associé aussi des associations.

Monsieur le Maire: Peut-être pas toujours d'emblée.

Assiba: Pas d'emblée ; mais il y a aussi des communes,... de toute façon, vous avez accès à tout le document...

Monsieur le Maire: Oui...

Assiba: [...] des communes où on a associé des habitants aussi ...

Monsieur le Maire: Voilà...

Assiba: [...] ça reste juste deux communes qui ont fait ce choix et puis, il y a des communes qui ont eu, est-ce une peur, [...] qui n'ont pas directement associé les associations !

Monsieur le Maire: [...] Notre interrogation nous, c'était [...] association, c'est une certitude ; est-ce qu'on met des habitants en plus. Et là, on s'est dit finalement, les membres des associations, c'est des habitants aussi. On aurait pu en plus, aller chercher des habitants hein, mais le temps nous est contraint en ce moment-là. Et puis, c'était la facilité aussi. [...] Alors, en préambule, on avait bien expliqué aux membres des associations qu'ils étaient là, et à la fois en tant qu'associations, et à la fois en tant qu'habitants. Alors, c'est vrai que c'est un peu compliqué des fois de jouer deux rôles ; mais ça ne les a pas choqués non plus.

Assiba : [...] ça ne peut pas les choquer parce que ce ne sont pas des politiques ; sachant déjà qu'ils sont des acteurs neutres du territoire [...] ils peuvent répondre en tant qu'habitants. [...] Quelles seraient les conséquences pour le PLUi, si vous n'aviez pas fait cette démarche sur les identités ?

Monsieur le Maire: Je crois que si on ne fait pas cette démarche sur les identités, on ne sait pas qui on est on va avoir du mal à dire qui on veut devenir.

Assiba: Est-ce que vous avez rencontré des oppositions ?

Monsieur le Maire: Non...

Assiba: Tout était nikel !

Monsieur le Maire: Je ne dis pas que tout était nikel ; mais personne au moins sur Roussay et les autres communes, j'imagine que ça nous serait revenu, personne n'a dit, mais pourquoi vous faites ce boulot ou ça sert à rien. Au contraire, les gens qu'on a associés, ils nous ont dit, mais c'est vachement bien ce que vous faites ! Parce qu'on peut parler de notre commune, on peut parler de notre territoire.

Assiba: Moine et sèvre est un territoire agricole, [...] 79 %. Je veux dire occupation du sol. Quels sont les apports du PLUi pour sauvegarder ce statut agricole que toutes, vous revendiquez ?

Monsieur le Maire: Alors, dans le cadre du PLUi, on a fait [...] parce que c'est légal [...] un diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture [...] qui nous a étudié chacune de nos communes et nous a rendu des cartes avec tous les enjeux sur les terrains agricoles et grâce à la connaissance de ces enjeux, on pourra rendre constructibles ou pas des territoires [...] des terres agricoles. J'imagine que, ne connaissant pas les enjeux, on aurait pu se dire par facilité, autour du village, j'ai deux hectares qui me semblent jolis parce que c'est plat etc. c'est là qu'on mettra le futur développement de l'habitat. Alors que c'est peut-être une ânerie parce qu'un jeune agriculteur [...] vient de s'installer là-dessus. [...] Donc, à partir du moment où on connaît les enjeux de l'agriculture, le PLUi va pouvoir nous permettre et tout ça à une échelle d'un vaste territoire et d'être le moins impactant possible pour l'agriculture.

Assiba: Vous savez, mon master a rapport au paysage. Je voudrais savoir votre politique en faveur du paysage. Le paysage s'entend tout votre bocage, vos rivières...

Monsieur le Maire: Alors, le paysage, s'il existe et s'il est comme ça, c'est parce qu'il est entretenu par des agriculteurs. Et pourquoi on a la chance d'avoir un paysage de bocage agréable, parce qu'on est ici sur une activité essentiellement d'élevage. Si on n'a pas d'élevage, le bocage, c'est fini hein ! De grosses machines, [...] on se retrouve dans la brousse hein ! [...] on a des parcelles qui font trois mille hectares. Aujourd'hui, on ne peut pas faire d'agriculture sur beaucoup de parcelles de notre territoire, parce qu'on est sur du coteau. Donc, dire coteau, c'est dire cultures céréalierdifficiles, donc élevage ; et si on a de l'élevage, on a de l'entretien du paysage, les animaux entretiennent le paysage. [...] Et donc, cet aspect du paysage est important ; et on la chance d'avoir un paysage de qualité parce qu'on est un territoire d'élevage.

Assiba: [...] ça deviendra un problème, si un jour l'élevage reculait...

Monsieur le Maire: Par exemple, typiquement ce qui se passe aujourd'hui, les éleveurs, nous [...] disent, qu'ils ne peuvent pas vivre de leur travail, si ça continue, si ça perdure, les éleveurs ils vont mettre la clé sous la porte et on va se retrouver dans des friches. On sera bien incapable d'entretenir [...]. Nous, les chemins de randonnée, quand on a travaillé sur le projet de territoire, on devait aborder la thématique de la plante verte. [...] Pour nous, au départ, [...] qu'est-ce que cette histoire de la plante verte ? Je me souviens très bien de la première réunion avec les bureaux d'études et on était bien incapable de prononcer trois phrases là-dessus. Et petit à petit, on a cheminé, et les bureaux d'études nous ont fait prendre conscience de l'embryon et de la qualité de nos territoires. Et de l'embryon déjà existant de chemins de randonnée. Et, en mettant ça sur une carte, on se dit tient ça finalement, les plantes vertes [...] pratiquement de la continuité, il y a pas grand-chose à faire. On a donc, on s'est dit maintenant, on va passer ce mandat, à travailler sur nos sentiers de randonnée pour les mettre en forme, en état et pour faire des continuités entre des tronçons et non pas seulement au niveau de notre territoire mais d'essayer de sortir et de se raccrocher aux territoires voisins. Parce que c'est pareil, la trame, elle ne s'arrête pas aux frontières de notre territoire. La trame verte, ça traverse le monde.

Assiba: [...] Vous êtes reconnaissant vis-à-vis de vos associations...

Monsieur le Maire: Non seulement on est reconnaissant, mais on sait que c'est que sans elles, les territoires vont mourir. Parce que la collectivité n'aurait pas l'argent pour le faire, les heures fournies par les bénévoles, c'est une fortune.

Assiba: On dit aussi que cette manière de prendre part au développement du territoire est liée à culture des Mauges, c'est ça ?

Monsieur le Maire: Alors, oui, j'aurais bien du mal à [...] parler de cette culture profonde des Mauges, parce que moi, je suis sur le territoire depuis 1995 seulement.

Assiba: C'est beaucoup.

Monsieur le Maire: C'est beaucoup, mais ce n'est pas ma culture. Et je vois au jour le jour [...] l'intérêt d'avoir cette culture.

Assiba: [...] Je voudrais que vous me parliez un peu de l'AVAP

Monsieur le Maire: Je ne maîtrise rien du tout sur l'AVAP.

Assiba: Ce que je voudrais savoir, c'est pourquoi eux autres ils ont intérêt à le faire et pourquoi pas d'autres communes, pourtant il a du patrimoine partout...

Monsieur le Maire: Oui...Mais, alors, la commune de Montfaucon, c'est elle qui a lancé ce projet là-bas ; parce que, quand tu vas à Montfaucon, ça te saute à la figure qu'il y a du patrimoine, ça te saute à la figure. [...] C'est pas ton avis ?

Assiba: Je vois du patrimoine partout...

Monsieur le Maire: Voilà, sur les dix communes ; par contre à Montfaucon, c'est complètement concentré, parce que c'est tout petit. [...] On a travaillé...

Assiba: Sur seize kilomètres carrés...

Monsieur le Maire: C'est minuscule. Montfaucon, je parle de Montfaucon.

Assiba: D'accord. Moi, je prends les deux...

Monsieur le Maire: A Montfaucon, c'est tout petit, [...] des [...] deux vieilles bâties, tu dis, mais oui, il y a un gros patrimoine. On a travaillé sur les communes de La Renaudière, Tillières, Roussay, Le Longeron ... sur les centralités, on avait fait nos identités, qui nous sommes, qu'est-ce qu'on veut d'être demain. Et là, en travaillant sur ces centralités, qu'est-ce qu'on veut être, on s'est aperçu qu'aucune des communes, à des degrés plus ou moins importants, on avait tous du patrimoine bâti. Il s'agit simplement de le découvrir. Alors pourquoi l'AVAP à Montfaucon, bien, parce qu'on s'aperçoit que maintenant que finalement bien, oui cette maison, ah bien oui, elle est intéressante. Aujourd'hui, elle est un petit peu noyée dans un entretien douteux [...] pas très académique [...] mais que oui en y regardant de près [...] ah bien oui il y a celle-là, et puis dans l'autre rue, ah bien oui cette maison... Et là, c'était flagrant à Roussay ... Quand tu habites toujours au même endroit, tu ne lèves plus le nez, tu regardes tes godasses pour aller acheter le pain. [...] Tous ces travaux qu'on fait sur le PLUi, la façon dont il est mené [...] nous font prendre conscience de notre environnement, de nos atouts. Maintenant, demain, c'est garanti tout ça ; mais qu'est-ce qu'on va faire de ces atouts.

Assiba: Vous allez les vendre...

Monsieur le Maire: [...] ou les prêter...

Assiba: [...] les vendre à travers le tourisme...Et, on ne va pas vous les prendre ; c'est ça l'avantage du tourisme. Mais, on viendra, on regardera...

Monsieur le Maire: On viendra consommer ... nos patrimoines...

Assiba: Tout simplement.

Monsieur le Maire: [...] Mais, ça commence maintenant ; on se dit mais oui... finalement, oui...

Assiba: Et parce que pour mieux vendre quelque chose il faut déjà savoir par soi-même qu'elle a de la valeur...

Monsieur le Maire: Et ça, on ne savait pas... Et si on n'avait pas fait ce travail collaboratif sur le PLUi, on ne s'en serait jamais compte... J'imagine qu'au fond de nous, on devait sentir qu'il y avait quelque chose à faire de différent. Pourquoi on a pris ce groupement de bureau d'étude ? c'est parce que on n'avait pas envie d'un PLUi qui nous soit, je dirais pas imposé, parce qu'on a toujours un choix ; mais un bureau d'étude qui nous fasse trois projets et puis qui nous dise choisissez : votez un, deux, trois...

Assiba : Vous voulez être acteurs...

Monsieur le Maire: [...] On avait envie d'être acteurs. Alors, ce n'est pas si facile que ça hein... C'est un peu compliqué. Pour l'instant, on prend un peu de retard qui est dû à l'environnement politique qui a changé, les élections municipales qui sont refaites en 2014... Voilà... et puis c'est une démarche qui n'existe pas, on ne peut pas copier, donc on y pense au fur et à mesure...

Assiba: Et puis, vous découvrez bien...

Monsieur le Maire: Voilà...

Assiba : [...] ça devient désormais votre propriété... Vous l'avez fait et vous pouvez en parler.

Monsieur le Maire: Et c'est ce qu'on fait... Parce que j'ai été invité par le CAUE de la Roche-sur-Yon [...] nous sommes Moine et Sèvre, un témoin de ce qu'on peut faire dans une démarche PLUi et de faire un truc atypique... C'est vrai quand on reçoit nos collègues, et leurs chargés de mission, quand on explique notre démarche, ça les assomme un petit peu au départ [...] devant la masse de boulot que ça demande aux élus, en participation et un petit peu en interrogation [...] parce qu'on se remet en question hein sans doute, [...] ça étonne et ...

Assiba: Je voudrais bien qu'on parle de Roussay... On a parlé de Moine et Sèvre dans le Pays des Mauges... Si on doit définir Roussay en deux mots...en Moine et Sèvre...

Monsieur le Maire: Alors, géographiquement déjà, [...] c'est proche de toutes les communes. C'est un lieu où on se rencontre, tous les acteurs de Moine et Sèvre parce que c'est à peu près centrale bien que ça soit complètement à l'Est de Moine et Sèvre. Mais, peut-être à part Saint Crépin, tous les autres viennent assez facilement à Roussay. [...] Bien que Roussay un petit peu à l'écart de [...] tous les grands axes de circulation, [...] on y vient assez facilement [...] de tout le territoire. Roussay, c'est un territoire où le monde associatif est hyper actif et une particularité, c'est qu'il y a une association qui fédère toutes les autres. Et ça, ce n'est pas les élus qui l'on voulu, c'est les associations qui l'ont créé. Donc, il y a une solidarité à l'intérieur des associations et une solidarité entre toutes les associations. Quand une association a une grosse manifestation à faire et bien aussitôt, les autres viennent l'aider. Parce que chez eux, c'est naturel ; parce qu'ils sont fédérés comme ça...

Assiba: Et vous pensez que c'est spécifique à Roussay ?

Monsieur le Maire: Aujourd'hui, c'est spécifique à Roussay. Je sais qu'il y a d'autres communes qui commencent à se dire ce serait bien qu'on commence à fédérer nos associations. Par contre ça va être une démarche de la collectivité... [...] Quand il y a une manifestation qui se déroule à Roussay à l'initiative de la commune ou du Pays des Mauges par exemple, il y a toujours énormément de participations [...]. Pourquoi ? J'en sais strictement rien...

Assiba: Quand je vois deux communes qui se sont spécialisées dans le secteur viticole, je me dis pourquoi pas les autres ?



Monsieur le Maire: Roussay c'est surtout l'élevage [...] parce qu'on est sur un coteau hein... [...] l'élevage hors sol... de petites exploitations en taille [...] moins de cent hectares qui existent encore [...] Et puis ces fameuses usines à la campagne. Ce groupe Grimaud qui a décidé, parce que les fondateurs sont nés à Roussay et que tout se passerait à Roussay, non seulement ils ont réussi à ce que, quasiment tout se passe à Roussay ; mais ils ont même délocalisé Filavie de la banlieue nantaise et Saint-Herblain à Roussay qui est une entreprise qui fait de la recherche et développement.

Assiba: Ils sont attachés à leur territoire.

Monsieur le Maire: Et ça n'a quasiment pas posé de problèmes au personnel de Filavie de venir [...] travailler à Roussay.

Assiba: [...] Parce que les conditions s'y prêtent aussi...

Monsieur le Maire: Finalement, ils se sont dit, il y a plus de distance, par contre en termes de trajet, comme ils sont presque à l'inverse des flux nantais, ils ne mettent pas plus de temps... Et, puis, ils se disent, une fois qu'on est arrivé là, finalement le cadre de vie est sacrément plus agréable que le long du périphérique à Saint-Herblain. Maintenant ce qui leur manque, c'est de trouver du logement qui leur serait adapté. Je ne sais pas encore ce qu'ils veulent exactement, [...] ça commence parce qu'au j'étais allé les voir pour présenter la commune aux employés et tous de me dire olalalala Roussay fait mille habitants, nous on continue à habiter là, la distance ne nous fait pas peur [...] Et puis là, il y en a quelques-uns qui commencent à se dire c'est peut-être pas si mal que ça une petite ville [...] Ils commencent à réfléchir...

Assiba: Si vous devez établir un plan de paysage, quels sont les éléments paysagers que vous allez mettre en avant ?

Monsieur le Maire: Le bocage, et puis l'eau... on a deux cours d'eau, la Sèvre et la Moine. La Sèvre, il y a déjà par rapport au tourisme, les bords de Sèvre... sont bien avancés en tant que développement touristique... Il reste la Moine sur notre territoire. Il y a des sentiers qui sont magnifiques. Par contre aujourd'hui, tout, tout est privé. Et quand on parle aux propriétaires de leur acquérir du terrain ou passer des conventions, pour l'instant, c'est non. Alors, aujourd'hui c'est non, mais je suis certain que dans cinq ans on se baladera le long de la Moine...

Assiba: Et donc ce sont ces éléments que vous voudrez...

Monsieur le Maire: Oui... Et puis il y a probablement encore sur notre territoire près de deux cent kilomètres de sentiers [...] il y a encore de petits trésors à trouver...

Assiba: Est-ce que vous avez un PPRI ?

Monsieur le Maire: Oui...

Assiba: Comment il fonctionne ?

Monsieur le Maire: Il existe le PPRI, c'est sur la rupture du barrage de Verdon. Il est piloté par la CAC. Nous, on est là, on subit les conséquences.

Assiba: Vous n'avez jamais connu d'inondations à proprement parler ?

Monsieur le Maire: Sur notre territoire, très peu. Il y a quelques habitations sur Roussay et encore qui ne sont pas sous l'eau... Sauf si le barrage de Verdon cérait... Là effectivement, mais... Il y a des sirènes qui vont être installées bientôt...dans chacun de nos villages... Et puis sur nos territoires, je ne connais pas bien tout mais [...] en termes d'impact sur les populations ce ne sera pas grand-chose... Si ce n'est que les gens ne pourraient pas rentrer chez eux... Et ce n'est pas la catastrophe du siècle quoi... ça serait catastrophique hein... mais pas en termes de vies humaines sur notre territoire...

Assiba: [...] ça ne va pas ressembler à ce qui s'est passé à Cinthia, Faute-sur-Mer, etc.

Monsieur le Maire: Non. [...] Cholet, ça va être très très compliqué...

Assiba: Est-ce que vous aimeriez aborder d'autres points ?

Monsieur le Maire: Non, je ne pense pas ...

Déroulement de l'entretien

Date & Lieu : 16/07/2015 à la communauté de communes Moine et Sèvre

Durée: 1 heure

Impressions générales: Interviewé disponible et enthousiaste de parler de son territoire

Identité et statut: M. Didier Huchon, Maire de La Renaudière et Président de la CCMS

Assiba: Comment définiriez-vous Moine et Sèvre dans le Pays des Mauges ?

Monsieur le Maire: La première chose à dire, c'est que c'est un territoire constitué de communes rurales de tailles, malgré tout, moyennes. [...] Il n'y a pas de petites communes sur notre territoire. On a déjà un territoire organisé sur dix communes de tailles significatives à l'échelle du territoire national [...] qui fait qu'on n'a pas de réelles difficultés. Même la petite, elle n'est pas en réelles difficultés ; ce n'est pas plus compliqué pour elle que pour les grandes. Mais, [...] ce qui fait qu'on a globalement un territoire qui est plutôt cohérent... qui est plutôt équilibré ; mais malgré tout, qui s'appuie sur une caractéristique rurale qui est pas forcément celle de l'agriculture même si c'est une activité importante de notre territoire mais qui est liée à un mode de vie... à la campagne même s'il y a une forme urbaine de regroupement... Malgré tout, on est dans un contexte rural avec les avantages et les inconvénients de la ruralité. Donc ça, c'est la caractéristique de Moine et Sèvre... L'autre caractéristique, c'est que, on est un territoire [...] qui a une histoire qui n'est pas que agricole mais ouvrière et qui donne en fait un tissu à la population avec des gens qui sont engagés [...] dans ce qu'ils font aussi bien au niveau de l'entreprise que de l'associatif et la collectivité. Donc, on n'a pas des gens qui sont des consommateurs, on a des gens qui impliqués [...] ils sont acteurs. C'est aussi une particularité pas seulement de Moine et Sèvre mais à l'échelle des Mauges aussi. C'est quand même une explication du fait qu'on arrive dans une commune rurale à atteindre un bon niveau de services et une satisfaction importante des gens qui y vivent parce qu'il y a ce niveau d'implication et que si on était seulement consommateur, je pense qu'on

n'aurait pas le même niveau de service et puis on ne serait pas satisfait parce que [...] on se comparerait à des territoires plutôt [...] agglomérés, urbains où là il y a des services plus importants. Le niveau d'implication fait que les gens sont [...] en gros, s'il faut faire, bien nous on y va [...] on n'est pas les bras croisés. Donc ça c'est important ; et puis la richesse associative explique aussi les initiatives économiques. Donc des acteurs économiques, des gens qui ont créé des choses ici ou qui viennent ici et qui ne sont pas forcément de la région et qui retrouvent d'abord un très bon accueil et ensuite des conditions d'exercice qui leur vont bien au sens où les politiques restent à l'écoute et apportent de bonnes conditions aux entreprises et en plus elles trouvent une main d'œuvre locale du coup ça rejoint le sujet des gens qui vivent ici qui sont entreprenants, travailleurs... et impliqués et qui sont très responsables. Donc finalement c'est un ensemble qui fait que les choses fonctionnent bien.

Assiba: [...] implication de tout le monde...

Monsieur le Maire: Voilà [...] et puis un dernier point et là c'est par rapport aux caractéristiques du Pays des Mauges... c'est le fait qu'on vit dans une société où tout bouge, tout change, tout va vite... et puis l'évolution se fait sur le principe des flux. Quand on est dans le domaine du numérique, les flux sont virtuels ; mais, on est quand même bien sur des questions de flux... d'échange d'informations... et puis comme on est là plutôt sur un territoire, on est là sur des flux de populations [...] et aussi sur des flux économiques. Et là, c'est du coup un atout pour nous d'être en fait sur une partie ouest de la France qui est plutôt dynamique où les choses sont bien organisées où ça bouge... Et à l'intérieur de cet ensemble de l'Ouest, on est plus entre deux agglomérations dont une qui très dynamique qui est Nantes [...] si on était entre Nantes et Rennes, ce serait très bien aussi ; mais là, on est entre Nantes et Cholet et ça se passe bien.

Assiba: [...] Vous avez décidé d'un projet de territoire depuis 2013, pourquoi ?

Monsieur le Maire: [...] Le projet de territoire 2008...

Assiba: 2008, pardon ! Pourquoi ce projet et quelles sont vos attentes ? Je dis vous en tant que communauté de communes...

Monsieur le Maire: En 2008, c'est le SCoT qui nous a fait prendre conscience que nos communes étaient en train de glisser vers des communes dortoirs [...] résidentielles et que bien que on avait une population qui augmentait, qui donnait une impression de dynamique et de croissance, cette dynamique et cette croissance démographique cachaient [...] un phénomène d'appauvrissement...

Assiba: [...] économique...

Monsieur le Maire: [...] économique... et aussi de consommation d'espaces qui nous menaient à la catastrophe puisque finalement, on se faisait concurrence les communes par rapport aux autres et puis c'est à qui allait faire son plus beau lotissement et on faisait du lotissement pour du lotissement, sans réfléchir à l'aménagement, au vrai aménagement urbain au sens qu'on devait donner, sans réfléchir aux équilibres entre les services publics et ces lotissements et plutôt en se disant bon bien on va faire du lotissement ça va augmenter en population et le SCoT nous a révélés qu'on allait dans le mur... mais vraiment dans le mur... et que une des raisons pour lesquelles on allait dans le mur, c'est que justement, on n'avait pas pensé à comment on devait organiser les choses... et pour les organiser il fallait qu'on les organise ensemble. C'est-à-dire que les communes ne pouvaient pas imaginer tout seul l'aménagement d'un territoire. C'est là qu'on basculait d'un mode d'organisation communale à un mode d'aménagement intercommunal. Je crois que le projet de territoire, il est né là-dessus. Sur l'idée que nos destins étaient forcément communs si on voulait améliorer les conditions de vie de nos habitants.

Assiba: [...] Qu'est-ce que la mise en place du PLUi va changer pour vous, pour vos habitants ... ?

Monsieur le Maire: Pour moi le PLUi, ce n'est pas une fin en soi, [...] j'ai proposé, je ne pas si c'est retenu, j'ai dit que le PLUi c'était le ciment ; le ciment en fait du projet de territoire et après avec le projet de commune nouvelle on a ajouté [...] la charte... une charte politique qui vient coiffer le projet de territoire... Le projet de territoire c'est bien un projet politique... dans lequel on va définir le pourquoi on fait les choses ensemble... c'est quoi nos objectifs communs ?... Donc, on les a définis là-dedans, et puis il y a une charte qu'on a mise au-dessus de la commune nouvelle, c'est la question de la gouvernance. Une fois qu'on a dit, on veut faire ça ensemble ; maintenant c'est comment on s'organise entre nous, c'est quoi les instances qui décident... qui représentent quoi... pour que cette charte, surtout le projet de territoire on puisse le décliner, il faut qu'il y ait du ciment pour le solidifier ; mais, pour moi, le PLUi, c'est une représentation, une cartographie [...] une modélisation du projet de territoire, c'est-à-dire que le projet de territoire, on exprime des idées, un peu comme ça...et puis concrètement, comment on les applique sur le terrain dans le développement, l'aménagement de nos territoires. Voilà... il y a un aspect d'abord de concréétisation et puis il y a un aspect aussi réglementaire... parce que à un moment il faut se mettre des bornes, ça commence où ? ça s'arrête où ?

Assiba: Dans le cadre du PLUi, vous avez décidé de faire un travail sur les identités. Réglementairement, vous n'êtes pas obligés. Est-ce que c'est parce que vous prenez exemple sur d'autres, quelles sont vos motivations ?

Monsieur le Maire: Quand on a commencé le projet de territoire, je pense qu'on ne savait pas trop encore, ce qu'on devait faire. On disait oui, oui c'est faire quelque chose ensemble... et très rapidement il y a quelque chose qui est né, c'est de se dire on va faire partout pareil... oublier, ce sont mes prédécesseurs qui l'ont dit, il faut voir d'où l'on vient, on va oublier l'histoire et la culture de chacune de nos communes. Et pour moi, la dimension humaine même si il s'est passé des choses au niveau de la communauté de communes, pour moi, la vraie vie, la vie humaine, elle est dans les communes. Il n'y a pas de lieu « commune nouvelle » ou de lieu communauté de commune en dehors du bâtiment qui est le siège. Mais pour la vie sociale, elle est dans les communes historiques. Et le piège dans lequel il ne faut pas tomber, la crainte qu'on a eu tous, même moi, c'est de dire, c'est quoi notre destin, est-ce que c'est finalement avoir une identité commune et d'oublier qui on était, ou est-ce que c'est de porter des projets parce qu'on a intérêt à les porter ensemble... mais sur la base de nos racines, de nos identités... qui sont différentes. Quand on nous regarde les dix, on est tous différents... et de se dire que c'est une chance que de les avoir... et d'essayer de les conserver et que ça ne va pas nuire à l'avancée du projet, au contraire, ça va le nourrir. C'était de dire que il fallait qu'on fasse la différence entre porter des projets d'aménagement et nos origines, nos identités... nos racines, notre culture, notre vie sociale... Parce que cette vie sociale, cette culture, cette racine, elles sont dans les communes, et elles vont restées dans les communes. Les gens de Saint Crespin sur Moine ne vont pas au bout de cinq années de vie en commune nouvelle, se mettre à penser comme les gens de la Renaudière, non. Ils vont continuer à penser comme des Crespiinois, et ce n'est pas un inconvénient et au contraire, il faut l'affirmer haut et fort, et c'est pour ça qu'on a dit qu'il fallait qu'on fasse ce travail sur nous-mêmes parce qu'on est incapable de dire qui on est. C'est comme vous personnellement, si je vous demande de parler de vous, c'est difficile...

Assiba: Ouais...

Monsieur le Maire: Ce n'est pas un exercice qu'on fait tous les jours... Donc, on ne se connaît pas bien, on ne parle pas de nos défauts... On n'ose pas exprimer nos qualités parce que... voilà quand même... Et en plus les gens ici sont modestes, ils n'aiment pas trop parler d'eux... voilà... et, donc je pense que obliger les élus à réfléchir à la question des identités, s'obliger à se regarder dans la glace... et être à

l'aise avec ça... et être à l'aise avec l'identité des voisins et que les voisins soient aussi à l'aise avec notre propre identité. Donc, finalement c'est de dire, voilà, moi je m'appelle Didier [...] je mesure... je suis comme ça et je vais rester comme ça... Voilà, quels que soient les projets, quels que soient... parce que c'est moi, je suis comme ça. J'ai eu des parents qui m'ont aidé de telle façon, je vis dans telle condition, et c'est comme ça et c'est tant mieux... Et ce n'est pas parce que je mène des projets avec des gens qu'on a les mêmes idées, [...] qu'ils pensent comme moi, que moi je vais changer. Au contraire, il faut que je sois fier de qui je suis... moi Renaudin, moi Crespinois... faut que je sois fier de qui je suis... parce que c'est des générations qui ont fait que aujourd'hui, on est comme ça... et c'est tant mieux...

Assiba: Chacun a son histoire...

Monsieur le Maire: [...] Donc, ... chacun a son histoire, et c'est la richesse...

Assiba: On se construit avec son histoire...

Monsieur le Maire: Et ça, c'est solide en plus... Donc finalement, les racines, faut pas les couper, faut les garder, sauf qu'il faut être à l'aise avec ça, et être à l'aise avec ça, c'est quoi, je suis qui ; et le travail sur les identités c'est que chacun s'oblige, ce n'est pas facile, de dire qui on est... Pour certaines communes ça été plus facile que d'autres parce qu'il y a des choses qui sont très marquées... et puis pour d'autres, c'est un peu plus diluer [...] mais ce n'est pas grave... Ce qui est important c'est de pouvoir se dire voilà moi je suis ça... J'ai envie de dire bien moi, de part mon positionnement géographique dans la commune, bien nous on est des gens habitués à vivre avec les voisins... et on est des gens un peu dilués, bien c'est déjà une identité ça...

Assiba: C'est un choix de vie...

Monsieur le Maire: Voilà...

Assiba: La Renaudière a adopté sa démarche pour faire ce travail, autant que vous êtes, les démarches sont, un tout petit peu différentes d'une commune à une autre. Si vous avez à changer quelque chose qu'est-ce que vous changeriez ou c'est votre méthodologie qui est la meilleure ?

Monsieur le Maire: Nous, on a fait avec les associations en première réunion... j'ai trouvé ça très bien, par contre, je me suis rendu compte qu'on aurait dû faire deux séances avec les associations. C'est-à-dire que j'ai l'impression qu'ils ont été un peu surpris de la démarche... ça peut-être un peu freiné l'expression. Et puis, du coup, on s'est dit qu'on balaie des choses avec eux et après on fait un travail avec que des élus... Peut-être on aurait dû faire deux séances avec les associations. Peut-être... Parce que comme je disais, ce n'est pas facile de parler de soi ; et puis à une réunion, on ne sait pas trop ce qu'on va demander... qu'on nous demande de parler de nous ; alors... c'est déstabilisant. Et dans le travail, il fallait peut-être qu'on fasse une partie de ce travail en première approche et puis qu'on fasse une deuxième réunion, ils savent comment on travaille... qu'ils soient plus près à se lâcher, que ils se connaissent mieux, on est tous là [...] peut-être qu'on aurait dû faire comme ça...

Assiba: Si on avait élaboré le PLUi sans ce travail, quelles seraient les conséquences ?

Monsieur le Maire: Je crois que c'est une question de fondation, je crois qu'il faut que les projets qu'on va porter s'appuient sur des fondations et que les identités sont les fondations et qu'il faut pas les renier, [...] les oublier ; elles vont sans doute évoluer avec le temps dans dix ans, cinquante ans... Malgré tout c'est nos racines. Et que c'est le lien de nos origines. Ce qu'on fait de nos identités, c'est pour nous, c'est en nous... et tous les jours. Là, je parle, c'est mon identité qui parle [...] et quand on choisit des

choses dans la vie, elle s'explique souvent par l'identité, par notre culture [...] et si on fait pas référence à notre identité quand on va faire un choix, peut-être finalement on fait pas le bon choix...On sait pas poser la question du bien ; peut-être on a été influencé, peut-être on a subi des pressions, peut-être une opportunité [...] et même nous quand on doit l'expliquer à quelqu'un d'autre : pourquoi j'ai dit ça, voilà, il faut qu'on fasse ça comme ça... Bien parce que sans doute en moi, je suis comme ça... et que du coup, ça a du sens. C'est la réalité, c'est ce qui nous motive. Je trouve que [...] d'être au clair, transparent, sur les fondations ça renforce le projet lui-même, donne encore plus de chance au projet, ça permet de faire le lien entre le projet et les origines.

Assiba: Est-ce que vous avez rencontré des oppositions dans l'élaboration du PLUi lui-même ?

Monsieur le Maire: Des oppositions... non ; de remarques de certains élus de dire que il y a beaucoup de travail, [...] il y a beaucoup de formalisation ; donc parfois c'est un tout petit peu lourd pour les élus. Mais malgré tout, il y a des moments où ils mesurent bien l'intérêt. Donc, il y a des moments où ils participent à des réunions qui durent des heures où ils voient le truc ; et puis d'autres où c'est plus concret et là ça leur parlent ...

Assiba: 79 % du territoire de Moine et Sèvre est consacré à l'agriculture, qu'est-ce qui est fait le cadre du PLUi pour préserver ce statut ?

Monsieur le Maire: Au moment où l'on parle, je ne sais pas ce qu'on va écrire sur cette question de l'agriculture. On a fait que des diagnostics, [...] en revanche, on a écrit un projet de territoire. Et c'est pour ça que finalement les objectifs qu'on s'est fixés par rapport à cette agriculture, on va les retranscrire dans le PLUi et à un moment donné, on va se donner des règles. Alors les règles, la première de toutes les plus importantes, c'est la consommation d'espace, sa concrétisation et une des conséquences premières de cette modalité de consommation d'espace, c'est le fait qu'on ait défini des polarités et qu'on va concentrer le développement sur certaines communes plutôt que d'autres. [...] ça c'est une décision très très importante... puisqu'on est à dix et que tous prétendent à se développer, et qu'à un moment donné on dit bien parmi nous dix, il y en a trois ou quatre qui vont se développer beaucoup plus et bien les six autres, voilà... on va assurer un développement, mais modéré. Et ça, politiquement, c'est très important ; et on l'a fait accepter et bien maintenant, ça va se décliner au travers du règlement. Donc ça c'est un exemple. Après, on a des réflexions qui n'ont pas assez abouties, c'est tout ce qui est réserves foncières... Il y a une multitude de questions autour de l'utilisation d'espace en général, [...] la réalisation foncière, c'est-à-dire faire du développement au détriment des activités agricoles, au-delà de la consommation d'espace et en plus d'organiser, de favoriser [...] les entreprises agricoles... par la réserve foncière... puis après, il y a d'autres pistes. On s'est rendu compte, par exemple, pour faciliter ça, et bien, c'est à nous d'intervenir [...] que le milieu agricole est un milieu qui en plein changement, où le nombre d'exploitations diminue considérablement, il y a moins d'exploitants et il y a encore beaucoup moins d'exploitations et donc c'est des exploitations qui se regroupent qui ont des tailles des plus importantes mais qui, quand elles font leur croissance, elles vont profiter de terres qui sont pas forcément proches de leur siège d'exploitation... et on se rend compte maintenant qu'il y a une répartition des surfaces qui n'est pas du tout adaptée [...] et qui fait que bien, les tracteurs se croisent sur la route, parce que il y a des terres qui sont libérées à tel ou tel endroit, et que du coup, il y a un jeune qui s'est installé et qui a le droit d'exploiter les trente nouveaux hectares mais ils sont à cinq ou dix kilomètres. Et ça, c'est la construction, [...] et là où on doit intervenir maintenant, c'est que, il faut qu'on intervienne pour tenter en tout cas de redistribuer les surfaces sur les exploitations qui existent encore pour que bien, elles interviennent dans un périmètre qui est autour de leur siège dans la mesure du possible. Alors, c'est très compliqué hein... parce que là, on touche à la propriété ; mais malgré tout, il y a quelque chose à faire.

Assiba: Est-ce que vous avez des politiques en faveur du paysage ?

Monsieur le Maire: Sur les sentiers de randonnées, donc là, on a une vraie politique d'aménagement qu'on mène, des sentiers de randonnées... sur l'ensemble de la communauté de communes, ça c'est quelque chose qui marche bien... et qu'on a concrétisé... il y a peu de territoires qui l'on fait. C'est une richesse. [...] Plus récemment, dans le cadre du PLUi, il y a eu un très bon travail de fait sur les haies et sur les zones humides et ça a sensibilisé les élus à ces questions, en fait, environnementales. [...] ces questions, le fait qu'elles sont liées au paysage, intéressent tous les élus tant qu'on n'a pas été en situation d'un PLUi ou d'un SCoT et là du coup on a mis le doigt sur une vraie problématique qui n'est pas dû par rapport à la contrainte que ça a [...] sur l'exploitant agricole, pour un exemple plus courant, mais plutôt les conséquences que ça a sur l'environnement en général de supprimer une haie, de ne pas conserver les zones humides etc. C'est des questions au fait de sensibilisation ; et je trouve que le travail qui a été fait là dans le cadre du PLUi a été très bon pour le coup...

Assiba: Qu'est-ce que vous avez fait de façon spécifique sur ces haies ?

Monsieur le Maire: On les a inventoriés [...] avec une restitution dans chacun des conseils municipaux, donc toutes les haies bocagères. Et ça, cette sensibilisation, elle est importante ; parce qu'on raisonne plutôt en amont d'un possible aménagement et [...] démontre l'intérêt que ça a ; et du coup au moment où il y a l'aménagement, on sait qu'on ne fait pas n'importe quoi. Sinon, si c'est au moment de l'aménagement, la haie qui est là, on n'a pas expliqué à quoi elle servait, c'est une contrainte, on la supprime.

Assiba: Présentez-moi La Renaudière s'il vous plaît ?

Monsieur le Maire: (rires) La Renaudière ...

Assiba: En Moine et Sèvre...

Monsieur le Maire: Commune de Sèvremoine... la Renaudière, c'est une commune rurale, avec une population d'environ mille habitants un peu dispersés parce qu'il y a 50 % à peu près qui vivent dans le bourg soit pour une activité agricole, soit parce qu'ils vivent dans un habitat qui est diffus ; mais qui sont au milieu des chemins, des champs ou des rivières... C'est la première particularité au sens géographique. Toujours au sens géographique, La Renaudière comme Moine et Sèvre c'est une commune de flux, avant la voie expresse, il y avait déjà des carrefours sur la commune et un des carrefours qui était très connu c'est celui du Chêne aux Loups qui est aujourd'hui un carrefour majeur ; parce que en parallèle, il y a la voie expresse, il y a la 249. Mais, c'est un lieu qui est connu, qui parle à beaucoup, c'est un lieu-dit en fait et qui en dit qu'on est sur un territoire de flux ; donc, flux Est-Ouest et flux Nord-Sud à La Renaudière typiquement. Et c'est toujours vrai parce que avec la 249, on est toujours très marqué par les flux de populations qui viennent vivre à La Renaudière. Notre activité économique là, elle est modeste, l'agriculture en premier et l'exploitation agricole ou négociant agricole. On a des activités d'artisanat, commerce ; mais plus d'usine ou d'entreprise. Mais on a eu comme toute économie des Mauges une à deux usines de chaussures. Ensuite, peut-être parce qu'on est un territoire de flux, les gens y sont relativement dynamiques. Les Renaudins accueillent comme ils vont vers les gens assez facilement. Donc on a une typologie de populations intéressante sur le plan social et humain.

Assiba : Qu'est-ce qu'on pourrait dire de l'histoire agricole de La Renaudière ?

Monsieur le Maire: C'est une activité qui est très importante sur notre commune ; parce qu'on a un territoire qui est étendu. Sur l'histoire elle-même, on n'a pas de particularité. On est sur une région de

polyculture élevage. Donc élevage dans toutes les exploitations agricoles, soit bovin, volaille, lapin, porc, il y en a eu, il y en n'a plus. Et donc de polycultures qui sont destinées à la consommation des animaux. On a vécu la même histoire que nos voisins, c'est que on avait beaucoup de petites exploitations peu mécanisées avec beaucoup de main d'œuvre, et qui se transforment petit à petit en grosses exploitations avec plusieurs associés voire maintenant des salariés et une forte mécanisation avec des investissements lourds sur du matériel qui permettent de travailler plus vite, plus efficacement et [...] puis un changement à La Renaudière mais qui est vrai partout, c'est que les agriculteurs étaient très investis dans leurs exploitations agricoles et parce que c'était peu mécanisée, du coup, il y avait beaucoup de travail manuel qu'ils devaient faire eux-mêmes ou en entraide avec les voisins, ils s'organisaient. Mais, malgré tout, ils passaient sept jours sur sept du lever au coucher du soleil. En gros, il y avait que le soleil pour les faire arrêter de travailler. Et le dimanche, quand c'était la saison ils n'arrêtaient même pas. Aujourd'hui, c'est un peu différent, [...] où les choses ont été très mécanisées avec des entreprises qui font de la prestation et du coup, les agriculteurs sont des chefs d'entreprises qui ont une vie normale avec des heures de travail, des heures de loisir, [...] Ils ne travaillent pas le week-end ; ils ne travaillent pas le soir... Ils adaptent leurs horaires en fonction des saisons et des contraintes... Pour nombre d'entre eux, l'épouse ne travaille plus sur l'exploitation. Les épouses ont des horaires de travail [...] et aspirent à une vie normale avec des moments de loisir partagés avec le mari et les enfants. Du coup, ça modifie considérablement l'organisation et je pense que socialement, ça modifie aussi le profil qu'on imaginait des agriculteurs qui passaient beaucoup de temps sur leurs exploitations et qui ne pouvaient pas [...] aller profiter des loisirs. Alors que là, l'évolution de ce métier [...] a amené les exploitants agricoles à s'organiser autrement.

Assiba: Comment expliquez-vous que les agriculteurs de La Renaudière ne cultivent pas le vin comme les gens de Saint Crespin ou de Tillières ?

Monsieur le Maire: Alors, historiquement, il y en avait ; mais toujours de petites productions.

Assiba: Mais, il y en a eu...

Monsieur le Maire: Il y en avait partout. Dans toutes les exploitations agricoles, il y en avait. [...] Mais c'était de petites parcelles. À une époque, les agriculteurs produisaient eux-mêmes leur vin. En fait, c'est un métier particulier, il faut être spécialisé, beaucoup de temps à passer... il faut avoir le matériel qui va bien... Et donc ça a contribué à diminuer petit à petit [...] Il y en a un petit peu ; il y a quelques endroits où ça reste encore... Mais ça devient plus une activité de loisir qu'une activité d'exploitant agricole avec plutôt des personnes retraités ou qui font ça par plaisir, qui sont peut-être même pas exploitants agricoles et qui font encore ça parce qu'il y a beaucoup à passer, mais c'est leur plaisir aujourd'hui... Donc ils ont gardé ça.

Assiba: C'est bien [...] parce que je ne savais pas pour la culture viticole...

Monsieur le Maire: ... si ! Il y en a...

Assiba: Tillières se définit comme la commune la plus nantaise de Moine et Sèvre ... qu'est-ce que vous en dites ?

Monsieur le Maire: [...] Ce que je remarque des gens de Tillières que je connais un petit peu, c'est que ils sont peut-être les plus nantais, parce que après tout, c'est vrai que il y a une partie de la commune qui est très vignoble... du côté Vallet ; mais leur commune, elle est partagée en deux, je crois. Et ils ont une partie qui est agricole ; et donc la commune de Tillières c'est un mixte de Mauges agricole et de vigne nantaise dans la même commune. J'ai l'impression que c'est ça. Parce que ça se ressent chez les

élus [...]. Ils parlent beaucoup de ça parce que c'est une vitrine : la viticulture ; c'est une particularité très forte que quand on a de la vigne, on ne parle pas des champs comme du blé... alors, je ne sais pas en surface ce que ça représente chez eux, la surface agricole classique, elle est importante aussi malgré tout. Et je pense leurs populations c'est aussi un mixte des deux. Mais, ils sont très marqués [...] par cet esprit des Mauges.

Assiba: [...] La commune de Roussay dit qu'elle est au centre... géographiquement de Moine et Sèvre...

Monsieur le Maire: [...] Oui... après...

Assiba: Tout le monde n'est pas forcément d'accord avec eux.

Monsieur le Maire: [...] Je pense que si on fait un calcul [...] le problème c'est que, en fait Moine et Sèvre ce n'est pas un rond... c'est trois branches, c'est une hélice à trois branches ; et que du coup quand on fait une hélice, on est un peu, on a du mal à dire qu'il y a un truc au milieu. Donc, je pense que ça nous tire un petit peu sur chaque branche et que si Saint Macaire était où est Roussay, Saint Macaire serait au centre et la commune nouvelle ne s'appellerait pas Sèvremoine [...] Saint Macaire en Moine ou je sais quoi... On aurait trouvé un nom pour la commune nouvelle.

Assiba: Si vous avez à établir un plan de paysage aujourd'hui quels éléments paysagers vous mettriez en avant ?

Monsieur le Maire: [...] A l'ouest, on a la rivière, à l'est-nord, Nord-est, on a la forêt...

Assiba: c'est une forêt naturelle ?

Monsieur le Maire: Oui. Et au milieu entre ces deux espaces, au-dessus de la rivière évidemment, on a un peu de coteaux, pour tout le reste, le paysage, c'est le bocage. C'est-à-dire la haie bocagère et des champs entre les bocages. Notre visage à nous, c'est ça. Et donc [...], notre vraie identité paysagère, elle est là : le bocage. Et aux extrêmes, la rivière d'un côté avec ses coteaux et qui marquent quand même la commune sur notre limite avec Roussay et puis de l'autre [...] au centre, une grande forêt. Ce n'est pas vraiment notre caractéristique ; mais malgré tout, on a quelques hectares de bois qui sont du côté de chêneau.

Assiba: [...] patrimoine naturel et paysager... quelle est l'appropriation des communes et quelle est la place que ça occupe dans l'esprit des habitants ?

Monsieur le Maire: Sur les (... ?)...

Assiba: Oui...

Monsieur le Maire: Comme j'ai eu l'occasion de le dire, aujourd'hui, on n'a pas réussi à remettre en valeur les menhirs. On ne dit pas les menhirs mais du granit. La terre de granit ou les carrières, on n'a pas réussi à remettre ça au centre de La Renaudière comme une identité [...] Et ça, parce que je pense que l'exploitation des carrières elle est derrière nous et presque oubliée et que on n'a pas encore [...] valorisé, ou su exploiter ce patrimoine. Et donc, pour moi aujourd'hui, c'est quelque chose d'inerte qui est là et qui pour autant est riche [...] et qui demande à être réveillée. Et ce que je ne sais pas, c'est comment on va réveiller ça. D'autant que, et bien c'est un truc d'élus. Je pense que [...] il y a peut-être... à un moment donné [...] une équipe municipale d'élus qui a voulu afficher le dynamisme d'une commune et que le menhir ne représentait pas le meilleur moyen, c'est pas la première chose à laquelle on pensait,

pour la promotion de la dynamique. Le menhir c'est plutôt quelque chose de lourd ça ne donne pas cette idée de dynamique et que le logo de La Renaudière en 2008, c'est un menhir... et que à un moment donné on s'est dit nous on est dynamique [...] on est dans la vraie vie, on n'est pas les cailloux et du coup, on a mis ça de côté. L'autre élément, c'est que le club des aînés, c'est le club des menhirs, ça ne joue pas une image de la dynamique pourtant ils sont supers dynamiques nos aînés. Je pense que les menhirs sont là, qu'on les a oubliés, pas complètement, c'est dans nos mémoires quelque part et qu'il faut qu'on réveille tout ça. Comment, quand ? Je ne sais pas. Il faut qu'on réveille tout ça ; et le travail qu'on a fait sur les identités est en train de réveiller tout ça. [...] Mais après, il faut que quelqu'un s'en empare. Je pense qu'il y a des choses à raconter autour de ça.

Assiba: Est-ce qu'on peut dire qu'il y a des inconvénients et des avantages par rapport à ces menhirs ?

Monsieur le Maire: Alors, il y a un inconvénient qui a marqué du coup, une partie des Renaudins qui sont des acteurs économiques, c'est des agriculteurs. Un menhir dans un champ c'est une contrainte et l'agriculteur qui travaille la terre lui, il n'aime pas les cailloux. Et que du coup, l'histoire de patrimoine, la valeur patrimoniale, ce n'est pas sa première préoccupation. Il va falloir faire en écrivant ça hein ; quand on a une activité économique, ça peut être vécu par certains comme une contrainte.

Assiba: [...] On comprend parce que les cailloux ne vont pas permettre à la machine d'aller tout droit...

Monsieur le Maire: [...] c'est le même problème que la haie sauf que la haie, à un moment donné, on peut lui faire comprendre qu'il en a intérêt, le caillou, c'est plus compliqué...

Assiba: Est-ce que vous avez un PPRI ?

Monsieur le Maire: Oui.

Assiba: Comment il fonctionne ?

Monsieur le Maire: Bien nous, on est très peu concernés. Il y a une seule maison qui s'appelle « Normandeau » qui n'est même pas habitée, une maison de résidence qui n'a pas d'électricité, donc ils viennent un peu l'été... Enfin, on a le PPRI parce qu'on est dans le périmètre, [...] pour le reste...

Assiba: Avez-vous d'autres points à aborder ?

Monsieur le Maire: En fait, je suis intarissable sur le projet de territoire. Pour moi la commune nouvelle [...] ce n'est pas une nouvelle commune où on va refaire une identité et une vie sociale. Ce n'est pas vrai. Pour moi, la commune nouvelle, c'est une architecture au sens architecture comme si on faisait un équipement public avec des murs, une charpente, des fondations qui a une utilité, qui a un usage. La commune nouvelle, c'est une architecture, un outil et ça reste un outil et la vie sociale, c'est les communes historiques. Ce sera toujours comme ça et peut-être même en regardant dans le détail, il y a des communes où il y a plusieurs communes à l'intérieur.

3. Grille Identité des communes

Comment caractériser	Eléments qui caractérisent la commune	Eléments spécifiques à la commune	Rayonnement particulier de la commune du fait de ces éléments	Vision des voisins ou visiteurs de la commune du fait de ces éléments	Apport particulier de la commune au sein du territoire du fait de ces éléments
Le cadre physique et naturel de la commune (relief, paysages, sites remarquables, présence de l'eau, boisements, productions agricoles, nature des sols, carrières ou mines, ...)					
Le positionnement de la commune dans son environnement territorial (connexions et traversées routières, sur des axes principaux ou à l'écart des grands flux, réseau routier ouvert ou plus particulièrement orienté vers un ou plusieurs autres bourgs, position de carrefour, liaison ferrée et gare, connexions numériques et téléphoniques, relations fortes avec une agglomération, ...)					
Le bâti et l'organisation urbaine de la commune, ainsi que l'incidence que cela peut avoir sur la vie dans la commune ou sur l'image qu'elle présente (<i>patrimoine architectural urbain ou petit patrimoine rural, patrimoine historique, bourg compact, bourg étiré ou morcelé, juxtaposition de quartiers successifs ou</i>					

<i>intégration, présence d'usines ou d'établissements importants, ...)</i>						
Peut-on repérer la commune par un ou plusieurs éléments emblématiques particuliers ? (<i>patrimoine historique, bâti ou naturel, entreprise, établissement ou équipement important, ...</i>) ? Quels rôles jouent-ils dans la vie de la commune ? Quelle perception peut-on en avoir depuis l'extérieur de la commune ? En rêvant, quels rôles pourraient-ils y jouer ... ?						

Comment caractériser	Eléments qui caractérisent la commune	Eléments spécifiques à la commune	Rayonnement particulier de la commune du fait de ces éléments	ou contraire au les manques que ces éléments génèrent	Vision des voisins ou visiteurs de la commune du fait de ces éléments	Apport particulier de la commune au sein du territoire du fait de ces éléments
L'offre en équipements et services sur la commune (emploi et entreprises, commerces, équipements sportifs, équipements éducatifs, offre culturelle, ...)						
Les dynamiques sociales sur la commune (renouvellement de la population, intégration des						

différentes composantes de la population, qualité de la vie associative, sentiment d'appartenance et engagement dans la vie collective, particularités de l'histoire collective de la commune, ...)						

Du point de vue des institutions

La commune a-t-elle historiquement des relations spécifiques avec telle ou telle autre commune ?						
Se sent-elle des points communs ou se sent-elle liée d'une façon quelconque à tel ou tel secteur, y compris hors du territoire ?						
En quoi ?						
En quoi ? Comment cela se traduit-il ?						
Quelle incidence cela a-t-il sur la vie de la commune ?						
Ce qu'il se passe sur la commune peut-il avoir une importance pour d'autres communes ?						
En quoi ?						
D'autres communes ou d'autres secteurs vous paraissent-ils pouvoir se sentir quelque chose de commun avec la commune ?						
Qu'en résulte-t-il ?						

4. Méthodologie de travail dans les communes - Identités

La Renaudière

A La Renaudière, les associations ont été invitées à co-élaborer la grille de la fiche d'identité de la commune avec les élus. L'ensemble des participants, a travaillé au sein d'une seule et même commission en deux réunions.

Pour rester fidèle à l'esprit du groupe de travail communal, le service urbanisme intercommunal a eu un entretien avec une représentante élue de la commune pour se faire expliquer l'ensemble du tableau.

Le Longeron

Deux réunions ont été organisées. Un premier travail a été fait en conseil municipal et mis à la disposition des conseillers auxquels il a été demandé une large diffusion auprès de leurs connaissances, notamment dans le milieu associatif pour enrichir les informations. Lors de la deuxième réunion, toutes les données ont été mises en commun et une synthèse a été faite. Dans cette commune, il n'y a pas eu d'associations invitées directement pour participer au travail sur les identités, mais elles ont participé par l'intermédiaire des conseillers.

Montfaucon-Montigné

Deux réunions ont été organisées pour la réalisation du travail sur les Identités.

Une première séance a été effectuée en conseil. La seconde a réuni quatre personnes du conseil des Sages, quatre membres du conseil des élus et des associations ciblées.

Après le remplissage de la grille, le service urbanisme intercommunal a obtenu un entretien auprès d'un des membres du groupe de travail pour se faire expliquer le tableau.

Roussay

Le groupe de travail communal sur les identités était composé de représentants de plusieurs associations, de dix élus communaux et de représentants venus du club de Basket de Villedieu La Blouère. Deux réunions ont été organisées pour renseigner la grille. Trois groupes, d'environ six personnes, ont été constitués. Pour avoir une diversité de regards et des points de vue différents, la commission a proposé à tous les groupes de travailler sur l'ensemble des thèmes. Pour éviter d'influencer ce travail, le Maire de Roussay est resté volontairement en retrait des réflexions. Lors de la première réunion, un travail de collecte de données a été fait. Il s'en est suivi une phase de restitution aux personnes concernées pour d'éventuels amendements.

Une élue a ensuite reçu le service urbanisme de la Communauté de Communes pour donner les clés de lecture et de compréhension.

Saint André de la Marche

Trois réunions ont été organisées pour réaliser le travail sur les identités. C'est au cours de l'une de ces réunions qu'un représentant de l'association sportive EDM a été invité pour participer aux travaux.

Le travail a d'abord été présenté à chacun des membres du conseil municipal en réunion et envoyé par mail. Ceux-ci ont rempli la grille selon leur centre d'intérêt et leur compréhension du sujet. La commission urbanisme communale a réceptionné les différentes productions et procédé à leur synthèse lors d'une seconde réunion. Ensuite, ce travail synthétisé a été envoyé à tous les élus, puis validé lors de la troisième réunion.

Les participants à ce travail ont rencontré plusieurs difficultés, notamment la redondance de certaines questions, voire leur caractère trop général rendant compliquée la compréhension globale.

Suite à ce travail fait en mairie, le service urbanisme intercommunal s'est rendu sur place pour se faire expliquer la fiche.

Saint Crespin sur Moine

Trois réunions ont été organisées pour réaliser le travail sur les identités. La première réunion a eu lieu en commission urbanisme communale, la deuxième en conseil municipal. La troisième a regroupé habitants, associations et élus. Dix habitants ont été invités pour participer aux travaux, trois de ces personnes ont pu se déplacer.

Une rencontre a ensuite eu lieu avec le service urbanisme intercommunal au cours de laquelle trois élus ont apporté des explications nécessaires à la compréhension de la grille.

Saint Germain sur Moine

Le conseil réparti en trois petits groupes, a consacré une soirée au remplissage de la fiche identité de Saint Germain sur Moine. Chacun des trois groupes a une partie de la fiche à remplir dans un premier temps.

Dans un second temps, après une mise en commun du travail, une synthèse a été renvoyée aux participants pour un éventuel complément d'informations.

Après ce travail préalable, le service urbanisme de Moine et Sèvre a reçu la fiche Identité complétée et a procédé à un entretien avec l'un des participants pour se faire expliquer le tableau.

Saint Macaire en Mauges

Le projet a été lancé en commission urbanisme communale, puis en conseil municipal. Deux réunions ont été organisées avec l'ensemble des conseillers municipaux plus les membres de la commission centre ville (commerçants et représentants d'associations et de la population hors conseil municipal). Un travail en plusieurs groupes a été effectué avant le retour de la grille remplie à la Communauté de Communes. Comme sur toutes les autres communes, le service urbanisme intercommunal s'est, par la suite, entretenu avec un représentant élu du groupe de travail, pour se faire expliquer ladite grille.

Tillières

A Tillières, le remplissage de la grille s'est fait en plusieurs étapes. A la première rencontre, la commission urbanisme communale a choisi de travailler en individuel ; ce qui a permis à toute l'équipe de prendre connaissance de l'ensemble du contenu de la grille. Il s'en est suivi une première mise en commun. Lors de la deuxième rencontre, ont siégé élus, associations et habitants, anciens comme nouveaux arrivants. Sur les 25 personnes invitées, dix-huit ont répondu présentes. C'est alors que trois groupes de travail se sont constitués dans lesquels les élus de la commission urbanisme se sont répartis. Après finalisation, le travail a été transmis au service urbanisme intercommunal qui a rencontré un représentant élu du groupe de travail pour se faire expliquer le tableau.

Torfou

La commission urbanisme de la commune s'est retrouvée une première fois pour échanger et s'expliquer le contenu de la grille. Lors de la deuxième rencontre, les élus de la commission se sont constitués en groupes et chaque groupe a travaillé sur une des thématiques de la grille. Il y a eu une réunion élargie aux associations dans un troisième temps. Vu le nombre important d'associations que compte la commune, la commission a demandé à ce qu'un seul représentant par association participe. 30 personnes ont répondu à l'appel.

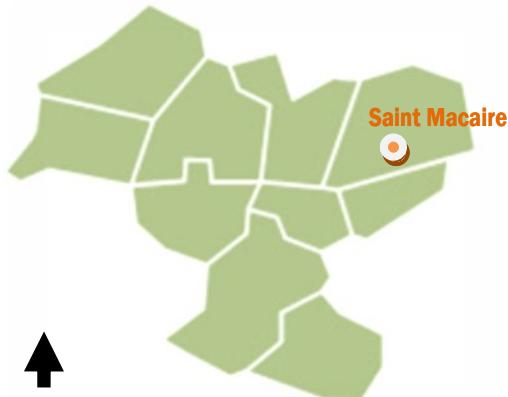
Pour rester fidèle à l'esprit de la commission, le service urbanisme intercommunal s'est rendu sur place pour se faire expliquer la grille.

→ Cette phrase (La présente fiche descriptive se veut une traduction du tableau renseigné par la commune et non une analyse de cette réflexion communale.) figure à la fin de la colonne méthodologie des dix (10) communes. Elle est rédigée par la commission urbanisme intercommunal. Elle a été détachée et écrite une seule fois pour éviter la répétition.

5. Fiches identités de quelques communes de Moine et Sèvre

Ne pouvant pas intégrer la totalité du travail du stage dans ce document, j'ai pris trois communes dans auxquelles les sept (7) restantes pourraient, sur plusieurs aspects, s'identifier. Ce sont les communes de Saint Macaire en Mauges, La Renaudière et Saint Crespin sur Moine. La première est la plus urbanisée, la plus peuplée et la plus pourvue en services/équipements, tout en ayant une bonne pratique agricole. La deuxième est la moins peuplée et son activité principale est l'agriculture. Comme sur le reste du territoire, la vie associative y est intense. On y trouve du patrimoine naturel. La commune de Saint Crespin sur Moine quant à elle, abrite comme Saint André de la Marche, un édifice symbole du passé industriel (la Maison du Mineur et des Energies). C'est aussi une commune viticole.

Commune de Saint Macaire en Mauges



La commune de Saint Macaire en Mauges située à l'Est du territoire intercommunal est la plus peuplée avec ses 7 110 habitants (INSEE, 2012) ; soit une part de 29 % des habitants de la Communauté de Communes Moine et Sèvre. Sa superficie est de 27,33 km² ; ce qui représente environ 13 % du territoire intercommunal.

Méthodologie de travail

Le projet a été lancé en commission urbanisme communale, puis en conseil municipal. Deux réunions ont été organisées avec l'ensemble des conseillers municipaux plus les membres de la commission centre ville (commerçants et représentants d'associations et de la population hors conseil municipal). Un travail en plusieurs groupes a été effectué avant le retour de la grille remplie à la Communauté de Communes.

Comme sur toutes les autres communes, le service urbanisme intercommunal s'est, par la suite, entretenu avec un représentant élu du groupe de travail, pour se faire expliquer ladite grille.

La présente fiche descriptive se veut une traduction du tableau renseigné par la commune et non une analyse de cette réflexion communale.

I - Particularités liées aux lieux

A - Cadre physique et naturel de la commune

Cette commune excentrée géographiquement par rapport au reste du territoire de la Communauté de Communes est riche de ses paysages où se mêlent l'urbain et le rural avec son « grand bourg au milieu de la campagne ». Du point de vue hydrographique, Saint Macaire est traversée par la rivière de la Moine et de l'Avresne ; ce qui lui donne des sols humides, des marais, des gâtines. Il se pratique sur la commune les cultures et l'élevage. De ces activités se dégagent un paysage de bocage qui transforme l'espace. A travers des éléments spécifiques au territoire tels que le menhir de Bretellière, l'étang de la croix verte, les parcs, l'élevage et une topographie peu accidentée, la commune connaît un rayonnement que ses voisins

peuvent assimiler à la « Petite Maison dans la prairie ». Le végétal est important et diversifié sur la commune. Pour entrer à Saint Macaire depuis Saint André, les visiteurs traversent un paysage de champs et d'espaces naturels; ce qui fait que certains considèrent Saint Macaire comme une « ville à la campagne ». Quelques-uns de ces éléments sont le ruisseau de la tannerie, le poumon vert, la carrière du bois Girard, les arbres remarquables et l'ancien massif des Mauges qui rappellent le bocage d'autrefois. Le mélange de cette hydrographie, de ce relief et de ce patrimoine crée un environnement favorable à la promenade facilitée par la présence de chemins de randonnée.

Saint Macaire en Mauges, pour finir, est une grande commune au regard des infrastructures, des services et des flux qu'elle enregistre.

B - Le positionnement de la commune

Située à 40 km de l'aéroport de Nantes et à proximité des gares de Cholet, Torfou, Chemillé et Clisson, Saint Macaire en Mauges bien qu'excentrée, est très reliée au territoire intercommunal et aux autres communes alentours. La 4 voies Cholet/Nantes, celle de Cholet/Beaupréau et l'ancienne route Nantes/ Cholet permettent d'accéder facilement à la commune. Les communes qui lui sont directement reliées sont Saint André de la Marche, Roussay, La Renaudière, Andrezé, Bérolles et Beaupréau. Il y a même quelques transports collectifs en bus comme la ligne 21 d'Anjou Bus, mais l'offre est faible en dehors des périodes scolaires. Comme dans beaucoup de villes françaises, on compte des boulevards (8 mai, 11 novembre, de Gaulle) ainsi que des rues et des ronds-points. Ce positionnement et toutes ces infrastructures routières permettent à la commune d'être attractive avec une économie dynamique ; toutes choses qui favorisent une démographie en pleine croissance selon le groupe de travail.

Pour rester en accord avec une population en quête de mobilité, des liens routiers et des pistes cyclables ont été créés. Par ce positionnement, la commune permet la création d'emplois et constitue un pôle d'emplois au sein de la Communauté de Communes. D'ailleurs, selon ses voisins, Saint Macaire en Mauges est le bassin économique intercommunal. Elle facilite aussi l'accès à d'autres territoires car disent-ils, « on vit bien, on se sent bien [...] et près de tout » malgré la distance qui sépare la commune des grandes villes.

C - Le bâti et l'organisation urbaine de la commune

Plusieurs édifices, infrastructures et services caractérisent la commune. De façon générale ce sont : la chapelle de la Bernardière, celle de Sainte Marguerite, l'église et la mairie qui se côtoient en centre bourg. Ce qui reste de l'histoire de l'industrie de chaussures, ce sont les maisons d'ouvriers et de maîtres. D'autres activités et d'autres besoins ont permis l'implantation d'entreprises de travaux publics, mais aussi une maison de retraite et le foyer logement de l'Avresne ainsi qu'une offre importante d'infrastructures scolaires. Pour ce qui est de l'habitat, Saint Macaire en Mauges compte plus de 14 % de logements sociaux. Sur la commune, d'anciennes usines ont fait place aux logements. L'urbanisation y est dense avec le vieux bourg qui se situe en centre et avec des jardins en forme de lanières. De cette architecture, il ressort certaines singularités. La disponibilité du foncier sur cette commune se traduit par la présence de « maison cube dans le carré ». Le vieux bourg très dense est au centre de l'agglomération. Bien que proches du bourg, les quartiers n'ont pas de liaisons entre eux.

Toutefois, cette forme d'urbanisation permet de dégager un tissu économique bien structuré. C'est pourquoi la commune est vue par ses voisins comme étant un pôle économique créant ainsi des emplois. Toute chose qui lui permet d'avoir une « bonne résistance à la situation économique » quelque peu difficile ailleurs.

Toutefois, la commission a noté que les quartiers manquaient de connexions entre eux et que les lotissements étaient très étalés.

D - Eléments emblématiques repérables

Les constructions dans le centre bourg sont accessibles avec des quartiers bien intégrés et à proximité du centre-ville.

La traversée de la ville n'impose pas forcément de passer par son centre-ville car peu visible et peu accessible en automobile. Par exemple, le lotissement de Garrot est éloigné du centre.

Les voisins pensent que Saint Macaire en Mauges rayonne comme un pôle économique en raison de son tissu économique et des zones d'activités. Ce que la commune apporte de façon particulière à la Communauté de Communes, ce sont les emplois et la « bonne résistance à la situation économique ». Mais les habitants déplorent une porosité variable entre les quartiers.

La chapelle de la Bernardière est aussi un élément spécifique du paysage de Saint Macaire en Mauges. Les autres éléments caractéristiques de la commune, sont la « vieille usine avec toit à châssis vitrés », la maison des arts, l'école de sculpture et de peinture, le magasin de chaussures et d'habillement. Plus spécifiquement, ce sont le club rétro, l'église en granit, le calvaire du jardin des souvenirs, la chapelle Sainte Marguerite, la Place Doisy et la maison des associations. Par ailleurs, la commune rêve d'un écomusée des vieux métiers du secteur.

Tous ces atouts permettent à Saint Macaire en Mauges de vivre dans son temps, car dit-elle, « Saint Macaire en Mauges, c'est actuel, riche en potentiel d'avenir, propre et actif ». Quant aux voisins, ils estiment que Saint Macaire en Mauges est un « témoignage vivant du passé » et que « l'histoire est en marche ».

La commune pense que sa démographie croissante, son parc de logement (14 % d'HLM¹⁰) et son essor économique profitent au territoire intercommunal ; ce qui constitue son apport particulier.

II - Les particularités des usages

L'offre en équipements et services

Saint Macaire en Mauges possède plusieurs équipements et services comparables à ceux d'une ville et fournis par les secteurs public et privé. On les retrouve de façon disparate, sur le territoire intercommunal. Ceux qui sont spécifiques à Saint Macaire en Mauges sont la piscine, le cinéma, le foyer logement, la maison de retraite, les deux MAM¹¹, le collège¹² la maison des arts, la médiathèque, les pompiers, le marché entre autres. Ces différents équipements et services font de Saint Macaire en Mauges un pôle de centralité et lui permettent de rayonner, et par voie de conséquence, de faire rayonner la Communauté de Communes.

Mais pour certains habitants de Saint Macaire en Mauges, le mitage commercial reste un problème.

B - Les dynamiques sociales

Saint Macaire en Mauges s'illustre aussi par son tissu associatif et une « vie sociale et dense par volonté ». La commune compte, de fait, 95 associations, dont 70 très actives. Elles interviennent dans l'intergénérationnel, au travers de tous les âges et rendent fonctionnelle la mixité sociale notamment. Ces associations participent aussi au transport scolaire dans le milieu rural, font de l'entraide... Le « fort attachement de la population locale à Saint Macaire en Mauges» est assez visible et se traduit par son engagement, à vocation ludique ou d'entraide, dans la vie locale.

En ce sens, les voisins considèrent cette commune comme étant une « grande ville ».

III - Les synergies avec les communes voisines, du territoire ou extérieures

A - Du point de vue de la population

• Pour les besoins courants

Les populations de Saint Macaire en Mauges vont à Saint André de la Marche, Beaupréau ou Cholet pour leurs besoins courants tels que les achats de biens et de services qui sortent de l'ordinaire et qui sont qualifiés d'anomaux.

• Pour les besoins plus rares

D'une part, pour les services médicaux et hospitaliers, les habitants de la commune se rendent à Cholet, Nantes, Angers, et d'autre part, à Saint Léger sous Cholet ou à Roussay pour des achats de biens et services.

¹⁰ Habitation à loyer modéré

¹¹ Maisons des assistantes maternelles

¹² Il dessert les élèves de Saint André, Saint Philibert, Roussay...

- D'autres communes fréquentent Saint Macaire en Mauges

Pour leurs besoins courants tels que l'école, le sport, l'offre en santé, les associations, le commerce, les populations de Saint André de la Marche, de Saint Léger sous Cholet, de La Renaudière, de La Romagne, de Roussay ou des écarts de Saint Philibert fréquentent Saint Macaire en Mauges.

« Ponctuellement », pour des besoins plus rares, comme par exemple le funérarium, ces mêmes populations reviennent sur la commune.

B - Du point de vue des institutions

La commune est liée à Saint André pour ses besoins courants et ceux plus rares. Saint Macaire se sent liée à Saint Germain par le biais de l'intercommunalité.

Saint Macaire, La Renaudière et Saint Philibert se réunissent autour du comité de jumelage.

Enfin, Saint Macaire se sent liée à toutes ces communes à cause de la mutualisation de matériels et services d'une part, et d'autre part,

Par ailleurs, ce qui se passe à Saint Macaire est important pour les communes alentours en raison de sa bonne situation économique, de ses emplois et de son offre scolaire. Ces partenariats sont importants pour ces communes alentours parce que proches de Saint Macaire en Mauges.

Saint Macaire en Mauges en quelques mots...



Commune de La Renaudière



Commune relativement excentrée et située au nord de la Communauté de Communes Moine et Sèvre, La Renaudière est la plus petite commune de l'intercommunalité du point de vue démographie, avec ses 960 habitants (INSEE, 2012). C'est au contraire une grande commune au regard de sa superficie qui est de 21,46 km², soit plus de 10 % du territoire intercommunal.

Méthodologie de travail

A La Renaudière, les associations ont été invitées à co-élaborer la grille de la fiche d'identité de la commune avec les élus. L'ensemble des participants, a travaillé au sein d'une seule et même commission en deux réunions.

Pour rester fidèle à l'esprit du groupe de travail communal, le service urbanisme intercommunal a eu un entretien avec une représentante élue de la commune pour se faire expliquer l'ensemble du tableau.

La présente fiche descriptive se veut une traduction du tableau renseigné par la commune et non une analyse de cette réflexion communale.

I - Particularités liées aux lieux

A - Cadre physique et naturel de la commune

Parce que 40% de sa population habitent dans les écarts, la commune s'estime être une « commune très étendue ». Riche de son patrimoine plutôt paysager et archéologique, mais parfois à l'abandon, elle est avant tout une commune rurale et à grande vocation agricole, principalement l'élevage ; ce qui explique la présence du bocage à la Renaudière. On compte également des menhirs et le château de la Perrinière que la commune partage avec Saint Germain sur Moine. Elle met aussi en avant sa frontière communale avec Roussay. La Riverette longe le bourg et la Moine au sud, favorise un relief vallonné.

B - Le positionnement de la commune

La commune est traversée par la départementale N° 63 très fréquentée et la nationale N° 249. La construction de la RN 249 dans les années 1980 a pris 70 hectares à la commune et a ainsi entraîné le remembrement des terrains agricoles. Cet événement semble être encore fort dans les esprits et a été nommé à plusieurs reprises. La commune se distingue aussi par la forme de papillon de son territoire. C'est une commune bien desservie par les transports scolaires. Ces transports servent de lien entre La Renaudière et les communes de Saint Macaire en Mauges, Montfaucon-Montigné, Torfou, Le Longerons, Beaupréau et Cholet.

C - Le bâti et l'organisation urbaine de la commune

Le développement de cette commune s'est fait autour des deux paroisses qui lui ont donné sa forme papillon. Comme sur la plupart des communes du territoire intercommunal, l'agriculture et l'industrie ont orienté les formes architecturales du bâti : présence de bâtiments agricoles, bâtiments industriels, habitations ordinaires.

Contrairement à beaucoup d'autres communes françaises, il n'existe pas à La Renaudière de maisons vacantes.

Entre autres éléments patrimoniaux caractéristiques de la commune, il y a le château de la Perrinière, des bâtiments en matériaux granitiques et plusieurs sites archéologiques identifiés par la DRAC¹³. C'est par ailleurs un « bâti caractéristique du pays des Mauges », c'est-à-dire, selon le groupe de travail, un ensemble ordinaire, sans « maison bourgeoise ». Cependant, il existe sur la commune plusieurs éléments emblématiques par lesquels elle est repérable.

D - Eléments emblématiques repérables

Le clocher de la commune est perceptible depuis la route nationale N 249.

Autre élément emblématique, le Chêne aux Loups qui est une ancienne auberge située au carrefour des communes de Tillières, Saint Macaire en Mauges et Villedieu La Blouère, reste un élément important dans la mémoire collective. C'est un site très connu sur le territoire même si les personnes extérieures à la commune ne font pas toujours le lien entre cette auberge et la Renaudière.

En ce qui concerne l'urbanisation, les tous premiers lotissements ont d'abord été construits sur les axes, puis tout autour de ces axes par la suite.

La commune compte beaucoup d'écart et 40 % de la population communale y vivent. Cette situation particulière n'est pas forcément un élément favorable au développement de la commune car « certains habitants des écarts éloignés du bourg ne vivent pas à la Renaudière parce que plus près de bourgs voisins ».

II - Les particularités des usages

A - L'offre en équipements et services

Malgré la difficulté à retenir la totalité de sa population en vue de la scolarisation sur place, la commune offre à ses habitants une gamme relativement importante de services et équipements en partie mutualisés. Elle possède une école privée. Les équipements nécessaires¹⁴ à la pleine activité scolaire y sont présents ainsi qu'une vie artisanale active (boulangerie, coiffure, plomberie, paysagisme, carrelage...). Pour rester une commune vivante et animée, il est organisé sur la commune plusieurs événements attirant du monde : ce sont le mini marché du mardi, la venue du vendeur d'huîtres le dimanche.

Pour des raisons différentes, l'espace Renaudin ainsi que la Pension canine permettent de faire connaître La Renaudière. Ces deux structures sont spécifiques au territoire et constituent de fait l'apport particulier de la commune au sein de l'intercommunalité.

Par ailleurs, l'absence de bar ou de société est ressentie ici comme un manque.

B - Les dynamiques sociales

La Renaudière est vue par ses voisins comme une commune dynamique au regard du nombre d'associations présentes et en activité. Parce que rurale, avec moins de services qu'en ville, les « gens savent rester simples » ne laissant aucune place à la ségrégation sociale. De par sa petite taille, toutes les personnes se connaissent et savent se prendre en charge avec une vie intergénérationnelle fonctionnelle; ceci facilite les échanges et la dynamique collective.

On observe aussi sur la commune une mutualisation des services au niveau sportif avec les communes voisines.

Mais malgré tout ceci, certains voisins définissent La Renaudière comme une « commune froide » où on ne fait que passer.

¹³ DRAC : Direction régionale des Affaires Culturelles

¹⁴ Bibliothèque, cantine, terrain de football, etc.

III - Les synergies avec les communes voisines, du territoire ou extérieures

A - Du point de vue de la population

• Pour les besoins courants

Tous les besoins pour lesquels les Renaudins fréquentent d'autres communes sont considérés comme des besoins courants par la commission. C'est pourquoi, pour cette fiche, il n'y aura pas de rubrique « besoins plus rares »

Les Renaudins sont amenés à fréquenter d'autres communes y compris hors du territoire intercommunal pour beaucoup de besoins de la vie quotidienne. Les communes que les habitants fréquentent varient en fonction des besoins. Pour le travail, l'éducation, la santé, les habitants fréquentent Nantes, Cholet, Saint Macaire en Mauges, Saint Germain sur Moine, Torfou, Le Longeron, Montfaucon-Montigné, mais aussi Villedieu La Blouère et Beaupréau. En ce qui concerne les achats, les loisirs, le sport, ils se tournent vers Saint André de la Marche en plus des communes précédemment citées.

Par ailleurs, La Renaudière ne s'identifie pas du tout par rapport à Angers bien que les deux communes appartiennent au Maine et Loire parce que cette ville est relativement plus éloignée.

- D'autres communes fréquentent La Renaudière

Il faut noter tout de même que la population d'autres communes est attirée par La Renaudière grâce à l'Association Country, aux cours de musique et à la gym douce.

Les enseignantes de l'école privée ont, par ailleurs, fait le choix de travailler à La Renaudière.

B - Du point de vue des institutions

Même s'il est considéré comme en ruine, le château de la Perrinière lie la commune de Saint Germain sur Moine à la Renaudière.

La Renaudière, Saint Macaire en Mauges, Roussay et Saint André de la Marche ont mis en place un service commun de portage de repas et de cantine scolaire. Pour ce qui est de l'éducation, c'est vers Saint Macaire en Mauges, Montfaucon-Montigné ou Villedieu La Blouère que La Renaudière se tourne. Dans la logique de mutualisation, La Renaudière partage avec Villedieu La Blouère le football, le téléthon et les activités agricoles à travers la CUMA¹⁵.

Outre ces partenariats, la commune, dans son ouverture, est jumelée à Georgsmarienhütte, une commune allemande.

Enfin, la fête de la musique, la fête de la vache organisée par une association locale permet à la commune d'avoir une bonne visibilité extérieure.

Que retenir ?

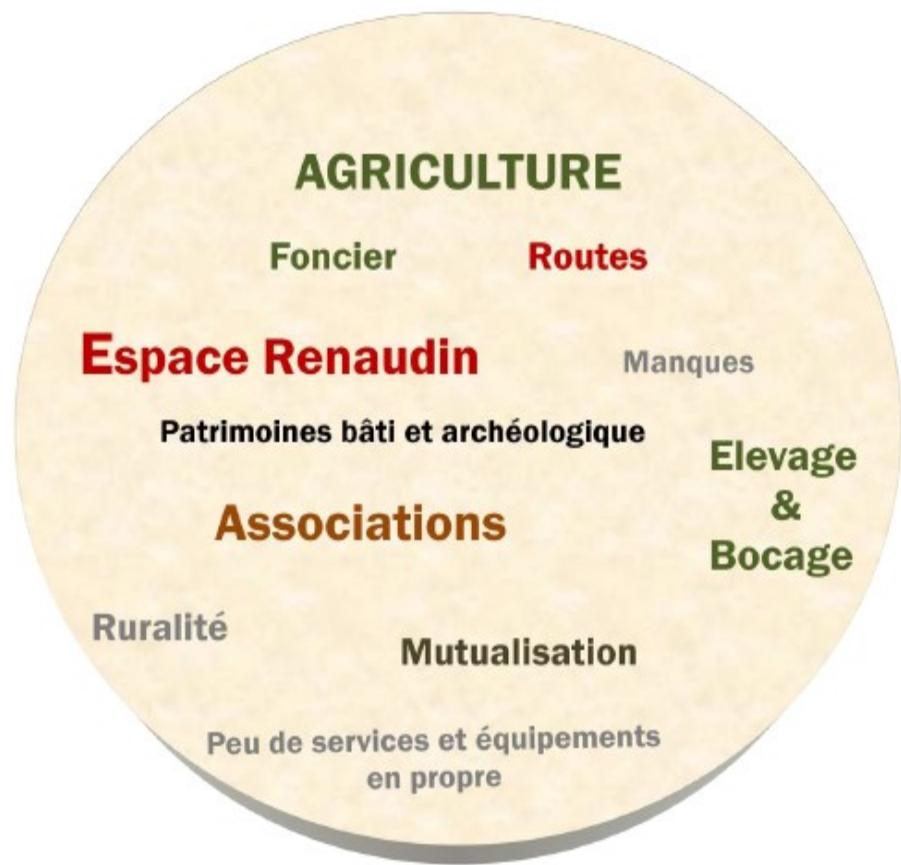
La Renaudière est une commune rurale et agricole, la plus petite du territoire intercommunal avec ses 960 habitants en 2012. Cette petite taille humaine est vécue comme un avantage, car elle facilite les échanges, la dynamique collective et l'entraide bien que 40 % de la population vivent dans les écarts.

La commune est riche de ses paysages agricoles, de ses sites archéologiques à valoriser et de ses nombreuses associations qui participent activement à la vie communale. L'espace Renaudin, quant à lui, est une réalisation importante pour les habitants, qui ont le sentiment d'apporter à travers cet équipement, un réel service à la commune et à l'intercommunalité.

La Renaudière a aussi l'avantage d'être traversée par plusieurs axes routiers importants, dont la RN qui lui a pris, lors de sa construction, environ 70 hectares de ses terres agricoles et favorisé le remembrement des terres.

¹⁵ CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériels Agricoles

La Renaudière en quelques des mots...



Commune de Saint Crespin sur Moine



Saint Crespin sur Moine comme Tillières est une commune viticole. Cette commune agricole destine toutefois une partie de ses 20,11 km² à la polyculture, base de son développement économique. Son poids démographique au sein du territoire intercommunal est de 6,44 %, soit 1 587 habitants (INSEE, 2012).

Méthodologie de travail

Trois réunions ont été organisées pour réaliser le travail sur les identités. La première réunion a eu lieu en commission urbanisme communale, la deuxième en conseil municipal. La troisième a regroupé habitants, associations et élus. Dix habitants ont été invités pour participer aux travaux, trois de ces personnes ont pu se déplacer. Une rencontre a ensuite eu lieu avec le service urbanisme intercommunal au cours de laquelle trois élus ont apporté des explications nécessaires à la compréhension de la grille. La présente fiche descriptive se veut une traduction du tableau renseigné par la commune et non une analyse de cette réflexion communale.

I - Les particularités liées aux lieux

A - Cadre physique et naturel de la commune

L'histoire minière de la commune continue de marquer Saint Crespin. L'activité de la mine a permis de créer, en son temps, 120 logements, augmentant ainsi la population communale et permettant l'implantation d'une pharmacie toujours existante. Saint Crespin sur Moine a d'une part pour caractéristiques, en dehors de la Moine, de présenter des coteaux, un bourg excentré et d'être en limite de la Loire Atlantique, et d'autre part, d'avoir une identité agricole. L'espace de détente Bikini est aussi une référence à Saint Crespin sur Moine au regard de l'attachement des personnes, habitants ou visiteurs, qui le fréquentent. L'autre marqueur fort de ce territoire, c'est le vignoble. La dégustation de vin et la visite des caves attirent du monde sur la commune. Le muscadet et l'appellation Moine et Sèvre contribuent à la renommée de Saint Crespin sur Moine et par conséquent, celle de la Communauté de Communes. La commune rayonne aussi grâce à sa ferme animalière, à la maison du mineur et des énergies, aux sentiers et chemins très appréciés des voisins.

B - Le positionnement de la commune

L'axe Nantes/Cholet profite pleinement à Saint Crespin sur Moine, sans qu'elle n'ait à supporter les nuisances sonores que cela aurait pu impliquer. C'est pourquoi elle dit allier « tranquillité et proximité ».

Cette proximité se rapporte aussi à la faible distance à parcourir pour se rendre à la gare ferroviaire, aux trams/trains et aux commerces de Clisson. De par sa position géographique, elle profite également des commerces et des emplois sur Géteigné et Vallet.

C'est aussi une commune desservie par le transport à la demande. Selon les voisins, c'est un itinéraire de transit important vers la Vendée, compte tenu des 1 300 véhicules qui y passent journalièrement.

C - Le bâti et l'organisation urbaine de la commune

Le bâti à Saint Crespin sur Moine porte encore les marques de l'époque industrielle des années 1960/70. Les deux places en centre-bourg sont de l'avis des voisins, des «places sans caractère». Les voisins pensent d'une part que le bourg est mal identifié, et d'autre part, «perméable à l'espace rural». Sur sa liste de patrimoine bâti, la commune compte aussi deux châteaux, une église, une chapelle, un presbytère et des « calvaires non mis en valeur ».

Les jardins partagés situés dans le bourg viennent donner une touche verte à cet ensemble bâti. Le travail de guide assuré par l'association Chemins Crespinois et la Cicadelle fait rayonner la commune.

D - Eléments emblématiques repérables

Saint Crespin sur Moine offre un large panel de loisirs grâce ses chemins, sa rivière pour le sport de canoë et la pêche et la proximité des festivals Hellfest et de Poupet.

La colline artificielle de l'Ecarpière quant à elle, occupe une place particulière dans le paysage. Elle est inexploitable et suscite l'étonnement des visiteurs.

Les participants au groupe de travail ont aussi insisté sur le château d'eau, la Maison du Mineur et des Energies, l'école et le nouveau restaurant scolaire.

II - Les particularités liées aux usages

A - L'offre en équipements et services

Le rapport équipements et population est positif selon les voisins car c'est, par exemple, l'une des rares communes du territoire à avoir une école publique et une privée en même temps. Les habitants peuvent satisfaire la plupart de leurs besoins en santé grâce au pôle santé qui comprend un ostéopathe, une infirmière, un réflexologue, et un pharmacien. En plus de ce dispositif sanitaire, la commune dispose d'un ensemble de services/équipements publics¹⁶ ainsi que des commerçants et artisans (boulanger, maçon, coiffeuse, menuisier...). Saint Crespin sur Moine est aussi connue pour ses différentes entreprises et sa vente directe qui lui donne de fait un rayonnement au niveau du Pays des Mauges.

Malgré tout cet attrait, la commune a relevé quelques manques dont principalement l'absence de médecin et de dentiste, un manque de transport et un réseau routier très vallonné difficilement praticable par temps d'hiver.

B - Les dynamiques sociales

L'origine de l'augmentation de la population communale explique l'existence de l'école publique à Saint Crespin sur Moine. L'affluence d'ouvriers venus du Nord de la France et des pays de l'Est dans les années 1960/70 a favorisé le contact de deux cultures différentes : l'une ouvrière et militante et l'autre agricole et plus traditionnelle.

Une trentaine d'associations œuvrent sur la commune dans les domaines de l'éducation, de la petite enfance et de la culture. Elles œuvrent aussi dans le social à travers la gestion du foyer des jeunes appelé Lap'1 Crespin. La dynamique sociale, ce sont aussi des actions en faveur des circuits courts pour le restaurant scolaire, des jardins partagés en lien avec l'école et les activités périscolaires qui ont lieu deux fois par semaine et la lutte contre les pesticides. L'autre facette des dynamiques sociales à Saint Crespin sur Moine, c'est la préservation de l'esprit ouvrier et de la cité minière dont la traduction est un « engagement pour le mieux-vivre ». Ce mieux-vivre est d'ailleurs, selon les voisins, une réussite grâce à la « petite taille humaine » de la commune.

Il faut cependant remobiliser les troupes pour parer au manque de bénévoles.

¹⁶ Bibliothèque, écoles, salle de sport, salles municipales, terrain de sport, etc.

III - Les synergies avec les communes voisines, du territoire ou extérieures

A - Du point de vue de la population

- Pour les besoins courants**

Pour travailler, les Crespinois se rendent à Saint Germain sur Moine, à Gétigné, à Clisson ou à Cugand. Les jeunes se forment dans les collèges et lycées de Saint Germain sur Moine, de Montfaucon-Montigné, de Clisson, de Cholet ou de Beaupréau. Ils fréquentent la plupart des communes précitées en plus de Vallet, de Nantes, de Saint André de la Marche et de Tillières pour leurs besoins en santé ou pour effectuer des achats. Ils sont également attirés par les prestations des associations sportives et la culture de Tillières, Saint Germain sur Moine, Saint Macaire en Mauges, Clisson, Gétigné, la Regrippière, Vallet ou Cugand.

- Pour les besoins plus rares**

Les villes de Nantes et Cholet accueillent les Crespinois parce qu'elles possèdent hôpitaux, maternités et universités.

- D'autres communes fréquentent Saint Crespin sur Moine

- Pour les besoins courants**

La population d'autres communes vient à Saint Crespin sur Moine pour ses besoins courants identifiés par le groupe de travail comme la visite de la cave viticole, de la Maison du Mineur et des Energies, la pêche. Ces personnes viennent aussi pour travailler, faire de la randonnée ou pour les activités de la chorale intercommunale. Il n'y a pas eu de besoins rares identifiés pour lesquelles les populations d'autres communes viendraient à Saint Crespin sur Moine.

B - Du point de vue des institutions

La commune entretient des relations spécifiques avec les communes voisines comme Tillières et la Regrippière grâce aux associations sportives et au secteur viticole. Comme pour la plupart des communes de Moine et Sèvre, Saint Crespin sur Moine est jumelée à Manzat, une commune française située en Auvergne. Ce jumelage semble un peu en sommeil.

Par ailleurs, les voisins sont intéressés par les animations qui se font sur la commune, la Maison du Mineur et des Energies et aussi l'opération de densification en projet place Beausoleil. Ce projet est une requalification d'espace public dans la cité minière qui, à terme, permettra la création de quatre lots de logements. Jusque-là, cet espace est inutilisé.

Que retenir ?

Ce qui fait la particularité de Saint Crespin sur Moine, c'est d'une part sa cité minière, et d'autre part le vignoble qui lui permet aussi de se démarquer de ses voisins. Elle compte pour se développer sur le secteur du vin, ses 30 associations investies dans différents services et plus largement sur son agriculture diversifiée avec vente directe. Saint Crespin sur Moine se révèle aussi par ses équipements et services qui lui confèrent une « relative autonomie».

Saint Crespin sur Moine en quelques mots...



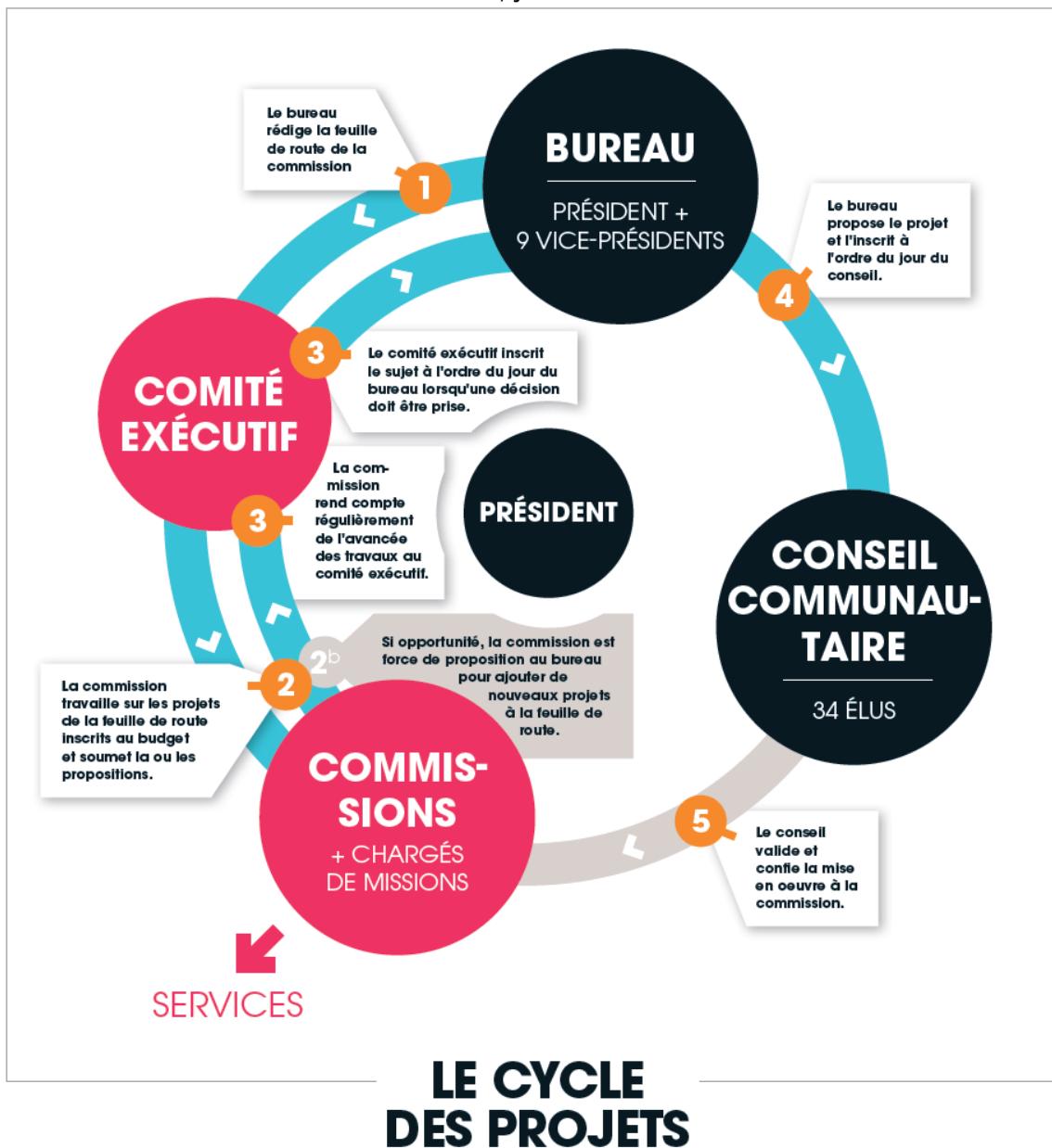
6. Missions stage : chronogramme et activités

Mois	Tâches principales	Tâches secondaires	Observations
Mars	Prise de contact : familiarisation avec les documents d'urbanisme, visite de terrain	- Compte rendu de lecture à la tutrice de stage	Début de mission 23 mars
Avril	<ul style="list-style-type: none"> - Rencontres avec les élus en charge de l'urbanisme : lecture de la grille - Rédaction des fiches identités - Envoi aux communes par mail - Premiers retours des commissions communales - Présentation de la fiche complète de La Renaudière en conseil communautaire à Roussay 	<ul style="list-style-type: none"> - Réunion bimensuelle de la commission urbanisme intercommunal - Présence aux réunions Commune Nouvelle - Présence à la réunion de présentation du diagnostic territorial aux PPA - Autres réunions 	-
Mai	<ul style="list-style-type: none"> - Fin des premières observations émises par les élus - Préparation de la présentation synthétique des dix communes* - Rédaction de la synthèse et de la partie analyse 	<ul style="list-style-type: none"> - Participations aux réunions d'équipe de l'EPCI (B) - Réunion bimensuelle de la commission urbanisme intercommunal et autres réunions sur les projets dans les communes (A) 	Présentation synthétique faite par la tutrice pour raison de maladie
Juin	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des parties synthèse et analyse - Mise en page - Envoi à la DG et au vice-président en charge de l'urbanisme - Entretien en vue du mémoire avec le maire de Tillières 	<ul style="list-style-type: none"> - Présence aux réunions sur les Centralités animées par les bureaux d'études - (A) et (B) - Autres réunions 	-
Juillet	<ul style="list-style-type: none"> - Retour des deux autorités précitées - Entretien en vue du mémoire avec les maires de Roussay et de La Renaudière - Mise au point sur les observations et leur intégration 	Présence aux réunions sur les Potentialités des communes, animées par les bureaux d'études	Date de fin de mission : 24 juillet

7. Autres données sur Moine et Sèvre

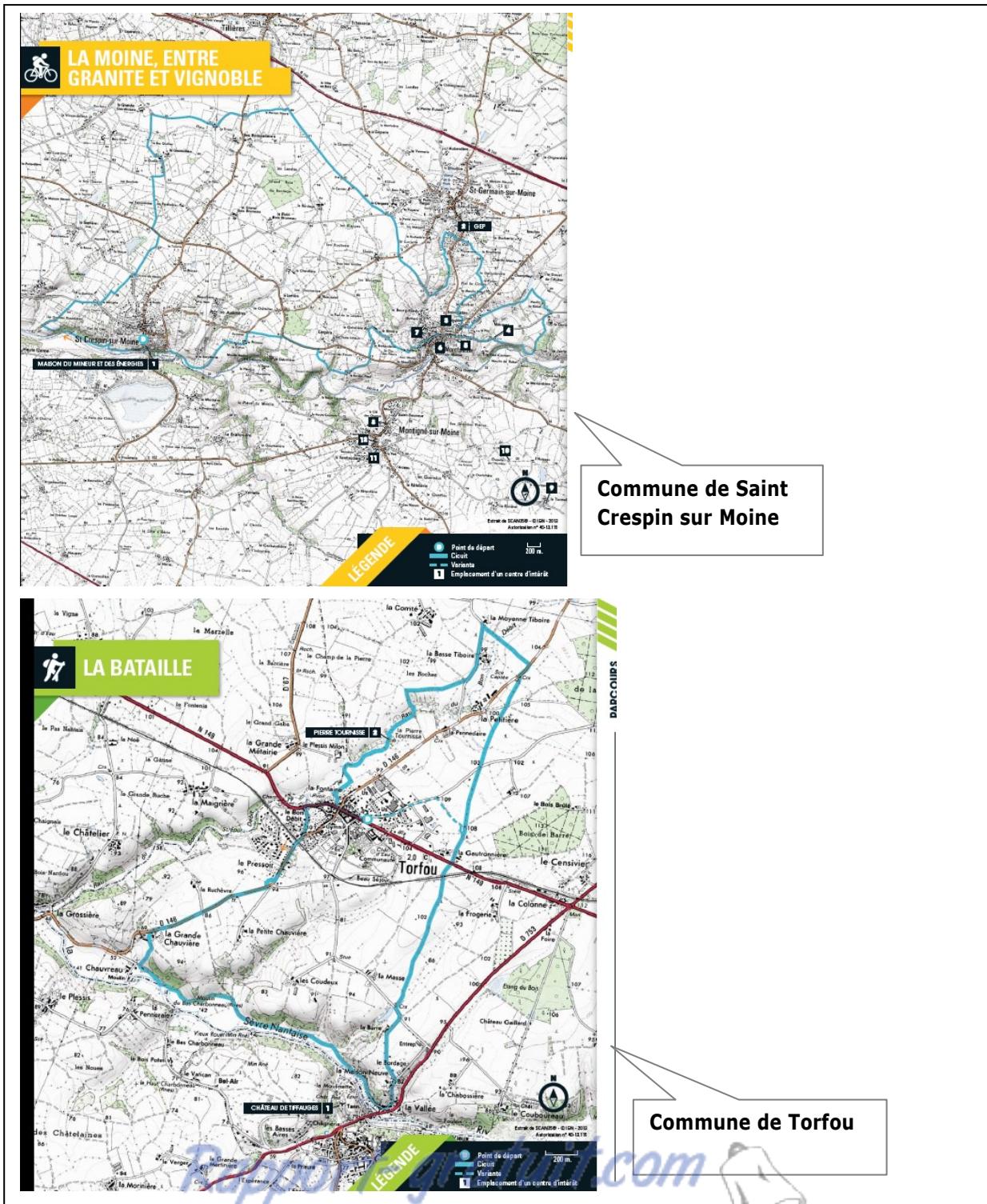
Le fonctionnement de l'intercommunalité

Source : Service Communication intercommunale, juillet 2015



8. Les chemins et sentiers de randonnée : un projet rassembleur

Pour ne pas alourdir ma partie « Annexes », j'ai choisi de mettre dans ce document que deux (2) circuits cartographiques. Ces circuits sont en couleur bleue, finement sur la carte. Il est possible de retrouver l'ensemble des dix-sept (17) sur le site moineetsevre.fr



LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRE

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je soussigné(e) **Assiba OHOUSSA**

déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée. En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées pour écrire ce rapport ou mémoire.

Signé par l'étudiant(e) le 11 / 09 / 2015

	Master co-habilitation Université d'Angers – Agrocampus Ouest Diplôme : Master 2 Géographie et aménagement du territoire Spécialité : Paysages urbains : stratégies et médiation Enseignante référente : Mme Cécile RIALLAND-JUIN
Auteur : Assiba, Benoîte OHOUSSA Nombre de pages: 38 Annexes : 3 Année de soutenance : 2015	Organisme d'accueil : Communauté de communes Moine et Sèvre Service Urbanisme intercommunal Parc d'activités du Val de Moine 4 Square d'Italie- 49230 St Germain sur Moine Tél. 02 41 64 76 33 Maitresse de stage : Mme Isabelle LELANDAIS-LAURENT

Titre français : Coproduction d'un diagnostic dans le cadre d'un PLUi : cas de la communauté de communes Moine et Sèvre

Titre anglais : Coproduction of a diagnosis within the remit of a intercommunal local plan: case of the municipalities' community Moine and Sèvre

Résumé : En Moine et Sèvre, travailler ensemble remonte à la mise en place des deux premières petites intercommunalités. Au fil des ans, et au regard des enjeux d'aménagement du territoire et de développement durable, leurs champs d'action se sont élargis avec une vision de plus en plus précise du devenir du territoire. Le projet de territoire élaboré en cohérence avec le SCoT, et signé en 2011 par l'ensemble des maires a été le nouveau point de départ de nombreux projets dont le PLUi en cours d'élaboration. C'est dans le cadre de ce document d'urbanisme qu'est née l'idée de travailler sur les identités des communes afin que chaque partie sorte gagnante. Cette réflexion stratégique a aussi permis aux communes de prendre davantage conscience de leurs potentialités, peut-être aussi de leurs faiblesses. C'est un travail, tout en nécessitant l'apport de toutes les composantes des communes, a permis de comprendre la structuration, la particularité et la place de chacun dans le projet de co-construction.

Enfin, les différents travaux réalisés sur le territoire viennent confirmer l'identité revendiquée par les acteurs : Moine et Sèvre est un territoire de flux, il est agricole et dynamique, et il offre une variété de paysages qui rendent la vie agréable au quotidien.

Mots-clés : Moine et Sèvre, identité, coproduction, paysages, urbanisme.

Abstract : In Moine and Sèvre, working together began with the establishment of the first two small communities. Over the years, with territorial planning and durable development, their area of activity increased with more and more focus on the outcome of the territory. The territorial project elaborated in accordance with the SCoT treaty and signed in 2011 by all the mayors was the new starting point for many projects including the PLUi currently under elaboration. It is in the context of this urbanism document that the idea of working on the identity of communities to ensure that each party comes out successful emerged. This strategic reflexion has also enabled communities to become more conscious of their potentials and perhaps their weaknesses as well. This work, while necessitating the contribution of all the components of the community, has enabled the understanding of the structure, the particularity and the importance of everyone in the co- construction project. Finally, the different works carried out on the territory comes to confirm the identity advocated by the stakeholders : Moine and Sèvre is a territory flux, it is agricultural and dynamic and it offers a variety of landscapes that makes life pleasant everyday.

keywords : Moine and Sèvre, identity, co-production, landscape, urbanism.